UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

La place des astridiens (anciens de l'école d'Astrida) dans la vie sosio-économique du pays et leur rôle dans la lutte pour l'indépendance du Burundi

Ntabahungu, Josée; Sous la direction du Professeur Joseph Gahama

1989-09
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2325

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DES LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES
Département d'Histoire

LA PLACE DES ASTRIDIENS (ANCIENS DE L'ECOLE D'ASTRIDA) DANS LA VIE SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS ET LEUR ROLE DANS LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE DU BURUNDI

par Josée NTABAHUNGU

Sous la direction du
Professeur Joseph GAHAMA

Mémoire présenté en vue
de l'obtention du grade de
Licenciée en Histoire

Bujumbura, Septembre 1989

D E D I C A C E

A mes parents pour tant de sacrifices consentis.

A toi ma très regrettée Maman qui est partie un peu trop tôt.

A mes frères et soeurs pour votre affection.

A toi cher Dany.

Je dédie ce Mémoire.

AVANT-PROPOS

Au moment où ce travail touche à sa fin, il nous est agréable d'exprimer notre reconnaissance à tous les professeurs du Département d'Histoire qui nous ont inculqué avec compétence les méthodes de recherche historique et nous ont suivi pas à pas tout au long des quatre années que nous venons de passer ensemble.

Nos remerciements vont de façon toute particulière au Professeur Joseph GAHAMA qui a bien voulu suivre l'évolution du présent travail avec une attention pleine de bienveillance. Ses sages conseils, ses critiques et surtout sa rigueur scientifique nous ont été d'une grande utilité.
Qu'il veuille trouver à travers ces lignes l'expression de notre reconnaissance.

Nous exprimons également notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont permis l'accès à leurs bibliothèques. Nous pensons spécialement au Groupe Scolaire de Butare qui nous a fourni une documentation abondante.

Grand merci à nos parents, à nos frères et soeurs, à nos amis et à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de ce travail par leurs conseils ou par leur aide matérielle.

INTRODUCTION GENERALE

Notre travail consiste à montrer le rôle joué par les Astridiens dans la période de la lutte pour notre indépendance. A cette époque, l'élite intellectuelle à qui incombait la tâche de rechercher la souveraineté nationale était presqu'exclusivement composée des anciens du groupe scolaire d'Astrida. C'est ce que relève le plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi

> "Le groupe scolaire d'Astrida dont la création remonte à 1929 constitue la réalisation la plus importante en matière d'enseignement au Ruanda-Urundi" (1).

Auxiliaires de la colonisation par l'éducation et la formation qu'ils ont reçues, les Astridiens ont été amenés à occuper une place de choix dans la vie politique, économique et sociale du Burundi.

Nous avons subdivisé notre travail en trois chapitres.

Dans le premier, nous proposons une historique de l'école d'Astrida. Eu égard à ses objectifs, elle a dispensé une formation qui explique le comportement des Astridiens dans leur vie active et l'attitude qu'ils ont adoptée lors de la décolonisation de notre pays.

Dans un deuxième temps, nous montrons que les Astridiens vont prouver dans leur vie quotidienne qu'ils sont restés fidèles à la formation reçue des Frères de la charité.

(1) *Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1951, p. 120.

Dans notre dernier chapitre, nous verrons que le dévouement des Astridiens envers leurs éducateurs et les colonisateurs sera difficilement compatible avec les revendications politiques en vue d'aboutir à l'indépendance. Les Astridiens se scindèrent en deux catégories, une luttant massivement au sein des partis politiques soutenus par la Tutelle afin de retarder l'accession à la souveraineté nationale ; l'autre peu nombreuse cherchant par tous les moyens avec le concours des fonctionnaires non Astridiens et la masse populaire non instruite l'indépendance immédiate.

La réalisation de notre travail nous a posé quelques difficultés qu'il convient d'évoquer rapidement ici. Faute de trouver des études déjà réalisées sur les Astridiens les témoignages oraux constituent notre grande source d'information. Nous avons interrogé une vingtaine de personnes : anciens du groupe scolaire d'Astrida, instituteurs, anciens séminaristes, un frère de la charité et un père blanc.

Nos informateurs que nous avons rencontrés et au Ruanda et au Burundi, ont assumé de grandes responsabilités : dirigeants des cercles pour évolués, des associati d'anciens élèves, fondateurs et leaders des partis politiques. Il faut signaler ici que la difficulté majeure à laquelle nous nous sommes heurté$ est le refus des personnes interviewées d'évoquer certaines questions.

Outre ces témoignages oraux, nous avons utilisé des revues et des journaux de l'époque coloniale qui renferment des renseignements importants sur le sujet que nous étudions.

Nous avons complété enfin nos sources par la lecture des mémoires et thèses de fin d'études, des documents administratifs divers, des ouvrages généraux et par le dépouillement des archives du groupe scolaire d'Astrida et celles du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

CHAPITRE I. : L'ECOLE D'ASTRIDA.

Jusque dans les années 1920, le bilan de la colonisation dans le domaine de l'enseignement est maigre. Les quelques écoles post-coloniales qui existaient, orientaient seulement à la prêtrise ; ce qui ne correspondait pas aux soucis immédiats du Gouvernement.

A cette période, la Belgique avait de plus en plus besoin de cadres dans l'Administration. Le personnel européen coûtant cher, elle voulut utiliser les indigènes. Il fallait alors former une élite locale.

Les missionnaires, pour leur apostolat, vivaient au milieu de la population. Connaissant mieux la langue et les coutumes du pays, ils étaient les mieux indiqués pour s'occuper de l'instruction. Une politique de collaboration avec les missions pour l'enseignement fut alors adoptée. En réalité, c'était mettre en application les clauses de la Convention de 1906 entre l'Etat et le Vatican, qui était déjà en cours au Congo-Belge.

> "Les missions religieuses sont mieux qualifiées, mieux outillées que toute autre institution pour répandre largement dans le pays, les bienfaits de l'éducation. Il appartient à l'Etat par l'octroi des subsides suffisants d'amener les missions à perfectionner leur outillage scolaire et à développer le programme de leurs écoles. C'est ce que l'Administration du territoire sous mandat s'efforce de faire, faisant dépendre ses subsides des efforts déployés par l'extension de l'instruction publique" (1).

(1) *Rapport d'Administration belge au Rwanda-Urundi, 1925, p. 76, cité par J. GAHAMA dans le Burundi sous l'Administration belge. La période du mandat 1919-1939, Karthala : A.C.C.T., Paris 1983, 465 p. p. 243.*

Pour être fidèle à sa vocation de répandre les bienfaits de la ~~colonisation~~ civilisation chrétienne et remplir son devoir de développer l'instruction, le gouvernement belge s'adressa aux vicaires apostoliques du Ruanda-Urundi.

La Belgique voulait créer une école professionnelle qui devait former des spécialistes dans l'Administration et dans divers domaines techniques. Comme les Pères blancs n'étaient pas disposés à se charger de cette école, ils sollicitèrent le concours d'une congrégation enseignante : les frères de la charité de Gand qui avaient déjà enregistré des résultats remarquables dans ses écoles de Lusambo et de Kabinda au Kasaï (Zaïre actuel). En février 1925, le Ministre des colonies fit appel à eux.

Le Révérend Frère Philémon, leur supérieur général accepta ce projet. En 1928, il délègua le Révérend Frère Gabriel, premier assistant Général auprès des autorités religieuses et civiles pour négocier les conventions à cet effet.

Monseigneur Léon CLASSE, Vicaire apostolique du Ruanda, reçut la charge de choisir l'emplacement du futur groupe scolaire. Il usa de son influence pour qu'il puisse s'établir dans son vicariat, au Ruanda.

En 1926, il avait été question de transférer la capitale du Ruanda-Urundi à Astrida comme l'exprime le Gouverneur MARZORATI :

> "... le département a décidé d'installer le groupe scolaire dont les Révérends Frères de la charité ont accepté la direction à proximité du futur chef-lieu du Ruanda-Urundi".

L'on avait voulu installer cette capitale à cet endroit parce qu'il était situé dans une région présentant les avantages ci-après :

- la densité de la population était la plus importante dans tout le territoire ;

- il était situé au centre par rapport à l'ensemble du territoire et sur la grande voie de communication qui traverse le Ruanda et l'Urundi.

Ce projet ne fut pas réalisé. Usumbura a été gardé comme capitale pour diverses raisons :

- Usumbura était une sorte de terminus de la voie ferrée reliant Dar-Es-Salaam à Kigoma, relayée à son tour par la voie lacustre (lac Tanganika) ;

- il était localisé dans une région "ouverte" sur l'extérieur alors qu'Astrida était complètement enclavé ;

- des commerçants Hindou, Arabes et Grecs venaient d'y investir dans la construction de maisons de commerce, dans l'aménagement et l'exploitation du port sur le lac Tanganika. Les activités de pêche étaient prometteuses. A Astrida, il fallait pratiquement partir à zéro dans tous les domaines ;

- Usumbura présentait une belle vue panoramique, très proche du Congo-Belge.

Monseigneur Léon CLASSE s'étant beaucoup intéressé à l'école d'Astrida plus que son collègue le vicaire de l'Urundi, Monseigneur Julien GORJU, le gouvernement colonial décida alors de maintenir Usumbura comme capitale et d'établir le groupe scolaire à Astrida (1).

(1) J.M.V. RUTERANA, *le groupe scolaire de Butare 1929-1962*, p. 43. Mémoire U.N.R., Faculté des Lettres, Histoire Ruhengeri, septembre 1987.

I. FONDATION DE L'ECOLE.

A. Les buts assignés à Astrida.

L'école d'Astrida devait être une institution spécialisée, moderne, de type européen, devant répondre aux besoins de l'Administration. Véritable cité étudiante avec son école primaire, ses humanités modernes et ses sections spécialisées, elle s'était assignée les buts suivants (1) :

1° Former une partie de l'élite des meilleures écoles des missions du Ruanda et de l'Urundi pour qu'elle puisse plus tard seconder les Blancs dans l'Administration des deux pays. C'est-à-dire :

- préparer les candidats destinés à devenir les chefs des communautés indigènes ;
- former des cadres indigènes au service du Gouvernement : des commis pour le service du territoire ou des assistants des administrateurs coloniaux ;
- former des employés spécialisés, c'est-à-dire des assistants médicaux, vétérinaires, agricoles ;
- collaborer avec les autorités ecclésiastiques pour la formation de moniteurs destinés aux écoles dans les missions des Pères Blancs.

2° Assurer l'éducation et l'enseignement des garçons de toutes les couches de la société autour du poste d'Astrida.

3° Prendre soin des garçons mulâtres du Ruanda-Urundi qui satisfaisaient aux conditions d'admission de l'institut et leur assurer un avenir prometteur.

4° Préparer dans un juvénat aux frais du vicariat apostolique, la formation des frères ruandais et urundais qui seront les apôtres de l'évangélisation missionnaire dans les deux pays.

(1) CONRAD (frère), *Historique du groupe scolaire de Butare, (Recueil de documents)*, Butare, 1979.

Les frères de la charité procédèrent, avant la fondation de l'école proprement dite, à un contrat avec le Vicariat du Ruanda et signèrent une convention avec le Gouvernement.

B. Le contrat avec le Vicariat du Ruanda

Monseigneur Léon CLASSE a signé un acte écrit à Kabgayi, le 26 juin 1929 résumant sans contrepartie l'engagement de l'église catholique.
Dans le préambule, il déclara :

"Le Vicaire apostolique du Ruanda, désireux d'aider de tout son pouvoir l'oeuvre entreprise pour la gloire de Dieu par les Frères de la charité de Gand à Astrida, s'engage à assurer le service religieux de la communauté des Frères à Astrida et à lui procurer tous les secours spirituels nécessaires ou utiles selon que le demandent ou le souhaitent les frères".

Et il poursuivit plus loin :

"Non seulement le Vicaire apostolique du Ruanda autorise les Frères de la charité à enseigner la religion aux élèves de leur établissement d'Astrida, quelle que soit la catégorie à laquelle appartiennent ces élèves, dans les mêmes conditions que dans leurs écoles de Belgique, mais il prie les frères instamment de faire de cet enseignement religieux la base de leur action éducatrice sur notre jeunesse...".

Dans une note marginale, Monseigneur CLASSE ajouta :

> "Il est bien entendu que la Congrégation des Frères de la charité ne peut avoir aucune espèce de redevance vis-à-vis du Vicariat pour les services que nous voulons et entendons assurer aux Frères d'Astrida, heureux que nous sommes du concours inappréciable qu'ils veulent bien nous donner pour étendre le règne de notre Seigneur dans notre cher Ruanda" (1).

C. Convention avec le gouvernement du Ruanda-Urundi.

Dans le contrat signé à Bruxelles le 11 juillet 1929 entre la Congrégation des Frères de la charité de Gand et le Ruanda-Urundi représenté par Monsieur Henri JASPAR, Premier Ministre et Ministre des Colonies ; les clauses principales étaient les suivantes : la Congrégation s'engageait à construire, à installer et à desservir le groupe scolaire d'Astrida dans les conditions et moyennant les avantages ci-après :

- pour les constructions, les frais seraient à la charge du Ruanda-Urundi. Les travaux de construction seraient effectués sous la direction des Frères de la charité, en collaboration avec les missionnaires Pères blancs

- les frères recevaient un subside du Ruanda-Urundi et c'était le gouvernement qui devait entretenir l'école ;

- l'enseignement serait conforme au programme général en vigueur dans les écoles officielles du Congo-Belge (2).

Le groupe scolaire d'Astrida devait fonctionner comme une école libre, dans les limites du contrat.

(1) *Archives du groupe scolaire (AGS), Engagement de l'Eglise Catholique vis-à-vis de l'oeuvre des Frères de la charité de Gand à Astrida, Kabgayi, le 26 juin 1929.*

(2) *Archives du groupe scolaire d'Astrida, Convention du 11 juillet 1929 entre la Congrégation des Frères de la charité de Gand et le Ruanda-Urundi, fait à Gand, le 11 juillet 1929.*

D. L'arrivée des Frères de la charité et l'installation de l'école.

Le frère Gabriel qui s'était rendu sur les lieux avant l'implantation de l'école, avait estimé que l'envoi de cinq ou six frères serait suffisant pour commencer. Tous ceux qui furent désignés étaient de nationalité belge et étaient des instituteurs diplômés. Certains d'entre eux s'étaient spécialisés dans les maladies tropicales, la forge, la menuiserie. Ce qui pouvait les aider dans leur tâche future.

Les six premiers frères, tous instituteurs diplômés sont arrivés à Astrida le 23 octobre 1929. Il s'agit de (1) :

1) Frère Gabriel, VERMEERSH Henrie (2), né à Woumen le 10 août 1881. Il fréquenta les cours de l'Institut pour maladies tropicales d'Anvers, et le cours de culture coloniale à Laken. Il a aussi appris l'art d'empailler les animaux à Tervuren. Fondateur de l'école de Lusambo (au Zaïre) et premier Assistant du supérieur général, il allait représenter la Congrégation auprès des autorités civiles et religieuses au Ruanda-Urundi. Il est mort le 18 avril 1932 à Astrida avant que son oeuvre n'ait pris son essor.

2) Frère Gonzague, DIELEMAN Alois-Joseph. Il est né le 10 novembre 1898 à Zuiddorpe. Il fut nommé supérieur de la communauté d'Astrida. Il séjourna à Astrida de 1929 à 1940.

3) Frère Secundien, LAMBRECHT Alphonse-Cyrille, né le 15 juin 1897, il fut le premier Directeur de l'école de 1929 à 1949. Instituteur diplômé, il était également titulaire de :

(1) J.M.V. RUTERANA, op. cit., p. 70.

(2) Le nom de religion est suivi des nom et prénom de la personne.

- diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen ;
- diplôme de professeur et membre de l'I.I.S. (Institut International de Sténographie Duployé) ;
- diplôme d'infirmier-brancardier.

4) Frère Vivence, LIFIEF Albert-Aloïs, né à Dudzeele le 3 août 1890. En plus de son diplôme d'instituteur, il était aussi titulaire de :

- diplôme de l'Institut de Médecine tropicale Prince Léopold d'Anvers ;
- diplôme d'infirmier-brancardier.
 Il avait été préparé pour les travaux de forge avant son départ de Belgique. Il a séjourné à Astrida de 1929 à 1949 où il était chargé de l'économat de la communauté.

5) Frère Malachie, Janssen Guillaume, né à Bree le 18 septembre 1897. Il avait suivi des cours de menuiserie avant son départ de Belgique. Il a été au service du groupe scolaire d'Astrida de 1929 à 1939 où il était chargé de l'école primaire.

6) Frère Némèse, D'HAENENS Jule-Antoine, né à Erwetegem le 29 novembre 1905. Il a séjourné au Rwanda de 1929 à 1937 au service de l'école primaire du groupe scolaire.

Deux autres frères sont arrivés un an plus tard le 7 décembre 1930, pour renforcer la communauté d'Astrida. Il s'agit de :

1) Frère Aribert, WILLEN Pierre-Hubert, né à Kesserich le 28 octobre 1897. Il était titulaire du diplôme d'instituteur et du diplôme d'enseignement agricole. A l'ouverture des cours, il fut chargé de la section des fils de chefs. Il est resté au groupe scolaire jusqu'en 1975.

2) Frère Celsin CATTOIR Julien, né à Flessingle le 3 août 1900. Instituteur diplômé, il devait s'occuper de la section des candidats-commis. Il a quitté le groupe scolaire en 1968.

Le premier novembre 1929, le Révérend Frère Gonzague fut nommé supérieur de la communauté et le Révérend Frère Secundien, Directeur de l'école. A leur arrivée, les frères séjournèrent dans des bâtiments provisoires. Mais au lendemain de leur installation, ils s'organisèrent pour se mettre immédiatement à l'oeuvre. Tout était à bâtir. Ils apprirent aux ouvriers à cuire les briques et à les poser. Avec l'aide des artisans européens d'Astrida et des Travaux Publics, ils entamèrent l'édification des bâtisses nécessaires (leur habitation, les salles de classes et d'internat).

En même temps qu'ils s'occupaient des constructions, les frères étudièrent la langue du pays : le Kinyaruanda, sous la direction du Révérend Frère Gabriel, ancien missionnaire du Congo et spécialiste en langues africaines. Ils mirent quatre mois pour en fixer l'orthographe.

Le 18 janvier 1930, eut lieu la bénédiction de la pose de la première pierre par Monseigneur Léon CLASSE, Vicaire apostolique du Ruanda, en présence de Monsieur le Gouverneur Postiaux, du Mwami MUSINGA du Ruanda et Mwami MWAMBUTSA de l'Urundi, entourés de leurs cours et d'une foule nombreuse.

Les constructions commencées en janvier 1930, s'érigèrent progressivement, suivant les besoins et les moyens budgétaires du moment. Ils ouvrirent d'abord une école primaire pour desservir Astrida et préparer les élèves aux études secondaires. Les Frères formèrent des moniteurs qui enseignaient dans les classes du primaire sous leur direction.

Dès janvier 1932, les premiers élèves venus des écoles primaires des missions du Ruanda-Urundi, purent être admis au secondaire. Soucieux d'honorer les clauses de la convention avec le Ministre des Colonies, à savoir la promotion de l'enseignement secondaire, le Révérend Frère Secundien se chargea d'introduire graduellement les sections.

Comme il n'existait pas de livres de classes en langue du pays, les Frères traduisirent en Kinyaruanda les livres classiques utilisés en Belgique. Ceux-ci se répandirent ensuite dans toutes les écoles primaires du Ruanda.

Les deux premières années furent une période de tâtonnement, d'expérience et d'adaptation. Le régime scolaire fut conçu et approuvé dans ses principes fondamentaux en fin 1933 et sa réalisation commença en janvier 1934 (1).

Les Frères de la charité bénéficiaient d'une confiance presque totale des autorités religieuses. En fait, la réussite des objectifs de l'Institut des Frères d'Astrida intéressait les milieux cléricaux. Ils y voyaient le prélude du succès de leur évangélisation du pays. La formation des frères autochtones placée entre les mains des Frères de la charité témoigne de la confiance de Monseigneur Léon CLASSE en eux et son souci de collaborer avec eux (2).

Le groupe scolaire d'Astrida jouissait également d'un grand prestige auprès des autorités civiles. Les nombreuses visites des hautes personnalités (3) qui ont suivies sa création l'illustrent bien.

Par exemple :

- Le 8 octobre 1930, le groupe scolaire reçut la visite officielle de Monsieur HALLOY, Inspecteur Provincial et Chef de service de l'enseignement au Ruanda.

(1) *Servir*, n° 1, 1955, p. 17.
(2) J.M.V. RUTERANA, *Op. cit*, p. 54.
(3) *Voir le livre d'or du groupe scolaire d'Astrida.*

- Le 3 avril 1933, visite de leurs Altesses Royales, le Prince Léopold et la Princesse Astrid de Belgique.

- Le 20 octobre 1935, visite du Gouverneur Général du Congo-Belge.
- Le 29 août 1938, visite du Vice-Gouverneur Général du Ruanda-Urundi.

- Le 12 septembre de la même année, visite du Vicaire apostolique du Ruanda, Monseigneur Léon CLASSE.
 Etc.

Suite à tous ces contacts, les Frères de la charité acquièrent une très grande influence auprès de leurs écoles, auprès des autorités civiles et religieuses. Ce qui n'a pas manqué de susciter une certaine jalousie d'autres milieux ecclésiastiques, notamment les Pères blancs.

II. LES CONDITIONS D'ADMISSION.

A. Le profil du candidat

- Les candidats devaient faire preuve d'une bonne intelligence, de la volonté d'étudier par la régularité aux cours et avoir réussi avec succès l'école primaire.

- Il leur fallait jouir d'une très bonne santé, n'avoir pas de défaut physique majeur, être d'une moralité irréprochable.

- L'âge d'admission était d'environ 14 ans, jusqu'à 16 ans à la limite.

- Le groupe scolaire recrutait par concours éliminatoire (1).

Ces conditions d'admission ne s'appliquaient pas aux fils légitimes de chefs de chefferie : par exemple le facteur d'intelligence n'intervenait pas, ils devaient pouvoir suivre un peu en classe et se soumettre au règlement

(1) *Servir*, n° 1, 1946, p. 146.

comme tout le monde. Pour eux, le concours éliminatoire était remplacé par un examen d'entrée pour évaluer le niveau de l'élève. Ils étaient recrutés directement par le groupe scolaire sur proposition de l'Administration.

B. Les modalités de l'examen d'entrée.

Le concours, le même pour tout le Ruanda-Urundi, était fait sous la présidence d'un professeur d'Astrida, dans différentes localités du Ruanda (Astrida, Nyanza, Kisenyi, Ruhengeri, Kigali, Kibungu, Biumba, Shangugu) et l'Urundi (Ngozi, Muhinga, Kitega, Muramvya, Ruyigi, Bururi, Rutana, Usumbura). Chaque candidat se présentait à l'examen de son secteur.

Pouvaient y participer tous ceux qui remplissaient les conditions d'admission exposées plus haut. Ils devaient avoir une attestation signée par un Directeur d'école primaire qui approuvait leurs capacités.

Le concours était corrigé et les copies classées à Astrida par le Directeur du groupe scolaire, en présence d'un délégué du Gouvernement. Dès que les résultats étaient publiés, les élèves admis étaient avertis par l'intermédiaire du Directeur de l'école qui les avait formés et présentés.

C. L'élimination des moins doués.

Pour maintenir un niveau intellectuel convenable et finir normalement les programmes imposés, une nouvelle sélection s'opérait en première année secondaire. Le plus souvent, un quart des nouveaux était éliminé après la sixième moderne. Cela permettait de poursuivre avec les meilleurs, ceux que le Frère Secundien avait l'habitude d'appeler la "crême de la crême".

D. Les effectifs admis chaque année.

Le groupe scolaire recevait chaque année des jeunes venant de presque toutes les écoles paroissiales du Ruanda-Urundi. Sur l'effectif total admis annuellement, il y avait en principe 50 % de Burundais et 50 % de Rwandais.

Tableau n 1. : Effectif total admis au groupe scolaire et diplômes octroyés (1932-1962).

Années	Effectif admis	Diplômes octroyés
1932	68	
1933	21	
1934	40	
1935	53	
1936	30	
1937	35	
1938	39	
1939	46	
1940	52	17
1941	48	24
1942	54	17
1943	50	22
1944	55	23
1945	50	21
1946	56	21
1947	61	17
1948	92	-
1949	100	20
1950	88	13
1951	145	14
1952	77	16
1953	88	36
1954	86	51
1955	106	29
1956	108	36
1957	108	47
1958	111	53
1959	104	84
1960	112	58
1961	167	61
1962		
TOTAL	2.250	680
%	100	30,2

Sources : - *Rapports annuels de la Direction, 1840-1962.*
- *Servir, 1940-1962.*

Evolution des effectifs admis et des diplomés du Groupe Scolaire.

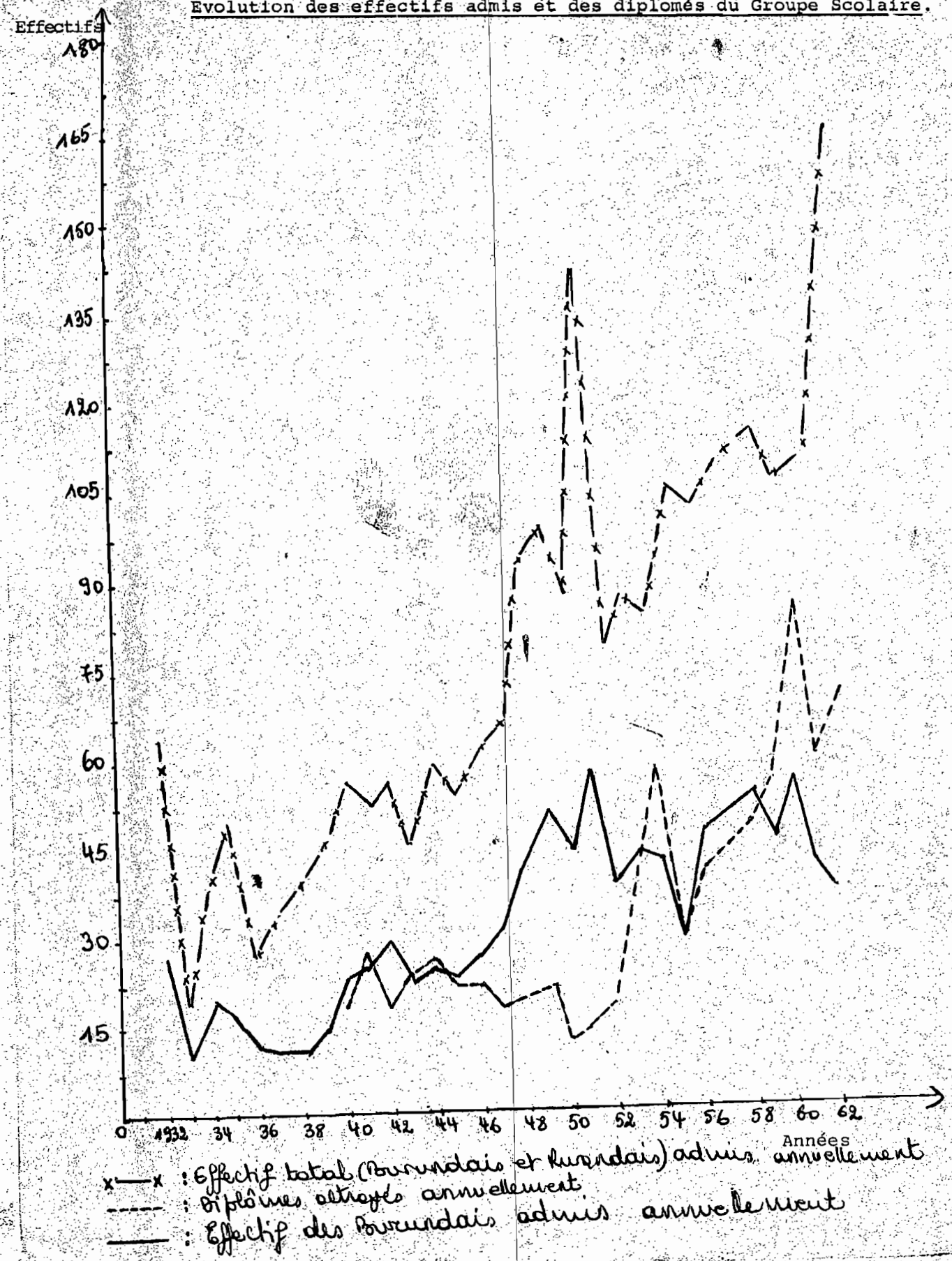


Tableau n° 2. : Admission des Burundais au groupe scolaire (1932-1962).

Années	E F F E C T I F S		Elt non identifié E.N.I.	TOTAL
	Baganwa	Non ganwa		
1932	16	9	0	26
1933	9	0	0	9
1934	3	14	1	18
1935	0	7	9	16
1936	1	11	1	13
1937	3	11	0	14
1938	2	6	0	14
1939	6	8	1	15
1940	2	12	5	19
1941	5	18	0	23
1942	6	19	2	27
1943	2	16	1	19
1944	1	19	2	22
1945	3	16	0	19
1946	4	21	3	28
1947	2	29	0	31
1948	3	41	0	44
1949	3	48	0	51
1950	2	41	0	43
1951		55	3	58
1952		37	0	37
1953		38	1	39
1954		46	0	36
1955		29	0	29
1956		47	0	47
1957		48	2	50
1958		2	43	45
1959		18	33	51
1960		38	5	43
1961		37	0	37
1962				
TOTAL	73	737	112	947
%	7,9	79,9	13,2	100

Source : Registre d'inscription du groupe scolaire de Butare 1932-1962.

Comme on le constate sur ces tableaux, les premiers diplômés de l'enseignement secondaire du groupe scolaire datent de 1940. Les effectifs recueillis s'arrêtent en 1962, année d'accession du Burundi et du Rwanda à l'Indépendance.

En 1947, la direction a décidé d'ajouter une année de formation théorique à toutes les sections. Ce qui a fait que ceux qui devaient terminer en 1948, n'ont eu leur diplôme qu'en 1949.

Il faudrait savoir que toutes les sections n'ont pas été créées en même temps. Le nombre des diplômés pouvait augmenter sensiblement grâce à une nouvelle section qui commençait à sortir ses premiers lauréats.

Intéressante est l'analyse de la courbe de l'évolution totale des diplômes du groupe scolaire. Si l'on observe bien, on distingue trois phases significatives : la période qui va de 1940 à 1950, puis celle de 1950 à 1956, et enfin celle de 1956 à 1962.

1. <u>De 1940 à 1950</u>.

Le nombre de diplômes est plus ou moins régulier. La chute qu'on observe en 1950 peut s'expliquer. La section secrétariat a fermé ses portes de 1950 à 1953. Nous n'avons pas pu déterminer les raisons de cette fermeture.

2. <u>De 1950 à 1956</u>.

Les diplômés augmentent régulièrement jusqu'en 1954. Cela est dû à la réouverture de la section secrétariat en 1954, année où la section normale a ouvert ses portes. Pour la période de 1954 à 1956, il nous a été impossible de trouver des documents qui expliqueraient la chute des effectifs.

3. De 1956 à 1962.

Nous assistons encore une fois à une montée du nombre des diplômes octroyés, par suite à l'apport des sections scientifique et normale qui se sont ajoutées à celles déjà existantes.

En plus des raisons évoquées ci-haut, le nombre des lauréats allait en augmentant grâce aux nouvelles constructions entreprises dès 1950, ce qui a accru la capacité d'accueil de l'école.

L'école d'Astrida avait été créée pour répondre à un besoin urgent de l'Administration coloniale, c'est-à-dire, le manque de cadres administratif et technique suffisants. C'est ainsi que la Belgique décida de former des auxiliaires locaux.

La formation de ces derniers a été confiée à une congrégation enseignante ; celle des frères de la charité de Gand, qui avait déjà fait ses preuves au Congo-Belge.

La sélection des candidats était très rigoureuse. Sur l'effectif total admis (100 %) ; 30 % seulement en sont sortis.

Les lauréats issus de cette école joueront un grand rôle dans la vie socio-politique et économique du Burundi, comme nous aurons l'occasion de le montrer plus loin.

III. L'ORGANISATION MATERIELLE DE L'ECOLE.

Pour réussir une mission, il est indispensable de se doter d'une bonne organisation. Ainsi pour remplir son devoir de former des assistants administratifs et techniques du gouvernement colonial, l'école d'Astrida s'est donnée des structures solides.

Elle était équipée d'un confort satisfaisant, de nature à permettre aux élèves de travailler dans des conditions favorables en vue d'atteindre les résultats voulus.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, les Frères de la charité voulaient faire du groupe scolaire d'Astrida une école moderne de style européen. Déjà en 1937, le Frère GONZAGUE avait déjà installé définitivement de l'électricité pour tout l'institut (1), ce qui apparaît luxueux pour cette période.

Selon les rapports effectués par la Direction, tous les élèves étaient traités sur un même pied d'égalité pour l'efficacité de la formation, quel que fut leur rang social. Mais d'après les avis recueillis auprès de plusieurs anciens de l'école, il apparaît que certains d'entre eux, sur demande de leurs parents, jouissaient d'un meilleur traitement : un petit réfectoire à eux, des repas mieux soignés, des punitions moins sévères, etc.

Tout l'équipement était fourni gratuitement aux élèves par la Direction.

A ses débuts, l'école disposait comme matériel de couchage d'une literie composée d'un sommier, d'une natte en guise de matelas, d'un oreiller et de deux couvertures. Chaque élève recevait un pyjama. Tout cela a été amélioré progressivement.

(1) *Rapport de la Direction*, 1934.

L'école octroyait à chaque élève deux essuie-mains et des savons de toilette pour garantir la propreté.
Les élèves du groupe scolaire étaient bien habillés. Ils portaient un uniforme de couleur kaki (une culotte courte et une chemise), une ceinture et un béret (1) qui servait à se protéger contre le soleil lors des promenades dans des lieux éloignés de l'école. Chacun devait avoir en sa possession trois tenues qu'il portait régulièrement et à tour de rôle : une pour les dimanches, une autre pour les jours de fête et une troisième pour les jours de la semaine.

Le régime alimentaire était bien soigné, équilibré et en quantité suffisante, pour assurer aux élèves une santé robuste, tout en fournissant un grand effort de travail intellectuel continu (2). Pour manger, ils se servaient d'assiettes, de fourchettes, de cuillers et de couteaux à la manière européenne.

Les Frères de la charité se préoccupaient de la santé de leurs élèves, à un moment où celle-ci était encore précaire au Ruanda-Urundi. Le médecin du gouvernement à Astrida faisait au groupe scolaire un examen individuel de tous les élèves à chaque rentrée scolaire. Ensuite, une fois par mois et plus tard deux fois par an, ils recevaient une visite médicale. Les nouveaux-venus étaient vaccinés contre certaines maladies contagieuses encore fréquentes en ce temps-là. Pour des cas de maladies courantes, ils se faisaient soigner à l'infirmerie du groupe scolaire. Celle-ci était desservie par le personnel de l'Hôpital d'Astrida et à partir de 1937, par les élèves de la section médicale, sous la direction de leur professeur.

(1) *Rapport de la Direction*, 1935.

(2) Frères de la Charité, *le Groupe Scolaire d'Astrida dirigé par les Frères de la charité*, Kabgayi, 1944, p. 11.

La Direction fournissait tous les manuels scolaires : les cahiers, le matériel de dessin, etc. Les cours étaient dactylographiés et imprimés sur place. Les élèves les emportaient chez eux à la fin des études, constituant ainsi le noyau d'une petite bibliothèque personnelle (1).

La discipline au groupe scolaire était très sévère. Quelques points faisaient l'objet d'une réglementation particulière (2) :

1) L'obéissance, le dévouement et l'observation des règles de politesse étaient de rigueur.

2) L'ordre et la propreté toujours et en tous lieux étaient scrupuleusement respectés.

3) La ponctualité et la présence dans tout exercice : l'empêchement réel et imprévu ou le retard devaient être signalés au plus tôt.

4) L'observation d'un silence recueilli, à la chapelle, au dortoir, dans les salles d'études surtout était exigée.

5) La charité et la prévenance les uns envers les autres étaient recommandées.

Il y avait une surveillance active et ferme, exercée directement par tous les éducateurs de l'école partout et à tout moment, surtout dans les classes inférieures appelées à Astrida "école moyenne". Elle correspond actuellement au cycle inférieur des humanités.

> "L'école moyenne était le laminoir d'où ne sortaient que ceux qui étaient aptes à un travail sérieux, méthodique et actif à base de formation intellectuelle et morale" (3).

(1) *Frères de la Charité, op. cit., p. 9.*

(2) *Archives du Groupe Scolaire d'Astrida, Règlement du Groupe d'Astrida 1939.*

(3) *Frères de la Charité, Op. cit., pp. 9-10.*

En effet, Astrida voulait former une élite du pays. C'est pourquoi les élèves étaient sans cesse sous surveillance et à la moindre infraction aux règlements, ils étaient renvoyés. Le Frère Secundien disait ceci :

> "J'appelle ces années d' "école moyenne" le "laminoir", vous savez, le laminoir plie et assouplit le métal jusqu'à sa forme finale. Si ce métal présente des imperfections, elles se révèleront et la pièce sera rebutée" (1).

Les élèves étaient soumis à dures épreuves pour pouvoir arriver dans les sections spécialisées. Dans ces dernières (2), il n'y avait plus de contrainte ni de réglementation de l'emploi du temps des études et du temps libre : l'élève avait acquis l'habitude de la discipline et du travail méthodique. C'était comme le dit le Frère Secundien, le système de l'honneur qui était appliqué (3).

L'élève avait montré ce qu'il valait en passant par le "laminoir". Il était dorénavant considéré comme un homme digne de respect et de confiance, Plus personne ne le suivait. Il savait ce qu'il devait faire et il organisait son emploi du temps. C'est à ce moment précis qu'il lui était offert le choix de sa future carrière (4). A la fin de leurs études, le Directeur formulait des recommandations quant à l'attribution des différents postes, suivant ce qu'il pensait des capacités et du caractère des candidats.

(1) MARVEL, T., *Le nouveau Congo*, Ed. L. Cuypers, 108, Avenue des Cérisiers, Bruxelles, p. 38.

(2) *Elles correspondent au cycle supérieur des humanités actuelles.*

(3) *Si un élève commettait une infraction, le Frère Secundien attendait qu'il vienne le lui dire et ils réglaient la question entre eux. Si l'élève croyant que le Frère n'avait rien vu et choisissait de se taire, il ne lui en parlait pas. Mais à l'examen final et au sortir de l'école, le Frère en tenait compte pour sa future affectation.*

(4) *S'il était fils de chef, il suivait des cours spéciaux de préparation à l'administration d'une chefferie. S'il était issu d'une famille ordinaire, il choisissait une section parmi celles existantes.*

IV. L'ORGANISATION SCOLAIRE.

A. Les sections de l'école.

La Convention signée entre le Gouvernement du Ruanda-Urundi et la Congrégation des Frères de la Charité de Gand, le 11 juillet 1929 prévoyait la création d'une véritable cité estudiantine, appelée groupe scolaire (1).

Ces religieux ouvrirent d'abord en 1932 une école primaire sous un régime d'externat pour préparer les élèves aux études secondaires. Ils formèrent des moniteurs qui enseignaient dans les classes du primaire sous leur direction.

D'après la Convention de 1929, le groupe scolaire s'était en premier lieu destiné à l'enseignement secondaire pour former à leurs futures tâches les candidats destinés à devenir chefs des communautés locales, commis d'Administration, assistants agricoles, vétérinaires, médicaux, etc.

1) La période antérieure à 1933.

a) L'école pour fils de chef.

L'éducation des enfants de chefs était une préoccupation majeure pour l'Administration coloniale. Une classe réservée aux fils de chef fut ouverte le 20 janvier 1932 avec seize élèves originaires du Burundi (2). Cela entrait très bien dans le contexte des recommandations du Cardinal Lavigerie à ses missionnaires Pères blancs lorsqu'il leur disait qu'en gagnant un seul chef, ils feraient plus pour l'avancement du catholicisme qu'en gagnant isolement des centaines de noirs.

(1) *Le groupe scolaire était composé de tout un ensemble d'écoles : une école moyenne, des sections spécialisées, une école artisanale.*

(2) *Registre d'inscription du Groupe Scolaire de Butare 1932-1962.*

U.B

Cette section était conçue pour former des jeunes gens, qui devaient un jour succéder à leurs pères et collaborer avec l'Administration coloniale. Comme les colonisateurs belges coopéraient étroitement avec l'église catholique, les Frères de la charité, en éduquant les futurs chefs dans une école catholique, ont grandement contribué à préparer un climat qui a favorisé l'entente et la soumission de certains chefs anciens d'Astrida envers les autorités coloniales.

Cette école s'est transformée plus tard, sur des bases nouvelles en la section des candidats-chefs ou section administrative.

b) La section des candidats-commis.

Elle a ouvert ses portes le 1er août 1932. Elle était le grand espoir du Gouvernement. En effet, en ce qui concerne la formation des auxiliaires de l'Administration, la crise économique de 1929 avait entraîné la diminution du personnel administratif européen (1). L'objectif de cette section était la formation des employés subalternes autochtones qui, dans chaque territoire devaient désormais se charger du travail exécuté jusque-là par un fonctionnaire colonial. Elle a formé une seule promotion. Elle a laissé plus tard la place à la section des candidats-chefs (section administrative) et à la section secrétariat pour la formation des commis et des commis-dactylographes du service territorial.

Contrairement aux candidats-chefs qui devaient supporter les frais de leur scolarité, les candidats-commis ne payaient pas le minerval. Par conséquent, les élèves s'engageaient moralement à entrer au service du Gouvernement (et non des particuliers) en qualité de commis dès leur sortie d'Astrida.

(1) *Rapport de la Direction*, 1932.

c) La section pour aspirants-moniteurs.

En attendant la mise sur pied d'une école normale destinée à éduquer des futurs enseignants, les Frères de la charité ont d'abord formé des aspirants-moniteurs. Ceux-ci assuraient de petits cours dans le premier cycle de l'école d'Astrida et avaient la responsabilité d'une classe au primaire. En deux ans et demi, à partir de janvier 1932, les Frères avaient formé intensivement et empiriquement huit instituteurs, qui prirent en main l'école primaire du groupe scolaire. Les frais de leur scolarité étaient à la charge du Gouvernement, qui, en outre, leur mettait de côté une petite épargne sur leur rétribution mensuelle (en rapport avec le travail exécuté) destinée à leur fournir un petit capital lors de leur entrée dans la vie active.

La section pour aspirants-moniteurs n'a eu qu'une seule promotion. La formation d'instituteurs de haut niveau fut entreprise au groupe scolaire en 1952, avec l'ouverture d'une section normale.

d) La section confection, imprimerie et reliure.

Au début de la création de l'école d'Astrida, il avait été question d'une école profesionnelle. Dans ce cadre, le groupe scolaire avait ouvert, début 1932, un atelier pour tailleurs et imprimeurs. Ils devaient confectionner des vêtements pour les internes et fournir les livres nécessaires. Mais l'atelier fut définitivement fermé après trois mois de fonctionnement (le 1er avril 1932). Le projet d'une école professionnelle au sein du groupe scolaire fut dès lors abandonné.

La Congrégation des Frères de la charité a entretenu pour son compte un petit atelier où on faisait la confection des vêtements, la menuiserie et la forge.

2) La période postérieure à 1933.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire plus haut, après quelques années, les Frères et le Gouvernement adoptèrent une nouvelle formule d'enseignement et d'éducation.

En janvier 1934, le groupe scolaire ouvrit une école secondaire moderne. On y gardait toujours une école moyenne comme celle des débuts, qui dispensait une formation générale pendant quatre ans (une année préparatoire et trois ans d'études moyennes). Elle préparait directement aux sections spécialisées. A la fin de la dernière année de l'école moyenne, les élèves choisissaient la filière dans laquelle ils désiraient faire leur carrière. Les nouvelles sections spécialisées furent organisées comme suit :

a) La section médicale.

Dans les années 1930-1940, la santé publique était encore précaire ; il y avait une forte mortalité infantile, des épidémies qui ravageaient la population. Les Frères de la charité créèrent donc en 1937 une section médicale pour former des assistants médicaux. La durée des études était de quatre ans. Après deux années de stage dans un hôpital du gouvernement ou des missionnaires, le candidat obtenait le titre de "Candidat" assistant médical. Il était alors affecté à un dispensaire rural dont il prenait la direction quand il devenait assistant médical après cinq ans de service.

b) La section agricole.

Fondée en 1938, elle avait pour but de former des assistants agricoles. Ils avaient le rôle d'introduire et de vulgariser sur les collines des plantes et méthodes

agricoles nouvelles (1). Leur scolarité se déroulait sur une période de quatre ans, en mettant l'accent sur la pratique. Elle était complétée par une année de stage sous la direction d'un agronome, dans les divers services gouvernementaux de l'agriculture et les stations expérimentales.

c) La section vétérinaire.

Créée en date de 1938, elle répondait à cet objectif : la formation d'un personnel spécialisé d'un haut niveau capable de résoudre les problèmes posés par l'élevage.

Les assistants vétérinaires devaient apporter un appui médical aux éleveurs ; c'est-à-dire lutter contre les épidémies courantes et soigner le bétail. Ils s'occupaient également de la sélection du bétail, faisaient des expériences d'alimentation rationnelle des bovidés et vulgarisaient les soins hygiéniques du bétail (2).

d) La section des candidats-chefs ou section administrative.

En 1938, l'Administration la mit en place en remplacement de la section des fils de chefs qui avait ouvert ses portes en 1932. On voulait former des cadres subalternes pour assister les colonisateurs dans les tâches administratives : les futurs chefs de chefferie et les commis du service territorial.

Les fils de chefs étant appelés à diriger une population de cultivateurs et d'éleveurs suivaient un programme comprenant, outre une partie consacrée aux

(1) *Les assistants agricoles avaient quatre ans d'études théoriques bien que la méthode pédagogique fut essentiellement pratique ; plus une année consacrée uniquement à un stage pratique.*

(2) *Frères de la Charité*, Op. cit., pp. 15-16.

cours d'administration des notions d'agriculture et d'élevage. La formation comportait des éléments généraux de droit coutumier, de l'organisation politique et juridique du pays, des cours de déontologie et d'administration d'une chefferie. La durée des études était de quatre années : trois de cours théoriques et une dernière consacrée au stage qui se faisait directement dans un territoire.

e) La section secrétariat, section dactylographie ou section administrative inférieure.

C'était en réalité une subdivision de la section administrative. Elle fut organisée depuis 1940, dans un but de former des commis-dactylographes pour les services du Vice-Gouvernement Général des deux résidences et des territoires : dactylographie, secrétariat, prison, comptabilité, perception des impôts, recensement, greffe de tribunal de chefferie, etc.

La section accueillait les élèves du cycle inférieur qui n'obtenaient pas les 60 % des points requis pour passer dans les sections spécialisées. En plus des leçons de dactylographie, de correspondance, de classement ainsi que des divers travaux de bureaux, les élèves de la section secrétariat recevaient durant une année des cours d'administration dispensés dans la section des candidats-chefs.

La section secrétariat fut fermée en 1950. Elle fut réouverte en 1954 sous l'appellation section dactylographie. En 1957, l'on adopta la dénomination section administrative inférieure qui était en fait une section secrétariat-dactylographie.

f) La section pédagogique ou normale.

A cette époque, le pays manquait d'enseignants à l'école primaire. C'est pourquoi Astrida créa en 1952 une section pédagogique pour former des instituteurs aptes à relever le niveau de l'enseignement primaire et préparer sérieusement les élèves aux études secondaires. Mais, pendant de nombreuses années, elle forma des D7 qui n'enseignèrent finalement que dans les cycles inférieurs des écoles secondaires.

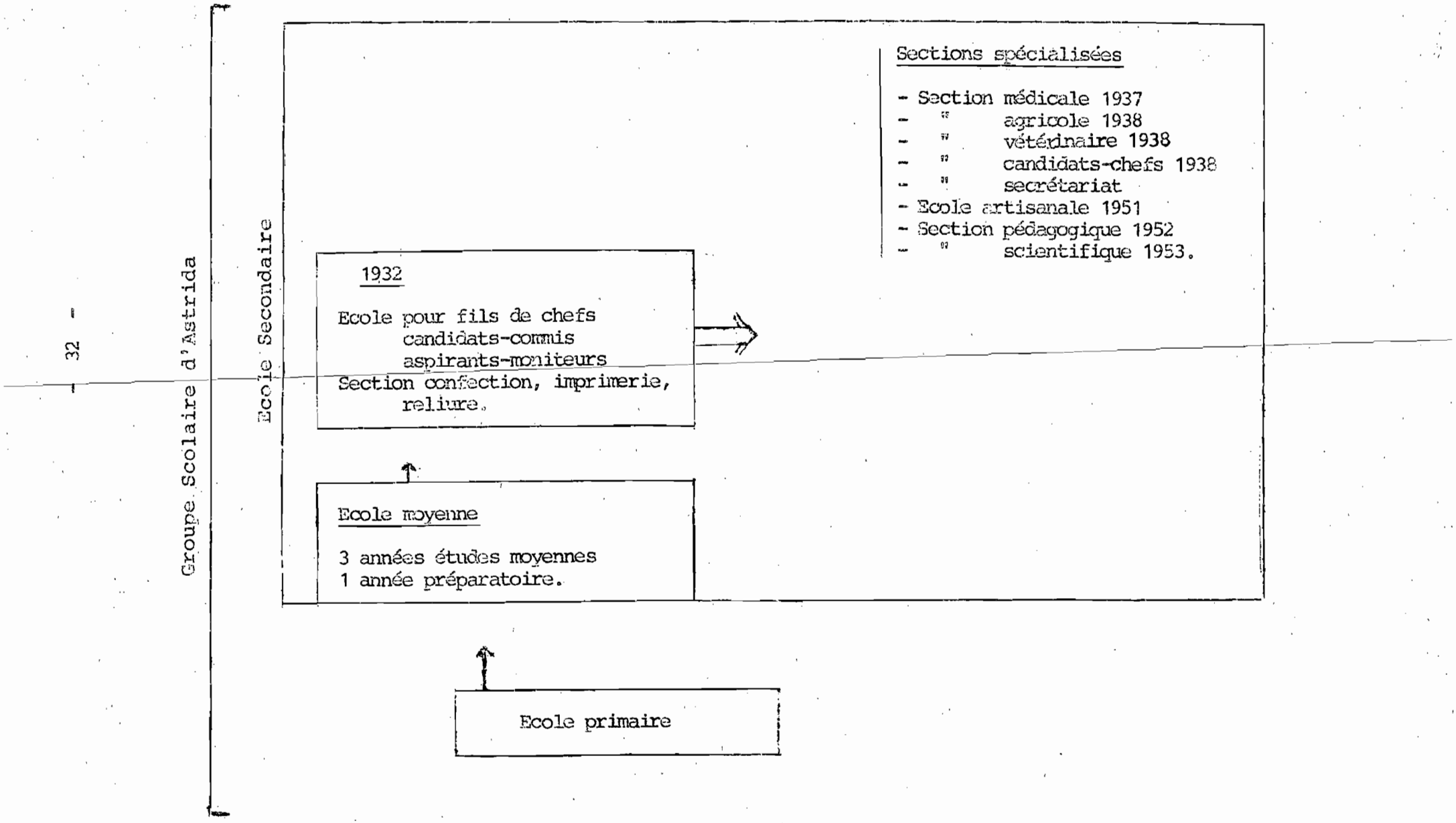
Après le premier cycle d'Astrida (quatre ans), la formation pédagogique durait quatre ans encore. Les leçons pratiques se faisaient à l'école primaire annexée au groupe scolaire.

g) La section scientifique.

Fondée en 1953, cette section préparait pendant trois ans aux études universitaires, les élèves dont l'esprit et le goût s'adaptaient à un enseignement purement humaniste.

h) La section artisanale ou l'école de métier.

Cette école fut créée en 1951. Elle était destinée aux enfants qui avaient terminé leur 6ème année primaire et qui n'avaient pas été admis à un établissement d'enseignement secondaire quelconque. Il y était organisé des classes de maçonnerie et de menuiserie dont l'apprentissage durait deux ans. L'école artisanale était la seule à fonctionner sous le régime d'externat.


Groupe Scolaire d'Astrida
Ecole Secondaire
1932
Ecole pour fils de chefs
candidats-commis
aspirants-moniteurs
Section confection, imprimerie, reliure.
Ecole moyenne
3 années études moyennes
1 année préparatoire.
Ecole primaire
Sections spécialisées
- Section médicale 1937
- " agricole 1938
- " vétérinaire 1938
- " candidats-chefs 1938
- " secrétariat
- Ecole artisanale 1951
- Section pédagogique 1952
- " scientifique 1953.

B. L'orientation dans les sections.

1) Dans la section pour les fils de chefs.

L'on formait de futurs chefs qui devaient collaborer avec le Gouvernement colonial. Il était convenu entre les Frères de la charité et le colonisateur de ne recruter que les enfants des chefs selon l'importance qu'on accordait à ces derniers (1). Comme on a eu l'occasion de le dire, il n'existait pas pour eux d'examen éliminatoire, mais on organisait un petit test qui permettait de conclure que l'enfant était en mesure de suivre ses études. On retenait en priorité :

- les fils des chefs,
- les enfants choisis par un chef comme fils adoptifs,
- les héritiers présomptifs.

2) Dans les autres sections techniques.

Les élèves qui avaient réussi le premier cycle étaient orientés dans les sections spécialisées existantes selon leur choix. Cependant, le Directeur de l'école intervenait pour équilibrer les demandes dans les différentes filières (2).

Les enfants de chefs ne répondaient pas toujours aux qualités recherchées en eux par les Frères de la charité et le Gouvernement colonial. Ce qui a fait que plus tard, les dirigeants de l'école d'Astrida, en accord avec le Gouvernement pouvaient admettre dans la section administrative des enfants batutsi et bahutu dont les parents avaient une certaine influence auprès de la population.

(1) *Archives du Groupe Scolaire, Condition d'admission dans la section pour fils de chefs au groupe scolaire d'Astrida (1932).*

(2) *Rapport de la Direction, 1941.*

C. La composition "ethnique" des "Astridiens".

Pendant longtemps, le groupe scolaire de Butare a été considéré comme une école qui a privilégié la classe aristocratique tutsi qui était au pouvoir avant l'accession du Ruanda-Urundi à l'indépendance.

Pour évaluer l'importance numérique des Tutsi au groupe scolaire par rapport aux autres "ethnies", ainsi que la capacité d'accueil de l'établissement, nous avons eu recours aux données statistiques des trente premières années de fonctionnement de l'école.

TABLEAU N°3 REPARTITION DES ELEVES ADMIS AU GROUPE SCOLAIRE PAR ANNEE SCOLAIRE ET PAR ETHNIE 1932 - 1961

Pays / Années	RWANDA				BURUNDI					ETRANGERS						CAS NON IDENTIFIES	TOTAL ANNUEL
	Tutsi	Hutu	E.N.I.	Total	Tutsi	Hutu	Baganwa	E.N.I.	Total	C	B	G	U	H	TOTAL		
1932	28	1	0	29	1	8	16	1	26						0	13	68
1933	11	0	0	11	0	0	9	0	9						0	1	21
1934	16	6	0	22	7	7	3	1	18						0	1	41
1935	8	0	27	35	3	4	0	9	16						0	2	53
1936	14	2	0	16	3	8	1	1	13	1					1	0	29
1937	17	3	0	20	8	3	3	0	14						0	1	35
1938	19	6	0	25	6	0	2	0	8						0	0	33
1939	28	11	0	39	3	5	6	1	15						0	0	54
1940	25	6	1	32	9	3	2	5	19						0	0	51
1941	15	10	0	25	6	12	5	0	23						0	1	49
1942	21	2	1	24	11	8	6	2	27						0	0	51
1943	23	3	0	26	12	4	2	1	19	1					1	3	48
1944	25	4	1	30	13	6	1	2	22	1					1	4	56
1945	29	2	0	31	10	6	3	0	19						0	2	52
1946	27	1	0	28	12	9	4	3	28						0	0	56
1947	26	4	0	30	19	10	2	0	31						0	0	61
1948	43	3	0	46	30	11	3	0	44	2					2	0	90
1949	43	6	0	49	39	9	3	0	51						0	0	100
1950	35	9	0	44	29	12	2	0	43						0	0	87
1951	52	18	15	85	46	9	0	3	58	1	1				2	1	144
1952	33	7	0	40	24	13	0	0	37						0	0	77
1953	40	8	1	49	25	13	0	1	39						0	0	88
1954	37	10	0	47	23	13	0	0	36	3					3	0	83
1955	50	26	0	76	12	17	0	0	29	1					1	1	106
1956	40	17	0	57	25	22	0	0	47		2		1		3	1	105
1957	42	12	2	56	36	12	0	2	50		2				2		106
1958	26	18	19	63	1	1	0	43	45		1	1		1	3		108
1959	13	5	33	51	13	5	0	33	51						0	2	104
1960	14	30	19	63	21	17	0	5	43	2	1				3	3	109
1961	58	65	1	124	13	24	0	0	37	3	3				6		161
Total	858	295	120	1273	460	271	73	113	917	15	10	1	1	1	28	36	2226
%	38,54	13,25	5,39	57,19	20,66	12,17	3,28	5,08	41,19	0,67	0,45	0,04	0,04	0,04	1,26	1,62	100,00

Légende : E.N.I. Ethnies Non Identifiées C : Congolais B : Belges G : Grecs
U : Ugandais H : Hindous

Source : Registre des Elèves inscrits au Groupe Scolaire 1932-1962

Les chiffres de 1932 à 1961 que nous présentons sous forme de tableau nous renseignent sur la répartition des élèves admis par année scolaire et par "ethnie".

L'élaboration de ce tableau statistique est basée sur le dépouillement du registre qui donne, par année scolaire et par ordre d'arrivée, les noms et l'identité des élèves qui ont été inscrits au groupe scolaire.

A côté des composantes de la population du Ruanda et du Burundi nous dressions une colonne d'ethnie non identifiée (E.N.I.). Il s'agit des cas pour lesquels le registre consulté ne donne pas l'ethnie de l'élève mais ne mentionne que son clan. Par contre l'origine indiquée devant le nom de l'intéressé, c'est-à-dire la colline, la mission, le territoire, nous permet de savoir s'il est Munyaruanda ou Murundi.

Pour le cas du Burundi, nous avons relevé une catégorie des Baganwa que nous identifions à part, à la manière des Frères de la charité. En effet, Emile MWOROHA considère aussi les Baganwa comme une classe d'aristocratie dynastique différente des Bahutu et Batutsi et les définit en ces termes :

> "On pourrait traduire le mot muganwa par prince de sang. Le terme était utilisé pour désigner un fils du roi, un fils de prince ou un chef provincial de sang royal quelque soit le niveau de la hiérarchie où il s'insérait" (1).

Nous avons recensé environ une trentaine d'élèves de nationalité étrangère qui ont fréquenté le groupe scolaire entre 1932-1961, à savoir : les Congolais, les Belges, les Grecs, les Ugandais et les Hindou, ce qui contredit le principe admis au départ de ne recruter que les ressortissants du Ruanda et du Burundi.

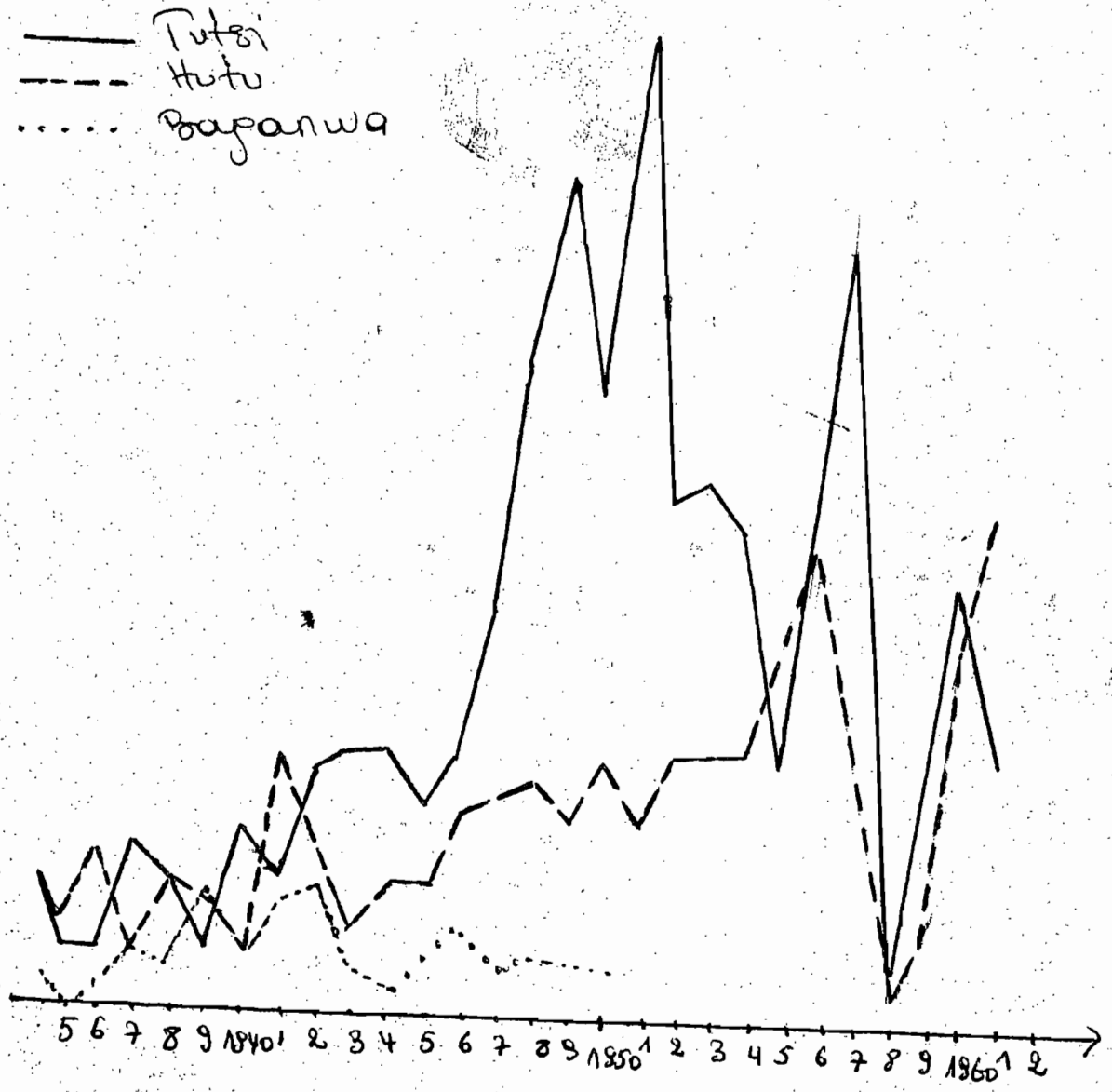
(1) MWOROHA, E., *Peuples et rois de l'Afrique des Grands Lacs. Le Burundi et les royaumes voisins au 19ème siècle*, les Nouvelles Editions Africaines, Dakar-Abidjan, 1977, p. 132.

La colonne du "Total annuel" concerne toutes les admissions qui ont été enregistrées par l'école pendant la période considérée.

La figure n° 2 essaye de représenter les courbes des admissions des Burundais, par ethnies, au groupe scolaire de 1932 à 1961. Entre 1932 et 1942, contrairement à ce qu'on observe pour le Ruanda il n'y a pas de différence sensible entre les élèves d'origine tutsi ou hutu. A partir de 1943, le nombre des Tutsi augmente pour retomber dans la période 1951-1957.

Entre 1957-58, deux Barundi seulement sur quarante cinq admis ont signalé leur appartenance ethnique : étaient-ils conscients du problème ethnique qui secouait le Rwanda ?

Figure n° 2. : Admission des Barundi par ethnie au Groupe Scolaire de 1932-1961.



En 1961, alors que les Hutu enregistrent une légère augmentation, les Tutsi accusent une forte diminution.

Concernant les Baganwa, on remarque qu'ils ont donné dans les deux premières années un nombre d'élèves qu'ils n'ont pas pu fournir dans la suite. Dans l'ensemble, leurs recrutements sont irréguliers et occupent une faible proportion. Enfin, on constate, sans pouvoir se l'expliquer, qu'à partir de 1950, aucun Muganwa n'a été mentionné sur les listes d'admission d'élèves.

Pourquoi une majorité tutsi au groupe scolaire ?

Cela proviendrait des facteurs suivants :

- <u>La position pro-aristocratique de l'Administration coloniale et de l'église accordant le monopole d'instruction aux Tutsi</u>.

En effet, le dessein de Monseigneur Léon CLASSE était de collaborer avec les autorités coutumières pour gagner la conversion de la masse. Les futurs auxiliaires de l'Administration furent ainsi choisis de préférence parmi les Tutsi (1) au pouvoir pour suivre leur formation au groupe scolaire créé à cet effet. C'est dans ce sens qu'à la demande expresse de P. RYCKMANS (2), les Tutsi fils des chefs, des sous-chefs et des notables importants, recommandés par les administrateurs, étaient recrutés directement par le groupe scolaire, "dans une certaine proportion" même s'ils n'obtenaient pas de résultats satisfaisants lors des concours (3).

(1) *Au Burundi, les Ganwa ont été souvent classés de manière abusive parmi les Tutsi.*

(2) *P. RYCKMANS était Gouverneur Général de l'Afrique Belge.*

(3) G. MBONIMANA, *L'instauration d'un royaume chrétien au Ruanda (1900-1931), Université Catholique de Louvain, thèse de doctorat en Philosophie et Lettres, Histoire contemporaine, Belgique, p. 363.*

- La politique administrative défavorable aux Hutu.

Dans les années 1926-1948, l'oppression du contribuable dans le cadre des travaux obligatoires, de la corvée et des importations diverses, entravait beaucoup l'assiduité des élèves Hutu à l'école primaire (1). Quelquefois, ils devaient remplacer leurs pères pour certaines prestations obligatoires chez leur "shebuja" ou ils étaient retenus à la maison pour certains travaux ménagers en l'absence de leurs parents. De plus, la réorganisation administrative de 1926 à 1933 destitua beaucoup de Bahutu. Leurs enfants, de ce fait, furent rarement admis à Astrida.

- Les discriminations ethniques dans les écoles primaires.

Donat MUREGO (2) parle de la ségrégation opérée dans l'enseignement primaire au niveau de l'organisation scolaire (école des Batutsi et école des Bahutu) ainsi qu'au niveau de l'enseignement dispensé dans celles-ci, dans certaines régions.

Il semble par exemple, que les leçons de Français étaient dispensées aux élèves Tutsi alors que les Hutu étaient en congé.

> "En outre, les candidats au concours étaient la plupart du temps, sélectionnés et informés par le Directeur des écoles des missions avec la collaboration de l'enseignant. Or, dans le choix, l'appartenance ethnique du candidat entrait souvent en ligne de compte (l'ethnie de chaque écolier était mentionnée sur la fiche individuelle déposée au bureau de l'enseignant" (3).

(1) G. MBONIMANA, *L'instauration d'un royaume chrétien au Ruanda (1900-1931)*, Université Catholique de Louvain, thèse de doctorat en Philosophie et Lettres, Histoire contemporaine, Belgique, p. 363.

(2) D. MUREGO, *La Révolution Rwandaise 1959-1962, essai d'interprétation*, Louvain, 1975.

(3) G. MBONIMANA, *Op. cit.*, p. 363.

La discrimination ethnique pratiquée principalement au cours des dernières années du primaire et du fait d'admettre au groupe scolaire presque exclusivement des Tutsi (1) finit par créer dans la population la conviction que cette école était spécialement destinée à ceux qui, un jour ou l'autre, seront appelés à exercer le commandement. Ce n'est pas sans raison, du reste, qu'élèves et anciens du groupe scolaire furent désignés par le fier surnom d'Indatwa, c'est-à-dire "les élites", allusion à la formation privilégiée dont ils étaient les bénéficiaires et aux hauts destins qui les attendaient.

Cette politique tendant à privilégier les uns et défavoriser les autres aura de fâcheuses conséquences à la veille et au lendemain de notre indépendance.

D. La formation dispensée.

Le groupe scolaire d'Astrida fut créé dans un but bien déterminé : éduquer et préparer des candidats pour la formation des futurs chefs et des cadres indigènes au service du Gouvernement colonial, et l'émergence d'une nouvelle classe sociale. Pour ce faire, les Frères de la charité ont mis l'accent sur deux aspects : intellectuel et moral.

1) La formation intellectuelle.

La formation intellectuelle était, semble-t-il, satisfaisante pour la tâche future qui attendait ces élèves (2).

La discipline rigoureuse et l'encadrement intensif dont bénéficiaient les élèves du groupe scolaire, leur permettaient de s'adonner complètement à leurs études.

(1) G. MBONIMANA, *Op. cit.*, p. 363.

Les plus faibles étaient éliminés. On exigeait 60 % des points pour passer dans la classe supérieure. Les élèves indisciplinés n'étaient pas tolérés. Ils étaient tout de suite renvoyés.

Le frère Directeur souscrivait des abonnements aux diverses revues pouvant susciter un grand intérêt éducatif parmi ses élèves. Le groupe scolaire avait également mis à leur disposition dans la bibliothèque, des ouvrages couvrant la formation générale et des livres de techniques spécialisées pour la section médicale, agricole, vétérinaire, etc.

Les cours pratiques, les stages prolongés et les examens de maturité passés annuellement pendant cinq ans pour certaines sections permettaient aux élèves de se familiariser avec leur future carrière comme le rapporte Gamaliel MBONIMANA :

> "L'acquisition d'un savoir scientifique et technique permit aux diplômés du groupe scolaire de contribuer avec un haut degré de conscience professionnelle (en particulier les assistants médicaux) au progrès du pays. Ce fut pour eux l'occasion de rehausser leur prestige social et de développer un complexe de supériorité accru à l'égard d'autres Ruandais et Burundais lettrés n'ayant pas fréquenté l'école des Frères de la charité (1).

Cependant, dans le plan décemal pour le développement économique et social du Ruand-Urundi, il est écrit ceci :

> "Le programme d'enseignement... tend à assurer l'initiation aux diverses techniques professionnelles pour accroître le nombre d'auxiliaires qualifiés à l'action européenne" (2).

(1) G. MBONIMANA, *Op. cit.*, p. 364.

(2) *Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1951, p. 17.

Plus loin, il est dit :

> "L'ampleur de l'effort à déployer au cours des dix prochaines années est mesurée aux besoins à satisfaire" (1).

Les élèves formés au groupe scolaire allaient collaborer avec les colonisateurs. Ils étaient préparés pour devenir leurs aides dans leurs tâches et jamais prétendre à les remplacer plus tard. Leur rôle consistait à exécuter (et en aucun cas à concevoir) les instructions des Belges.

En plus des cours dispensés pour la formation purement intellectuelle, on organisait dans la section administrative des causeries qui, tout en poursuivant un but essentiellement éducatif, aidaient à approfondir la connaissance du Français. Elles portaient sur des questions d'hygiène et des phénomènes naturels, sur les devoirs envers l'employeur, sur le sens de l'honneur professionnel, sur la probité dans l'exercice des emplois administratifs et privés, sur l'esprit d'épargne. On avait également instauré pour les finalistes une causerie pour les initier à la vie familiale. Une brochure faite par le Révérend Frère Secundien intitulée "A ceux qui s'en vont. Foyer chrétien et heureux", contenait une série des archives à ce sujet.

Pour les candidats-chefs et les candidats-commis, les cours de déontologie et de politique indigène complétaient les causeries. Pour être un bon chef, il fallait connaître ses hommes et sa chefferie et donner un bon exemple à travers tout son comportement. Homme d'autorité, il devait être le meilleur parmi ses administrés. Au grand jamais il ne devait penser qu'il pouvait se mesurer aux Belges et les remplacer un jour dans la direction de son pays. Il devait se tenir à sa place. Certes — selon les Européens — il n'était plus

(1) *Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1951, p. 17.

l'indigène ordinaire. Mais non plus il n'était pas capable de prendre la totalité des responsabilités, comme l'explique le Révérend Frère Secundien :

> "Admirez toutes les oeuvres de civilisation que l'Administration ne cesse d'accomplir pour vous tous : justice, santé, instruction, routes, bien-être ; comprenez-le bien pour savoir les admirer et y collaborer modestement, en sachant bien que seuls les Européens ont pu créer l'impulsion et maintenir la direction. A vous donc de garder votre place, vous avez franchi un premier pas vers la civilisation mais vous n'y êtes pas encore. Vous devez constamment faire honneur à votre situation, car vous n'êtes plus un indigène quelconque. Votre place se trouve au premier échelon de l'échelle qui monte vers la situation ; vous ne pouvez pas reculer ni descendre, d'autre part vous vous rendriez ridicules en voulant monter plus haut que vos forces vous le permettent. Demeurez donc modestes, vous qui possédez ce proverbe délicieux : le dos croît, ... mais ne dépasse jamais le cou. Le client peut s'élever dans la hiérarchie sociale, mais jamais il ne dépassera son maître" (1).

Les "Astridiens" devaient observer un comportement conforme aux instructions reçues à l'école. C'est pourquoi la formation morale a pris une place considérable.

(1) R. BOURGEOIS, *Cours de déontologie et politique indigène à l'usage des candidats-chefs et candidats-commis*, Astrida, 1951, p. 12.

2) La formation morale.

En ce qui concerne les Noirs, selon les Frères de la charité, ce serait une grave erreur de les instruire plus que de les éduquer.

> "L'homme vaut ce que vaut sa conscience morale. Or, celle-ci est pratiquement presque inexistante chez le Noir, par ignorance, par manque de jugement, par absence de sens moral et du sentiment moral. L'éducation et l'enseignement doivent donc en premier lieu former, éclairer et diriger la conscience, car on ne peut s'appuyer sur un homme que pour autant qu'il a une conscience. Former des Noirs qui méritent confiance revient en premier lieu à développer en eux une conscience" (1).

Les Frères de la charité pensaient que le manque de formation morale solide était une des causes principales de l'échec — à de rares exceptions près — de tout enseignement post-primaire en Afrique. A en juger par les faits — selon eux — un enseignement basé uniquement sur les connaissances scientifiques avait produit, par expérience, deux résultats suivants :

- la formation morale, malgré tous les efforts faits, ne donnait au futur chef et à l'employé indigène qu'un vernis. Elle ne suscitait ni sérieuse conviction ni conscience. L'enseignement reçu ne laissait que l'habileté, la dissimulation pour le mal ;

- ou bien le jeune homme évoluait extérieurement en bien pour les manières, la tenue, l'intelligence, le savoir faire, mais intérieurement, l'orgueil en a fait un jaloux et un haineux, parce qu'il se croyait supérieur

(1) *Frères de la Charité*, Op. cit., p. 20.

mais méprisé, jamais jugé à la valeur qu'il se donnait. C'était la graine des anti-Européens, un hypocrite qui attendait et cherchait l'heure de l'émancipation. Il se montrait dédaigneux envers ses compatriotes "arriérés". Chez lui, l'âme et le coeur n'avaient été atteints que superficiellement par la formation morale. Il n'y avait pas eu de conversion (1).

Pour éviter de tomber dans les situations que nous venons de décrire, les Frères ont privilégié la formation morale. Le groupe scolaire attacha une grande importance aux exercices religieux. Monseigneur Léon CLASSE, Vicaire apostolique du Ruanda, disait que l'évangile était une condition nécessaire pour endiguer efficacement le communisme et le nationalisme indigène. Ainsi, les internes avaient, en plus d'une messe et d'une communion quotidienne, la confession hebdomadaire et les prières ordinaires. Les activités quotidiennes étaient précédées par une courte méditation et clôturées par un examen de conscience conduit et expliqué. Ils avaient une récollection mensuelle et une retraite annuelle.

Envers les Belges, les "Astridiens" devaient avoir une attitude de profond respect qui allait même jusqu'à la soumission totale. Nous lisons dans le cours dispensé par R. BOURGEOIS :

> "Si votre chef européen vous invective dans un état visible de surexcitation, demeurez calme ; surtout, ne répliquez pas, vous feriez alors figure d'arrogant. Laissez-passer l'orage ; attendez le lendemain pour lui faire entendre une explication calme quant aux erreurs qu'il vous reproche. L'Européen ne connaît pas la rancune. Soyez toujours respectueux mais sans obséquiosité, car celle-ci nous déplaît

(1) *Groupe Scolaire d'Astrida, Rapport 1937.*

> profondément. Saluez tous les Agents de l'Etat ; levez-vous lorsqu'ils entrent dans votre bureau, offrez-leur un siège, montrez-vous serviable à leur endroit, ainsi que vis-à-vis de tout Européen : il y va de votre bon renom. Même s'il vous en coûte, répondez toujours d'une façon empressée à toutes demandes de service. Tout notre temps appartient d'ailleurs à l'Administration. Si un agent de l'Etat est de passage dans votre circonscription, hâtez-vous d'aller le saluer et tenez-vous à sa disposition, entretenez-le des nouvelles importantes du pays. Veillez à ce que le ravitaillement pour lui et son personnel : oeufs, poules, bois, eau, lait, patates, etc... lui soit présenté dès son arrivée et s'il en a besoin, envoyez-lui des porteurs à la toute première heure car il ne tolérera pas que vous l'ayez fait attendre, à ce sujet. Votre empressement à son égard aura une conséquence directe sur le jugement qu'il se fera de votre activité personnelle, de votre autorité et de votre prestige" (1).

Vis-à-vis du Mwami et des autorités coutumières, on leur demandait seulement de "rendre à César ce qui revient à César". C'est-à-dire que les Astridiens avaient le devoir de les respecter. En définitive, en ce qui concerne leur travail, ils dépendaient directement du résident et de l'Administration coloniale.

Quant aux missionnaires, ils avaient le devoir de leur rendre visite et leur envoyer ce dont ils avaient besoin. Ceci était fait pour leur faciliter l'évangélisation et l'oeuvre civilisatrice.

(1) R. BOURGEOIS, Op. cit., pp. 32-33.

A y regarder de près, les Frères de la charité ont doté leurs élèves d'une forte personnalité, d'un amour du travail, du respect du devoir à accomplir et d'un sens aigu de l'honneur. Mais on remarquera qu'on a beaucoup insisté sur le sentiment profond de respect qu'ils devaient aux colonisateurs.

Comme on l'a vu précédemment, la discipline était rigoureuse. Même lors des promenades, les élèves marchaient bien en rang, accompagnés d'un frère muni de sifflet. Au moment d'aller se coucher, ils partaient en silence et le surveillant circulait dans le dortoir jusqu'à ce que tout le monde s'endorme.

Cette discipline a permis aux "Astridiens" d'acquérir beaucoup de qualités qui les ont aidés à bien accomplir leur tâche.

Comme le pensait le Révérend Frère Secundien, la formation morale et intellectuelle devait conduire à l'émergence d'une nouvelle classe sociale ; auxiliaires de la colonisation, même si après l'indépendance de notre pays, ce sont eux qui ont pris les rênes du pouvoir.

3) La formation d'une nouvelle classe sociale.

Comme nous l'avons déjà dit, l'un des objectifs de l'école d'Astrida était d'arriver à former une nouvelle classe sociale dotée d'une nouvelle mentalité : c'est-à-dire une nouvelle façon de penser et de juger et riche d'un bon niveau intellectuel et moral. Elle devait être capable de saisir et d'interpréter les instructions du colonisateur.

Cette classe devait être suivant le plan des Frères de la charité et du Gouvernement colonial, l'instrument des Belges dans l'Administration. C'est ainsi que Gamaliel MBONIMANA la qualifie de "Prunelles des yeux de l'Administration belge" (1).

(1) G. MBONIMANA, *Op. cit.*, p. 364.

Quant à Monseigneur Léon CLASSE, il disait :

> "L'Administration indigène sera assurée exclusivement par des Tutsi et principalement par une élite sociale pro-européenne, une jeunesse intelligente, confiante et éprouvant une sympathie réelle pour le christianisme" (1).

Comme on le constate clairement, le Gouvernement et les missionnaires ont choisi délibérement les Batutsi pour faire cette nouvelle classe sociale. C'est pour cela que la section des candidats-chefs et des candidats-commis où étaient généralement recrutés les enfants des dirigeants et des notables leur tenait le plus à coeur.

Cette élite devait savoir se tenir à sa place. Le Frère Secundien disait à ce propos :

> "Les Alumini du groupe scolaire forment une classe sociale qui est fière d'elle-même et de ses réalisations. Elle a un sentiment de sécurité, la conviction d'être à sa place basés sur la conscience de sa réelle utilité pour le pays" (2).

Toutefois, elle devait prendre garde pour ne pas retomber dans les modes de vie traditionnels. Pour ce faire, les Frères de la charité se proposèrent :

> 1° "de lui assurer un niveau de vie et un rang social qui étaient en rapport avec la mentalité nouvelle : qui lui permettait de vivre heureux comme indigène évolué, et non comme une caricature d'européen ;

(1) *Rapport de Monseigneur CLASSE au Gouvernement, cité par G. MBONIMANA, op. cit., p. 48.*

(2) MARVEL, *Op. cit., p. 42.*

2° de maintenir des liaisons étroites et fréquentes avec son centre de formation — l'institut — qui devait garder sa tutelle" (1).

V. LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE.

A. La politique générale du groupe scolaire.

1) La politique d'autonomie.

Comme nous l'avons évoqué plus haut dans le chapitre concernant le contrat de création, le groupe scolaire d'Astrida était une école libre subsidiée conformément à une convention signée entre l'Etat et la Congrégation des Frères de la charité.

Le groupe scolaire ne reconnaissait que l'inspection officielle faite par un fonctionnaire de l'Etat. Il s'est toujours refusé que les Pères Blancs, à travers la personne du missionnaire-inspecteur, servent d'intermédiaire entre lui et le Gouvernement.

"Cet intermédiaire, dit le Frère Gabriel n'est pas prévu dans la convention et, si le Ministre des Colonies avait voulu l'introduire, la Congrégation n'aurait pas accepté pareille clausse de contrat. Car une telle intervention de la Mission des Révérends Pères Blancs n'aurait pas été pour nous d'aucune utilité, par contre, elle aurait pu être en état de diminuer l'initiative et la liberté d'action nécessaire dans l'organisation de la direction de pareil établissement scolaire, de ralentir les transactions et les solutions, de compliquer les affaires et surtout de donner lieu à des froissements mutuels si peu compatibles avec la charité religieuse" (2).

(1) J.M.V. RUTERANA, *Op. cit.*, p. 83.

(2) CONRAD (frère), *Op. cit.*, p. 13.

Cependant, certaines autorités civiles considéraient le groupe scolaire comme une école officielle. Elles prenaient parfois des décisions non conformes aux clauses de contrat sans avis de la Congrégation. Elles oubliaient que l'établissement était régi par un statut particulier.

D'autre part, l'Eglise Catholique voulait prendre en main l'organisation de l'enseignement, en exécution de la tâche que le Gouvernement lui avait confiée dans le territoire du Ruand-Urundi. Dans plusieurs écrits officiels qui rendent compte de l'esprit de l'époque, on trouve que le groupe scolaire d'Astrida était une école officielle mais congréganiste.

En vue de garder la liberté d'action et surtout d'écarter les rivalités éventuelles entre les autorités ecclésiastiques et les Frères de la charité, une convention en règle entre les deux partenaires fut signée le 13 juillet 1931 (1). Elle indiquait plus nettement les droits réciproques du Vicariat et de la Direction du groupe scolaire.

La Congrégation admettait en tout temps la visite des Frères Blancs en qualité d'amis, d'aides, de conseillers, de collaborateurs, de bienfaiteurs, etc... agissant dans l'esprit de l'Eglise. Elle se soumettait à une inspection purement formelle du Vicariat, non seulement en ce qui regarde l'enseignement de la religion, mais aussi des autres branches.

2) <u>La tutelle des Frères de la charité sur leurs anciens élèves</u>.

A la sortie de chaque promotion, une question se posait ; celle de savoir si les "Astridiens" répondaient aux attentes de leurs éducateurs et du Gouvernement.

(1) J.M.V. RUTERANA, <u>Op. cit.</u>, p. 285.

Cela va préoccuper le Frère Secundien et le Gouverneur Général du Ruanda-Urundi, Monsieur E. JUNGERS qui étaient également convaincus de la nécessité de poursuivre leur encadrement, même après l'obtention de leur diplôme. Deux solutions furent préconisées : la "retrempe" annuelle et la mise sur pied de l'association des anciens d'Astrida.

a) La "retrempe" annuelle.

Le Frère Secundien a alors organisé ce qu'il a appelé la "retrempe annuelle".

> "Il est indispensable, disait-il, que les élèves une fois sortis soient obligés à continuer à étudier et de soumettre leur avancement dans les cadres, du moins en partie, à un examen qu'ils auront à faire à l'institut pendant un certain nombre d'années. Cet examen serait une garantie contre le laisser-aller et serait l'occasion d'une "retrempe" annuelle.
> Nos élèves sont bons, nous préférons qu'ils restent tels et je pense que le Gouvernement a tout intérêt à nous laisser la plus large liberté parmi eux..." (1).

Ce que le Directeur du groupe scolaire avait en vue, une lettre du 9 février 1939, du Gouverneur du Ruanda-Urundi, E. JUNGERS au Gouverneur Général du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi, Pierre RYCKMANS nous l'apprend :

> "Cette oeuvre post-scolaire consistera dans l'entretien pour les anciens élèves, sur les indications et recommandations du Directeur du groupe scolaire des connaissances acquises pendant leurs années d'études et sur

(1) CONRAD (Frère), Op. cit., p. 130.

> la rentrée, chaque année, à l'établissement pendant 15 jours paires, c'est-à-dire voyage non compris. Pendant cette période, les anciens élèves recevront un complément de formation morale et surtout un examen sur leurs connaissances générales..." (1).

Le Gouverneur Général, P. RYCKMANS, tout en louant cette idée, fit remarquer qu'il fallait agir plutôt par persuasion que par contrainte pour amener les anciens élèves à s'intéresser aux oeuvres post-scolaires. Le Gouverneur E. JUNGERS lui répondit ceci :

> "L'organisation à créer ne peut être confondue avec une simple oeuvre post-scolaire de persévérance morale bénévole. Il s'agit de beaucoup plus : d'une reprise en mains complète d'anciens élèves tous employés du Gouvernement, par ceux qui les ont formés, pour le compte de ce dernier" (2).

Nous aurons l'occasion de voir plus loin dans notre propos si réellement cette reprise en mains, des Astridiens, par les Frères de la charité a contribué à améliorer les services prestés au profit du Gouvernement colonial.

Profitant de son séjour à Bruxelles en août 1939, le Révérend Frère Secundien eut plusieurs entretiens au sujet de la "retrempe annuelle" avec différentes autorités départemantales du Ministère des Colonies notamment avec Monsieur Van den ABEELE, Directeur Général du Service de l'Agriculture. Celui-ci, parlant de la formation continue

(1) CONRAD (Frère), Op. cit., p. 130.
(2) CONRAD (Frère), Op. cit., p. 132.

des Astridiens lui disait :

> "Pour ceux qui vont sortir, tenez à votre projet d'oeuvres post-scolaires, surtout au retour annuel à l'institut. Si vous perdez le contact avec les anciens, ceux-ci ne pourront jamais réaliser ce qu'on attend d'eux. Tenez au plus grand contact possible : retour annuel, une petite revue mensuelle ou tout au moins semestrielle ; correspondances régulièrement échangées. Si pour le retour annuel, mon appui peut vous être utile, je suis prêt à vous donner officiellement mon avis et vous pouvez en faire usage ; vous n'avez qu'à m'écrire" (1).

C'est sur ces recommandations que plus tard en 1940, le Frère Secundien fonda la revue Servir, un organe où s'exprimaient des anciens élèves du groupe scolaire d'Astrida. Nous y reviendrons.

Pour contrecarrer les oppositions éventuelles des fonctionnaires du Gouvernement Général de Léopoldville, le Frère Secundien eut encore l'idée de s'adresser au Ministre des Colonies, Monsieur de VLEESCHAUWER, pour avoir son opinion sur la "retrempe annuelle". Par lettre du 21 novembre 1939, celui-ci répondit :

> "Cette idée m'est fort sympathique, l'action post-scolaire lorsqu'elle s'adresse à des indigènes me paraît aussi importante que l'action scolaire elle-même. Il faut qu'au sortir de l'école les anciens élèves puissent continuer à développer les connaissances acquises, qu'ils se sentent guidés au point de vue des disciplines scientifiques et morales. Leurs anciens maîtres sont les plus qualifiés pour assurer ce rôle.

(1) CONRAD (Frère), Op. cit., p. 133.

> L'action entreprise par les Jésuites, par les Frères de l'Ecole Professionnelle de Léopoldville est à ce sujet démonstrative. L'esprit des anciens élèves est excellent parce qu'il est entretenu par des contacts fréquents avec les milieux éducatifs qui l'ont forgé" (1).

De retour à Astrida au début de 1940, il organisa du 20 au 25 janvier cinq jours de conférences pour les élèves qui allaient partir en stage. Pour ces entretiens, il avait préparé un manuel d'une soixantaine de pages intitulé : A ceux qui s'en vont.

D'entrée de jeu, le Frère Secundien disait :

> "Votre formation — ni l'intellectuelle ni la morale — ne s'arrête pas en quittant l'école, mais elle entre dans un stade nouveau, plus difficile, plus viril et par suite plus méritoire. Plus qu'à l'institut, vous aurez à travailler, guidé par la conviction (la foi), par la saine raison et la sage réflexion (= conscience) et par un laborieux self-control.
> Pas d'ambition, pas d'imagination... elles sont les grandes maîtresses d'erreurs ! Il faut une vie strictement disciplinée, qui marche fidèlement et énergiquement dans la voie tracée à l'institut" (2).

L'auteur consacra alors quelque cinquante pages pour traiter de la nécessité de s'astreindre à un règlement de vie, pour parler de la conscience et de la discrétion

(1) CONRAD (Frère), Op. cit., p. 133.
(2) CONRAD (Frère), Op. cit., p. 134.

professionnelle, de la tempérance, du danger de retourner à la forme primitive, de la reconnaissance, du besoin d'étudier, de se perfectionner par la lecture, de participer à l'action catholique, des droits d'une nation colonisatrice, des devoirs vis-à-vis de l'autorité, des rapports avec les indigènes, des relations avec la famille et les amis.

Le Révérend Frère Secundien venait de jeter les bases de la retrempe annuelle qui se fit régulièrement dans le cadre de l'association des anciens d'Astrida.

b) L'association des anciens d'Astrida (ASSADA).

La tutelle des Frères de la charité sur les anciens "Astridiens" fut réellement concrétisée par la naissance, en 1940, de l'association des anciens élèves d'Astrida (ASSADA) (1), oeuvre lancée par le Frère Secundien en collaboration avec l'Administration coloniale.

Cette association avait pour objectif non seulement de maintenir les anciens astridiens unis entre eux, mais aussi d'essayer de garder intacte la formation qu'ils avaient reçue.

Aux débuts de sa création, les membres de l'association (Ruandais et Burundais) se réunissaient chaque année pendant quinze jours au groupe scolaire (2).

Ils recevaient un complément de formation morale. Ceux qui ne totalisaient pas encore cinq ans de service au sein du Gouvernement passaient un examen de maturité, évaluant ainsi leur culture générale.

(1) *La constitution effective de l'ASSADA date du 10.11.1951. Les statuts ont été approuvés par les instances officielles vers la mi-novembre 1952. Dans certains documents, l'association des anciens élèves d'Astrida est désignée par le sigle A.G.S. (Association du Groupe Scolaire d'Astrida).*

(2) *Après 1951, la durée de séjour des anciens au Groupe Scolaire a été réduite à deux ou trois jours. Outre l'Assemblée Générale qui se tenait chaque année à Astrida, il y avait des réunions mensuelles qui regroupaient les membres des sections locales dans les différents territoires.*

A partir de 1948, il fut créé à Ngoma (Astrida) le "Cercle Frère Secundien" qui organisa désormais toutes les rencontres de l'association.

Pour mieux saisir le contenu des réunions organisées par l'ASSADA, il convient d'examiner les opinions qui étaient exprimées dans la revue Servir, un organe qui rendait compte de l'esprit des astridiens.

Alors qu'à ses débuts les articles ne faisaient que relever les actions qui avaient été menées ça et là par l'association, de plus en plus à partir de 1958-1959 certains d'entre eux abordèrent le problème épineux de l'indépendance du Rwanda et du Burundi. Les Frères de la charité n'hésitèrent pas à déconseiller l'adhésion aux partis politiques hostiles aux colonisateurs comme le recommandait une lettre de Monseigneur Perraudin.

Allant dans le même sens, le président de l'association, Monsieur Lazare NDAZARO, commis de nationalité rwandaise en territoire de Kigali, mettait en garde ceux qui réclamaient l'indépendance immédiate :

> "... la retraite des Blancs entraînerait la brève échéance, la ruine de l'oeuvre qu'ils ont si péniblement édifiée en ce dernier demi-siècle.
> ... toute la forme de la barbarie antique remonterait vite à la surface à mesure que le sillage du navire emmenant les Occidentaux s'effacerait de l'horizon" (1).

La tutelle trop prononcée des Frères de la charité sur leurs anciens élèves explique probablement l'attitude que ces derniers allaient adopter au moment de la recherche de notre indépendance.

(1) Servir n° 3, 1959, p. 1941.

B. Le conflit entre les Frères de la charité et les Pères Blancs.

L'Eglise Catholique avait au départ approuvé et soutenu la création du groupe scolaire car, elle fondait son espoir en la formation d'une élite nationale avec laquelle elle comptait collaborer dans sa tâche de christianisation du pays. Cependant, les visées du Vicariat apostolique du Ruanda à la tête duquel se trouvait la Congrégation des Pères Blancs se révèlèrent tout autre : l'Eglise Catholique entendait monopoliser l'enseignement afin de contrôler activement l'éducation de la future élite.

Mais les Frères de la charité, ayant eu gain de cause pour organiser librement leur enseignement, l'esprit de collaboration avec les Pères Blancs s'altéra petit à petit et finalement on s'achemina vers un conflit ouvert.

Rapportant l'impression communiquée par plusieurs fonctionnaires du Gouvernement qui fréquentaient régulièrement les Pères Blancs, le Frère Secundien écrivit :

> "Les Pères Blancs du Ruanda-Urundi semblent être plus ou moins gênés par tout Blanc qui acquiert une certaine influence sur l'indigène ; on dirait qu'ils ont mal au coeur quand un autre qu'eux parvient à se débrouiller avec l'indigène et surtout quand ils constatent qu'il y a d'autres personnes encore qu'eux en qui l'indigène peut avoir confiance. Leur fierté de premier occupant et de confident des indigènes semble être blessée par tout ce qui pourrait en quelque mesure diminuer leur influence directe" (1).

(1) *Archives du Groupe Scolaire : Note du Frère Directeur sur les rapports entre le Vicariat et le Groupe Scolaire, s.d.*

Il ressort de ces propos qu'il existait une réelle rivalité entre les Frères de la charité et les Pères Blancs. Il en résulta une mésentente qui se traduisit par les faits suivants :

1. La démolition de la chapelle du groupe scolaire.

Monseigneur DELLEPIANE, délégué apostolique du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi résidant à Léopoldville ordonna le 11 janvier 1931 d'arrêter les travaux de la construction de la chapelle du groupe scolaire. D'après lui, les élèves internes n'avaient qu'à fréquenter l'église catholique paroissiale. Pourtant jusqu'en 1931, il n'en existait pas encore à Astrida. Il y avait seulement une chapelle dont la capacité d'accueil était insuffisante même pour la population chrétienne de la localité. Ceci montre à quel point la tension était forte entre la communauté des Pères Blancs et celle des Frères de la charité.

2. La suppression de l'école normale du groupe scolaire.

La Convention de 1929 entre le Gouvernement et les Frères de la charité confiait à ces derniers la formation des moniteurs nationaux. Cependant, Monseigneur DELLEPIANE fit savoir à Monseigneur Léon CLASSE et aux Frères de la charité le 3 septembre 1931 que l'école normale ne pourrait plus faire partie du groupe scolaire. Elle serait construite et équipée par le Vicariat. C'est ainsi qu'elle fut transférée à Kabgayi et plus tard à Zaza où elle fut finalement reprise par les Frères de la charité en 1954.

3. L'admission d'anciens séminaristes au groupe scolaire.

Le Vicaire apostolique avait voulu imposer au Directeur du groupe scolaire l'admission d'anciens séminaristes. Ce qui était contraire à la politique très

stricte de recrutement que pratiquait l'école. Le Directeur du groupe scolaire estimait que les anciens séminaristes renvoyés pour cause d'échec ou d'indiscipline ne pourraient certainement pas achever leurs études à Astrida.

Les rivalités traditionnelles entre anciens séminaristes et anciens du groupe scolaire ne seraient-elles pas une des conséquences des rapports conflictuels entre Astrida et le Vicariat ? Pour essayer de remédier à la situation et pour amorcer une étroite collaboration entre les agents de l'Etat et les membres du clergé, il a été instauré et organisé des visites annuelles entre élèves du groupe scolaire et grands séminaristes de Nyakibanda.

> "Ces visites réciproques de fraternisation entre les deux grandes familles de Nyakibanda et d'Astrida, appelées à former l'élite de la société indigène, sèment la plus grande joie et sont de bon augure pour l'avenir.
> Clergé et agents indigènes, étant assignés à collaborer pour l'avenir et le bien-être spirituel et temporel de notre pays, notre solidarité est donc indispensable, or celle-ci se forge lors de ces visites réciproques qui nous apprennent à nous connaître et à nous estimer mutuellement" (1).

C. Le rôle du Frère Secundien dans le fonctionnement de l'école.

Le Révérend Frère Secundien était professeur de l'école Zelzaete en Belgique quand il fut nommé Directeur du groupe scolaire d'Astrida. Il arriva le 23 octobre 1929 en compagnie du Révérend Frère Gabriel, représentant le supérieur général et quelques confrères.

(1) *Servir*, n° 3, 1940, p. 23.

Dès son arrivée, aidé par ses collègues et les artisans européens d'Astrida, le Frère Secundien s'occupa de la construction de tous les bâtiments du groupe scolaire, du couvent des frères, de l'école primaire et secondaire.

Petit à petit, il équipa l'école et mit sur pied toute l'organisation scolaire. C'était un homme doué d'une grande intelligence et d'une volonté énergique. Il élabora les programmes des études et créa les diverses sections de l'école, que nous avons évoquées plus haut. Quand il manquait un professeur pour donner un cours déterminé, Secundien l'apprenait et le dispensait lui-même. Par exemple, un ancien Astridien nous a affirmé que, quoique de culture flamande, il s'est débrouillé pour assurer le cours de français jusqu'à ce qu'il trouvât un enseignant qualifié.

Les anciens du groupe scolaire trouvaient en sa personne un fervent religieux et un grand éducateur. Il leur disait :

> "Si vous voulez réussir dans la vie,
> ayez une morale sans reproche" (1).

La plupart des soixante publications parues au groupe scolaire à l'usage du personnel et des élèves est due à la plume du Révérend Frère Secundien. Mentionnons-en quelques unes :

- Pour ceux qui s'en vont : Familles heureuses.

 C'est un manuel destiné aux finalistes et aux anciens pour les initier à la vie familiale chrétienne.

- Préparation liturgique des dimanches de l'année.

 Le Frère Secundien préparait pour chaque dimanche un commentaire de l'Evangile du jour adapté à ses élèves.

(1) MUH, ... interrogé à Bujumbura.

- Il a publié à l'intention de ses élèves de nombreux livres techniques sur la technologie agricole, le cours de Chimie, etc.

Le Révérend Frère Secundien était un travailleur infatigable et un grand organisateur. Son école suscitait l'admiration de ceux qui la visitaient. Paul DRESSE en dit ceci :

> "Le Directeur du groupe scolaire donne avant tout l'impression d'une volonté obstinée, opiniâtre, ... l'aspect même de l'homme carré, massif, annonce une énergie qui se fraie sa route, au besoin en broyant l'obstacle. Le Frère Directeur a quelque chose du tank ! Il n'est pas douteux que ce vouloir laborieux et puissant ait réalisé des merveilles...
> Avoir assemblé sur cette terre naguère sans routes tout le mobilier scolaire, tout l'outillage technique nécessaire à un grand institut moderne — le linguaphone enseigne la prononciation française, ou les machines à écrire s'alignent par dizaine sur les pupitres — il y a là de quoi confondre l'imagination et, selon les points de vue, exciter l'admiration ou l'envie" (1).

Le Frère Secundien ne s'arrêta pas à l'organisation de l'école. Il s'occupa pendant tout son séjour à Astrida de l'affectation des lauréats du groupe scolaire.

Il était aimé par ses anciens élèves car il s'est beaucoup battu pour leur trouver des avantages dans leur carrière : un logement décent et un traitement supérieur à celui des autres fonctionnaires de l'Etat. Il disait :

(1) CONRAD (Frère), *Historique du groupe scolaire. Recueil de documents*, p. 135.

"Les élèves sortants doivent jouir d'un standing de vie assurant une aisance matérielle : logement convenable ainsi qu'un salaire suffisant pour vivre sans quémander" (1).

Il continuait à s'intéresser à eux dans leur vie active, il les suivait un par un, les aidait et les conseillait... Il avait mis sur pied un système qui lui permettait d'atteindre ses objectifs. Il fonda la revue Servir, une sorte de trait d'union dans lequel s'exprimaient les anciens "Astridiens", les élèves et les professeurs du groupe scolaire. Il en suivit la publication pendant plusieurs années.

Le Révérend Frère Secundien entretenait une correspondance régulière avec les autorités coloniales, qui le mettaient toujours au courant des besoins en personnel.

Grand ami et conseiller personnel du Gouverneur E. JUNGERS durant les quatorze années (1932 à 1946) qu'il administra le Ruanda-Urundi, le Frère Secundien faisait partie du conseil du Vice-Gouverneur Général siégeant à Bujumbura à intervalles réguliers. Son influence dans la vie politique du pays allait être déterminante.

Le Frère Secundien avait presque institutionnalisé une correspondance régulière avec ses anciens élèves. Il leur demandait de dénoncer surtout les abus criants commis à l'égard de la masse : détournements de fonds, spoliations de propriétés foncières, viols de jeunes filles, etc... C'était un moyen sûr et efficace pour faire cesser les fautes en question et leurs mauvaises conséquences.

(1) CONRAD (Frère), *Historique du groupe scolaire. Recueil de documents*, p. 129.

Cette correspondance était mal digérée par l'Administration. Celle-ci a tenté de l'empêcher ou de la soumettre au contrôle du chef de stage ou de service.

Les prises de position bien tranchées du Révérend Frère Secundien dans les affaires politiques allaient lui occasionner beaucoup d'ennemis qui souhaitèrent son départ. R. BOURGEOIS témoigne à ce propos :

> "Le Révérend Frère Secundien, Directeur de cette institution et éminence grise du V.G.G. E. JUNGERS m'apprend qu'il écrivit récemment à ce dernier que le chef SENDASHONGA s'est vanté qu'il était passé au protestantisme anglais afin de ne pas être destitué : l'Administration n'oserait plus lui causer d'ennuis. Le Révérend Frère Secundien m'informe qu'il a suggéré au V.G.G. de le remplacer par Michel KAYIHURA, un ancien élève de la section vétérinaire du groupe scolaire. L'intrusion du Révérend Frère dans le domaine de la politique indigène est flagrante ; en 1949, les évêques du Ruanda-Urundi provoqueront son départ du pays quand il voudra s'attaquer au Mwami MUTARA" (1).

En réalité, ce ne sont pas les évêques du Ruanda-Urundi qui ont provoqué son départ mais bien son ami JUNGERS. Il lui a conseillé de les devancer et de demander lui-même son rappel par ses supérieurs hiérarchiques. Ainsi, il ne partit pas en "expulsé" — ce qui aurait rendu difficile son éventuel retour dans le territoire — mais en missionnaire obéissant aux ordres venus du haut.

(1) R. BOURGEOIS, *Témoignages, VI, inédit, Bruxelles, 1949 (dactylographie), cité par J.M.V. RUTERANA, op. cit., p. 230.*

L'école d'Astrida avait pour objectif la formation des auxiliaires dont l'Administration coloniale avait besoin. Elle a été pratiquement la seule à fournir les élites du Ruanda et du Burundi à la veille de notre indépendance.

Il s'agissait, rappelons-le, d'assistants sérieusement formés destinés à travailler sous la constante supervision des agents coloniaux : à côté d'une formation intellectuelle solide, on a beaucoup insisté sur la formation morale.

L'une des originalités de l'école a été de suivre les élèves après leurs études en les soumettant à une sorte de stage prolongé et en leur prodiguant des conseils tout au long de l'exercice de leur fonction. Cela permettait au Frère Secundien, véritable artisan qui a façonné l'âme des "Astridiens" de garder la tutelle sur eux durant leur vie active.

CHAPITRE II. : LES ASTRIDIENS DANS LA VIE ACTIVE.

Le groupe scolaire avait voulu que ses anciennes pupilles s'installent convenablement dans la vie, et s'y comportent d'une façon digne de l'éducation intellectuelle et morale reçue des Frères de la charité.

Grâce à l'action conjuguée de ceux-ci et du Gouvernement colonial, les stagiaires et les diplômés du groupe scolaire purent disposer des conditions matérielles qui leur ont permis de mener, dès le premier jour de leur carrière, une vie sans tracas, organisée et adaptée à leur "degré d'évolution".

Mais toutes ces facilités de la vie, leur monopole dans les services clefs du pays n'allaient-ils pas influencer leur comportement et nourrir en eux le sentiment d'orgueil et de supériorité à l'égard de leurs compatriotes ?

Comment les anciens de l'école d'Astrida choyés et gâtés en tout par l'Administration coloniale allaient-ils s'y prendre au moment de recouvrir l'indépendance du pays, chose dont les colonisateurs ne voulaient pas entendre parler ?

I. Installation dans la vie professionnelle.

Le Frère Secundien avait voulu éviter à ses diplômés de débuter leur carrière par une période de malaise et de gêne matérielle. Ainsi, il a tout fait pour que le Gouvernement les loge et les rémunère convenablement.

A) La rémunération.

Pour que chacun puisse s'assurer une honnête existence par des moyens honnêtes, le Frère Secundien a proposé à l'Administration coloniale d'accorder à ses

anciens élèves un salaire suffisant pour pouvoir satisfaire à tous leurs besoins. Il voulait que ses protégés puissent vivre sans quémander et sans emprunter.

Le bien-être matériel envisagé par le Frère Directeur devait correspondre au degré d'évolution atteint.

Quel était au juste leur standing de vie ? Un projet élaboré par le Frère Directeur à l'intention du Gouvernement colonial faisait une estimation minimale de ce qu'un jeune ménage — sans enfants — d'un ancien élève du groupe scolaire devait consommer ou user et qu'il devait régulièrement remplacer. C'est sur cette base et sur l'échelle sociale des évolués qu'ont été calculés plus tard les traitements des Astridiens (1).

Les diplômés du groupe scolaire constituaient ce qu'on appelait les cadres supérieurs. Ce qui supposait un enseignement moyen suivi d'un enseignement spécialisé. Leur traitement se référait aux règles d'engagement en vigueur : le traitement annuel de base pour l'année 1942, par exemple, était de :

- 4.200 frs pour les stagiaires et les diplômés agricoles et vétérinaires pour la première et la deuxième année de service ;

- 5.100 frs pour les diplômés médicaux ainsi que ceux du secrétariat et des autres services qui étaient engagés depuis trois ans accomplis (2).

(1) *Le traitement de n'importe quel agent devait nécessairement tenir compte des études faites, du degré d'évolution atteint, du rang social, du nombre d'années de service et du travail fourni. Il devait augmenter suivant qu'on montait dans l'échelle sociale.*

(2) *Archives du Groupe Scolaire, Règles d'engagement du personnel de couleur, 1942.*

Ils bénéficiaient en outre des augmentations et indemnités établies de la manière suivante :

"1°- Augmentation de traitement : 50 % du traitement de base.

2°- Indemnité de vie chère : 2,50 % par mois calculés sur la différence entre le traitement de base (100 %) et 6.900 frs (1).

3°- Indemnité familiale pour l'épouse et pour les enfants. Cette indemnité variait progressivement selon le nombre de naissances. Elle pouvait aussi changer dans le temps en raison de la hausse du coût de la vie.

4°- Indemnité de résidence : introduite depuis 1944, elle était fixée à 150 frs maximum pour un célibataire. Elle était augmentée de 25 % pour les mariés sans enfants et de 50 % pour ceux qui en avaient. Le veuf avec enfants à charge avait toujours le taux de 150 frs" (2).

Cependant, les clercs qui pouvaient travailler dans les entreprises privées touchaient un salaire double de celui des Astridiens. Ils avaient aussi des avantages matériels qu'il n'était pas permis à la colonie de consentir.

En 1945, les nouveaux barèmes des salaires des chefs et des sous-chefs dépassaient de loin ceux des agents sous-statut dont les Astridiens. Ceux-ci devinrent très mécontents.

Se faisant le porte-parole de ses anciens élèves, le Frère Secundien élabora, des notes à l'intention du Gouvernement colonial. Elles parlaient du problème des

(1) *Le chiffre de 6.900 frs était arbitraire. Il pouvait varier au besoin. Il était de 9.000 frs par exemple en 1944.*

(2) *Servir, n° 1, 1943, pp. 47-48.*

traitements du personnel sous-statut pour défendre la cause des diplômés du groupe scolaire :

> "La formation morale et intellectuelle ainsi que l'activité, le dévouement et le zèle de la plupart de nos anciens élèves sont de loin supérieurs à ceux d'à peu près tous les sous-chefs ; il s'en suit qu'il est inadmissible que le traitement de ces derniers non pas seulement dépasse, mais est même le double du leur.
> ... le fait d'avoir placé hiérarchiquement les sous-chefs avant les agents sous-statut ne va pas tarder de ruiner la discipline de notre institut, de compromettre son fonctionnement normal et menace de n'avoir que des éléments médiocres dans les sections médicale, vétérinaire et agricole...
> Telle situation et telle mentalité vont susciter chez à peu près tous les Batutsi le désir de quitter l'institut dès la 2ème, 3ème moyenne et cela dans le but de se créer une situation plus agréable, plus en vue et surtout plus libre et mieux payée que celle qui sera la leur, soit en étudiant encore 5 ou 6 ans en plus..." (1).

Donc, le Frère Secundien lui-même était convaincu que son école était la plus importante au Ruanda et au Burundi. Il voulut alors assurer à ses anciens élèves la place qui leur revenait, surtout, leur éviter qu'ils soient mis sur un même pied d'égalité ou d'infériorité avec d'autres qui n'avaient pas fréquenté Astrida.

(1) *Archives du Groupe Scolaire : Note du Frère Secundien sur le problème des traitements, Astrida, le 26/07/1945, p. 5.*

Grâce à la perspicacité du Frère Directeur auprès de l'Administration coloniale, la question des traitements fut réglée. Ce qui leur a permis de se faire une vie aisée et de se faire des économies.

B) Le logement.

Les Frères de la charité estimaient que l'élite sortie de leur école allait occuper un poste de commandement et remplir les fonctions publiques. Cela constituait une situation à laquelle s'attachaient des honneurs et des avantages. Ils ont demandé à l'Administration coloniale de loger leurs anciens élèves dans des maisons convenables et propres.

Après de longs pourparlers, il a été décidé en 1939, que les élèves sortis du groupe scolaire et travaillant au service du Gouvernement auront dans chaque centre, un quartier spécial réservé à eux. D'après le Frère Secundien, les considérations qui ont entraîné cette décision sont les suivantes :

"a) Assurer à ces jeunes gens formés suivant un esprit nouveau, un mutuel soutien ;

b) Eloigner d'eux l'attrait immédiat de la séduction qui déclencherait chez les plus faibles un retour rapide à la forme primitive ; pas de plus grand attrait pour une génération jeune et en pleine évolution, que la fascination du plaisir frivole ;

c) Leur donner une maison propre, bien soignée et bien entretenue permettant de garder l'éducation reçue, une certaine aisance et un minimum de confort étant une condition indispensable pour le maintien de l'évolution atteinte ;

d) Le Gouvernement dépensant environ 25.000 Frs pour la formation d'un élève sortant, il est raison-

[illegible] tous les moyens possibles pour le maintenir dans la bonne voie une fois sorti de l'institut et qu'il le pose dans des conditions les meilleures et les plus favorables afin de s'assurer un rendement justifiant les dépenses faites" (1).

Ainsi, des maisons pour anciens élèves d'Astrida ont été construites progressivement en matériaux durables avec des crédits prévus aux budgets ordinaires annuels des Finances Publiques.

Ces bâtiments ont été regroupés autant que possible en des quartiers réservés exclusivement à eux. La vacance momentanée d'une maison n'était pas un motif ou une occasion pour déroger à cette règle et y mettre quelqu'un qui n'avait pas fait le groupe scolaire.

Ces quartiers devaient, selon R. BOURGEOIS, permettre aux "Astridiens de pouvoir s'épier et rapporter au Frère Secundien les écarts de conduite constatés" (2). Cette version a été démentie par certains informateurs et confirmées par d'autres qui ont vécu dans ces milieux. Les uns disaient que de tels agissements auraient désolidarisé leur union et altéré leur amitié.

> "D'ailleurs, disaient-ils, les écarts de conduite étaient rares".

D'autres affirmaient qu'il y avait des rapporteurs quant à ceux qui se méconduisaient. Il était défendu aux anciens du groupe scolaire de faire de leur quartier un asile des passants ou un lieu de séjour pour des amis et des connaissances. Ils n'avaient pas le droit de loger n'importe quelle personne étrangère, excepté :

- les membres de leur famille en visite mais sans les accueillir à titre plus ou moins définitif ;

(1) R. BOURGEOIS, *Témoignages : Vol. I, inédit, Bruxelles 1949, p. 394.*

- les anciens élèves régulièrement sortis d'Astrida et étant de passage chez eux.

Les chefs de service et les Frères de la charité visitaient régulièrement ces quartiers des Astridiens pour se rendre compte de l'observation de la tenue de leurs maisons et du comportement des habitants.

C) L'équipement.

Pour pourvoir à l'équipement des Astridiens, les Frères de la charité ont introduit un système des avances. Les intéressés devaient rembourser dès que leurs moyens le permettaient. Cela se faisait par le biais d'une "Coopérative des Anciens Elèves" qu'avait instituée le Frère Secundien grâce à un "Fonds d'anciens élèves". Cette coopérative était également financée par les Frères de la charité et les dons des bienfaiteurs (1).

Elle a permis à l'école de fournir aux lauréats, au commencement de leur stage pratique, un équipement composé de meubles, d'articles religieux, d'objets personnels de la literie, du matériel de cuisine et d'un service de table, d'une bibliothèque personnelle et d'autres (2).

Cet équipement estimé à 3.500 frs était à rembourser par retenue annuelle de 500 frs à la source, pendant environ 6 à 7 ans.

A titre d'encouragement, le Gouvernement colonial donnait à chaque lauréat 280 frs comme aide de première installation (3).

(1) *Les Frères de la Charité*, Op. cit., p. 25.

(2) *Cfr Annexe n° 2, p* , *Equipement avancé aux anciens du Groupe Scolaire au début de leur carrière, 1940.*

(3) *Groupe Scolaire d'Astrida, Organisation de stages, 1940.*

La coopérative des anciens élèves continuait à soutenir matériellement ses membres dans leur vie active. Elle achetait en gros tous les articles d'usage courant pour les leur revendre en détail au prix de revient.

D) La vie en service itinérant.

Les auxiliaires de l'Administration n'étaient pas tous des agents sédentaires, à poste fixe. Il y avait dans tous les services des auxiliaires itinérants. Leurs conditions de travail n'étaient pas des plus recommandables pour l'accomplissement de leur mission.

En effet, le secrétaire du territoire, l'infirmier médical, l'inspecteur médical ou vétérinaire qui accompagnaient leur chef européen en mission ne possédaient rien concernant le matériel de voyage.
Arrivé à l'étape, le fonctionnaire colonial était bien forcé de les envoyer s'adresser au chef ou au sous-chef du lieu. C'était celui-ci qui leur fournissait gratuitement, outre le logement, les vivres, la bière et le bois de chauffage indispensables. Pendant toute la durée du déplacement, c'était la même chose. Les agents européens n'intervenaient que quand de petits différends opposaient leur personnel et les autorités coutumières. Les auxiliaires itinérants voyaient ainsi leur subsistances dépendre directement du bon vouloir des chefs ou des notables.

Ce système influençait fréquemment l'intégrité des auxiliaires en service itinérant. Ils étaient bien forcés de "prendre à coeur" les intérêts de ceux qui leur faisaient des cadeaux, les logeaient et les nourrissaient avant ceux de l'Administration.

Pour l'intérêt du pays et pour améliorer les conditions d'existence et de service du personnel auxiliaire sorti du groupe scolaire, le Gouverneur E. JUNGERS,

de concert avec le Frère Secundien, a demandé au Gouverneur Général de tout faire pour rendre indépendants ces auxiliaires envers le chef ou ses notables.

C'est ainsi que le Gouvernement du Ruanda-Urundi procura aux anciens du groupe scolaire comme objets de campement, une tente en toile (1), un lit de camp, une table pliante, une chaise pliante, une cantine (2).

Voici l'opinion du Gouverneur E. JUNGERS, quand il demandait la faveur particulière pour les Astridiens en service itinérant :

> "Envisager pour l'auxiliaire indigène sorti du groupe scolaire d'Astrida une préférence marquée pour une hutte, bien chaude où il pourra se tenir auprès d'un bon feu, c'est faire abstraction de la réalité, ou preuve de son ignorance.
> En effet, les auxiliaires en question ne sont plus des indigènes. Ils ont été élevés et logés pendant 6 ou 7 ans à Astrida, dans un beau dortoir clair, hygiénique, et je puis vous garantir que la hutte indigène, sale, remplie de vermine et souvent de Kimputu, n'a plus aucune attirance pour eux, même agrémentée du bon feu...

(1) *En remplacement des tentes en toile, le Gouvernement colonial a construit des gîtes en pisé, avec toitures en chaumes au lieu des huttes qui avaient été antérieurement proposées par les non anciens du groupe scolaire.*

(2) *Le Gouvernement mettait pour chaque déplacement, 4 porteurs à la disposition d'un Astridien stagiaire ou en fonction :*

- *1 chargé des objets de couchage ;*
- *1 autre pour le matériel de la cuisine avec réserve de nourriture ;*
- *1 pour transporter la table et la chaise pliante, le bassin et la lampe-tempête ;*
- *1 pour ses effets personnels.*

Un 5ème porteur était envisagé si on devait se déplacer avec une tente.

"... Un auxiliaire indigène, qui après 4 ans de section supérieure suivant le service auquel il est destiné, ne peut plus être assimilé à un Karani ou à un vague inspecteur médical ou vétérinaire quasi illétré" (1).

II. Les Astridiens au service du pays.

Comme l'avait envisagé le Gouvernement colonial du Ruanda-Urundi, ce sont les anciens du groupe scolaire qui, en grand nombre, ont constitué les cadres administratifs, sociaux et économiques du pays. Chefs, sous-chefs, assistant médicaux, agronomes ou vétérinaires et instituteurs étaient disséminés à travers le Ruanda et le Burundi, y dispensant avec dévouement et dynamisme le fruit de la formation intellectuelle puisé chez les Frères de la charité. Plusieurs même ont été conduits jusqu'à l'université pour s'y préparer à des tâches encore plus importantes.

A. Dans le domaine médical.

Les assitants-médicaux ont contribué largement à la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques qui ravageaient le pays comme le typhus exanthématique, la méningite cérébrospinale, la fièvre récurrente, le paludisme, le pian, la lèpre, la tuberculose.

B. Dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Le Ruanda-Urundi vivait exclusivement des produits de la terre et des troupeaux de vaches et de petit bétail c'est ainsi que les assistants agricoles sortis du groupe scolaire veillèrent à l'exécution du programme de l'Admi-

(1) Archives du Groupe Scolaire : Lettres n° 91/Fin du Gouverneur JUNGERS au Gouverneur Général, Usumbura, le 13/02/1940 (copie confidentielle).

nistration belge accordant la priorité au développement de la production agricole. Cette politique visait à faire disparaître les famines dont la fréquence et la gravité tendaient à s'accroître depuis le début du siècle (1). A ce fléau s'ajoutaient des irrégularités climatiques et l'insuffisance des terres arables, la préférance étant donnée aux pâturages.

Les assistants agricoles anciens du groupe scolaire ont eu une part assez large parmi les hommes qui ont lutté pour que les cultures soient abondantes, pour faire face à une démographie galopante. Ils ont étudié et combattu les maladies des plantes. Ils ont instauré et développé la propagande agricole pour les cultures de rapport, destinées à augmenter les revenus monétaires des habitants, leur permettant ainsi de s'acquitter de l'impôt.

La grande tâche des vétérinaires a été de sauvegarder une des principales richesses du pays : la vache. Celle-ci était en effet un aliment précieux, une source de considération sociale et de fierté.

Comme le Ruanda-Urundi n'avait guère de chance de se muer en pays industriel et qu'il devait nécessairement rester un pays agricole, les assistants vétérinaires ont contribué énergiquement à empêcher l'éclosion des épizooties en améliorant les conditions de vie des troupeaux. Ils ont fourni des efforts considérables pour sauver le bétail qui était la proie de la maladie du sommeil, des piroplasmes, des verminoses, des dermatoses...

(1) EVERAERTS, E. *donne un relevé chronologique des famines et disettes qui ont sévi au Ruanda et au Burundi entre 1890 et 1944 dans* MONOGRAPHIE AGRICOLE DU RUANDA-URUNDI, *Bruxelles, 1947, pp. 69-70.*

C. Dans l'Administration.

Les assistants administratifs formés par les Frères de la charité ont secondé les autorités territoriales dans leurs différentes activités. D'autres ont pu s'orienter dans la carrière juridique en tant que juges dans les tribunaux. Beaucoup des anciens du groupe scolaire qui ont achevé des études universitaires occupent même aujourd'hui des postes dans l'Administration centrale, dans l'armée ou dans le privé.

D. Dans l'enseignement.

Les instituteurs sortis du groupe scolaire d'Astrida avaient un diplôme de D7 littéraire ou scientifique. Ils étaient placés au même pied d'égalité que leurs collègues belges. Ils étaient recrutés pour enseigner dans les cycles inférieurs des écoles secondaires. Ils ont joué un rôle d'une importance capitale dans la formation de la future élite burundaise.

III. Les Astridiens au sein de la société burundaise.

Anciens élèves du groupe scolaire, école créée par le Gouvernement colonial ; les Astridiens étaient très bien considérés dans la société. Mais qui étaient-ils ?

Ils étaient des auxiliaires de l'Administration coloniale. Ils étaient formés pour devenir des assistants des Belges du Ruanda-Urundi. Ainsi ils étaient des intermédiaires entre la population indigène non instruite et les colonisateurs. Ils étaient majoritaires parmi les instruits de l'époque. Ils constituaient presqu'à eux seuls la seule élite qui existait. De ce fait, ils étaient choyés par l'Administration coloniale, craints et respectés par leurs confrères qui n'avaient pas eu la chance de fréquenter l'école d'Astrida.

L'éducation qu'ils avaient reçue les éloignait des autres autochtones. Ils vivaient à l'écart dans des camps pour Astridiens et dans le quartier, ils avaient leur buvette et lieu de sortie. Ils ne se mêlaient pas à la masse. Ils étaient dans les rangs des autorités plus proches des Européens. Ils étaient au-dessus des chefs coutumiers (si ceux-ci n'étaient pas eux-mêmes Astridiens), parce qu'ils les contrôlaient. Ils n'avaient pas de rapport direct avec le Roi. Ils dépendaient directement de l'Administration coloniale.

Plus ou moins indépendants vis-à-vis des autorités coutumières et du Roi, gâtés et choyés par la tutelle, les Astridiens vont adopter un comportement très révélateur quant à leur souci de satisfaire les autorités coloniales et d'être dignes de leur rang social.

A. Le comportement des Astridiens.

Conscients du rang qu'ils occupaient dans la société, les Astridiens ont mené une vie strictement disciplinée, marchant fidèlement et énergiquement dans la voie tracée par l'école (1).

La grande majorité des anciens d'Astrida se sont révélés, par leur travail, leur conduite privée et leur honnêteté, dignes de leurs formateurs et de la confiance qui avait été placée en eux.

Leur comportement vis-à-vis de leurs maîtres, les colonisateurs, était caractérisé par des sentiments de politesse, d'obéissance et de respect, assortis d'une réserve extrêmes : une certaine distance devait les

(1) *Quelques points d'orientations et recommandations de la vie professionnelle et sociale étaient distribués à chaque lauréat* (Cfr Annexe n° 3, p : *Note circulaire à ceux d'Usumbura*, s.d.

séparer. Ils devaient appliquer ce qu'ils avaient appris dans le cours de déontologie et de politique indigène :

> "Saluez tous les Agents de l'Etat. Levez-vous lorsqu'ils entrent dans votre bureau, offrez-leur un siège, montrez-vous prévenant et serviable à leur endroit, ainsi que vis-à-vis de tout Européen : il y va de votre bon renom. Même s'il vous en coûte, répondez toujours d'une façon empressée à toute demande de service. Tout votre temps appartient d'ailleurs à l'Administration" (1).

Même si les anciens élèves du groupe scolaire jouissaient de la bonne presse auprès de l'Administration de tutelle, leur entente avec certains fonctionnaires blancs n'a pas été toujours parfaite. Les Européens minimisaient au début les capacités intellectuelles des Astridiens. De leurs côtés, ces derniers se rendaient compte que le personnel européen ayant passé six mois de cours accélérés dans une école coloniale de Bruxelles n'étaient pas techniquement meilleurs qu'eux au service (2).

Les rapports des Astridiens avec les chefs coutumiers ont été caractérisés surtout par l'esprit de méfiance des premiers vis-à-vis des seconds. Tout en les respectants, la grande majorité des Astridiens n'a pas cherché à acheter la bienveillance des autorités coutumières. Certains auraient même refusé d'acclamer chaque fois le Mwami partout où ils se rencontraient : ils auraient même minimisé son autorité ne considérant que l'Européen comme leur seul et vrai maître.

(1) R. BOURGEOIS, *Cours de déontologie et de politique indigène à l'usage des candidats-chefs et candidats-commis*, Astrida, 1951, p. 32.

(2) J.M.V. RUTERANA, *Op. cit.*, p. 231.

La discrétion sur les affaires administratives que les Astridiens observaient scrupuleusement les a opposé fréquemment avec les chefs coutumiers qui avaient besoin de se renseigner sur tel ou tel point les concernant.

Envers les autres évolués et les Asiatiques, l'élite sortie du groupe scolaire se montrait polie, mais elle gardait une certaine distance. Comme elle tenait à son rang, elle évitait de devenir trop familière avec eux. Les Astridiens se seraient persuadés que le prestige moral et scientifique qu'on leur reconnaissait traduisait en réalité leur supériorité.

A l'égard du personnel national placé sous leurs ordres, les Astridiens se montraient énergiques et dévoués, mais quelques uns d'entre eux n'ont pas manqué d'user de la "main de fer", à l'exemple de certains de leurs maîtres, pour faire sentir leur autorité.

Avec les membres de leurs familles, ils adoptaient une attitude toujours réservée pour éviter "d'être constamment envahis par les leurs en quête de recevoir" (1). Malgré tout, ils ne pouvaient pas échapper à la coutume qui exige qu'on soit toujours accueillant :

> "Dans la mentalité et la coutume actuelles, lorsque quelqu'un est chef, sa maison devient le refuge de tous ceux de sa famille que le sort a plus ou moins défavorisé. Des soeurs, des cousines, ... dont le mari est mort, viennent chercher asile chez lui ; il en est de même des soeurs de la femme et des enfants des membres défunts de toute la famille. Tout ce monde vient peupler le rugo et — suivant la coutume — si le chef refuse, il s'expose aux plus graves critiques et à la malveillance des siens" (2).

(1) *Servir, n° hors série, 1940, p. 50.*

(2) *Ibidem, p. 51.*

Les Astridiens aidaient naturellement leurs familles ou leurs amis en cas de nécessité, mais ils se gardaient de les héberger longtemps afin d'éviter tout ce qui pouvait semer la brouille dans leurs propres ménages.

Les relations entre les Astridiens et les Missions ont été caractérisées par une bonne coopération. Plusieurs de ces fonctionnaires étaient par exemple membres actifs des conseils organisés au niveau de la Mission. Dans certains endroits des anciens du groupe scolaire présidaient même le culte religieux des succursales. Ils ont en outre adhéré à des groupements d'action catholique comme la Mutualité Chrétienne de Gitega dont ils se sont faits propagandistes et ont répandu l'influence chrétienne dans divers milieux de travail...

Cependant, les rapports entre les Pères Blancs et certains Astridiens n'ont pas été toujours corrects. Des conflits pouvaient surgir entre eux si, par exemple, de par leurs fonctions certains Astridiens devaient immobiliser la population pour les travaux d'intérêt public au moment où elle était sollicitée par diverses tâches à la Mission.

B. Les activités extra-profesionnelles.

Les Astridiens ne devaient pas se mêler à la masse des non instruits pour éviter de retomber dans le mode de vie indigène. C'est ainsi qu'après les heures de service, ils fréquentaient des lieux précis où ils se rencontraient entre eux. La plupart était membres de "l'Association des anciens d'Astrida, ASSADA" dont nous avons parlé plus haut ; ou alors ils allaient dans des "Cercles pour Evolués".

a) La notion d'évolué.

Selon plusieurs témoignages, les évolués étaient des gens qui parlaient Français, qui travaillaient pour les Blancs et qui avaient adopté plus ou moins un mode de vie

européen : par exemple, avoir une maison meublée, s'habiller à l'européenne, manger avec un couteau et une fourchette, etc...

Le mot "évolué" pouvait désigner aussi des personnes qui avaient un niveau d'études de quelques années post-primaires, c'est-à-dire qui pouvaient s'exprimer en français.

Mais en réalité, les dits "évolués" n'étaient pas nombreux : il s'agissait des clercs qui travaillaient dans l'Administration, généralement anciens séminaristes, ou alors des anciens Astridiens. A part quelques assistants agronomes, vétérinaires et médicaux dont certains d'entre eux vivaient en milieu rural, les "évolués" habitaient dans des centres extra-coutumiers.

b) L'Astridien en tant qu'évolué.

A partir des années 1940, l'élite intellectuelle burundaise était composée d'Astridiens, d'anciens séminaristes et un peu plus tard, de moniteurs diplômés de Gitega.

Les Astridiens occupaient une place privilégiée. A ce sujet, les propos de cet ancien du groupe scolaire d'Astrida, assistant médical à Nyanza (Ruanda) sont éclairants :

> "Pareil à un bon père de famille, le Gouvernement belge s'est chargé et se charge encore de tout ce qu'exige notre vie temporelle. C'est lui qui a supporté presqu'entièrement les frais de nos études. Par lui, nous avons une position sociale honorable. Grâce à lui nous savons entretenir honorablement nos familles, éduquer nos enfants mieux

> que nous avons été éduqués nous-mêmes dans notre enfance. La bonne influence que nous devons exercer autour de nous, notre rôle de chef de file... serait fort réduit si le Gouvernement fidèle au principe de la justice distributive ne nous aurait donné et ne nous donne encore une rémunération honnête. Rémunération qui nous permet une indépendance matérielle nécessaire pour mieux accomplir notre devoir d'Etat..." (1).

Pour les démarquer encore du reste de l'élite, ils avaient plusieurs avantages liés au salaire, au logement et à l'équipement. Alors que les autres évolués, anciens séminaristes ou normaliens devaient trouver du travail, nous avons vu qu'ils étaient affectés directement au sortir de l'école. Voici un témoignage d'un ancien d'Astrida à ce sujet :

> "Les Blancs nous respectaient. Nous étions affectés aussitôt après nos études. Nous trouvions une maison équipée à notre lieu d'affectation. Les anciens séminaristes vivaient dans des maisons minables qu'ils louaient, après avoir sué pour trouver du travail. Ils avaient une dent contre nous. Nos salaires étaient de loin supérieurs aux leurs. Ils éprouvaient un complexe d'infériorité à notre égard" (2).

Les Astridiens n'étaient pas chéris par l'Administration coloniale pour rien. En leur accordant ces multiples avantages, l'Administration belge voulait diviser les "évolués" pour mieux asseoir son autorité. Cette tactique a porté ses fruits, car la mésentente entretenue

(1) *Extrait du discours prononcé par Monsieur BAGILISHYA Clavor (du Ruanda) lors de la remise de la carte de mérite civique en 1954, in : Servir, n° 3, 1954, p. 123.*

(2) *MUH., interrogé à Bujumbura en septembre 1988.*

par l'Administration belge entre les anciens séminaristes et les Astridiens a failli retarder l'indépendance du Burundi. Car ceux-ci, fidèles alliés du pouvoir colonial, étaient pour la grande majorité opposés à l'indépendance immédiate, tandis que ceux-là, pour avoir été longtemps défavorisés ont massivement adhéré au Parti UPRONA, qui réclamait le départ des Belges. Le conflit entre ces deux groupes ainsi constitués, s'est prolongé dans la création et l'organisation des cercles pour "évolués".

c) Les cercles pour "évolués".

Les premiers cercles pour "évolués" ont été créés au cours des années 1940 par les Pères Blancs (1). L'Administration belge fit autant à partir des années 1950. Ainsi en cette année-là, il existait au Ruanda-Urundi, sept cercles pour évolulés, soit quatre au Ruanda (à Astrida, Ruhengeri, Kigali et Nyanza) et trois en Urundi (deux à Usumbura et un à Gitega) (2). Celui de Gitega ainsi que le Cercle Saint Michel d'Usumbura, ont été fondés par les Pères Blancs, tandis que le Cercle du Progrès d'Usumbura, appartenait à l'Administration belge (3). A partir de 1951, d'autres cercles virent le jour.

En créant des cercles pour "évolués", les missionnaires catholiques voulaient que les éléments de cette élite intellectuelle les aident à propager la bonne nouvelle. En effet, ces "évolués", compte tenu de la considération dont ils jouissaient auprès de la masse des païens, en se montrant zélés en matière de foi, ils entraînaient imanquablement la conversion des petites gens :

(1) *Rapport des Pères Blancs, 1953-1954, p. 404.*

(2) *Le plan décennal, ..., Op. cit., p. 168.*

(3) *Ibidem.*

"Le Cercle de Kitega en tant que tel n'a pas jusqu'ici grande influence sur la masse. Cependant, quand on voit ce groupe d'hommes jeunes assiter en corps et avec dignité aux processions de la mission, il y a là un bel exemple qui ne peut qu'impressionner favorablement la masse des chrétiens qui prennent part à la procession et les païens qui viennent là en curieux... Ils (les membres) donnent tous l'exemple d'une bonne conduite et par là exercent déjà, sur leur milieu et en dehors, une influence salutaire" (1).

Le Cercle de Gitega, baptisé, "Cercle Pierre RYCKMANS", du nom du résident belge qui séjourna au Burundi de 1917 à 1932 fut fondé en 1949. Il comptait en 1950, cinquante membres, Astridiens, anciens séminaristes, moniteurs diplômés, chefs et sous-chefs (2).

Le Cercle du Progrès, quant à lui, était géré par le service des A.I.M.O. (Affaires Indigènes et Main d'Oeuvre). Ses membres étaient pour la plupart des Astridiens.

Qu'il s'agisse des cercles appartenant aux missions ou au Gouvernement, ils ont permis à l'Administration coloniale de suivre de près les activités des "évolués" en dehors des heures de service, les empêchant ainsi de créer un mouvement de nature à gêner l'Administration en place. C'est dans ce contexte que les administrateurs de territoire, leurs assistants, les agents territoriaux et les missionnaires multipliaient des causeries morales à l'intention de cette élite. Ils organisaient des conférences à caractère déontologique en vue de ranimer la conscience professionnelle de leurs auxiliaires, mais aussi de raviver leur dévouement à la cause du colonisateur.

(1) *Rapport des Pères Blancs*, 1953-1954, p. 405.
(2) *Rapport des Pères Blancs*, 1953-1954, p. 404.

Les débats à caractère politique étaient strictement interdits dans les cercles, et pour cause... il n'était pas question que ces "évolués" revendiquent leurs droits politiques.

Ces cercles étaient également des endroits privilégiés pour l'organisation des fêtes : à l'occasion des départs et des arrivées des fonctionnaires coloniaux.

Dotés pour la plupart de petites bibliothèques, ils ont permis aux "évolués" qui s'intéressaient à la lecture de s'occuper utilement, les soirs après le service.

Les "évolués" malgré tout demeuraient à plusieurs égards des êtres inférieurs par rapport aux agents coloniaux. Il y avait des magasins, des bistrots ainsi que d'autres endroits publics où ils ne pouvaient pas accéder parce que tout simplement ils étaient noirs. Seuls les détenteurs de la carte de mérite civique n'étaient pas frappés par ces restrictions.

C. La carte de mérite civique.

Elle fut créée par l'Ordonnance n° 21/258/A.I.M.O. du 12 juillet 1948, par le Gouverneur Général du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi, Monsieur E. JUNGERS (1).

Elle a été d'abord appliquée au Congo-Belge, puis rendu exécutoire au Ruanda-Urundi par l'Ordonnace n° 21/90 du 4 septembre 1948 (2).

Pour avoir cette carte, il fallait formuler une demande auprès de l'Administrateur de son territoire. Sa délivrance était subordonnée à un examen favorable d'une commission créée à cet effet. Le requérant devait chercher un

(1) *Bulletin Officiel du Ruanda-Urundi, 1948, p. 328.*

(2) LEROY P. ; et WESTHOF J., *Législation du Ruanda-Urundi, Bruxelles, 1954, p. 18.*

parrain européen pour plaider en sa faveur auprès de ses compatriotes, membres de ladite commission.

La carte de mérite civique était solennellement remise aux requérants par l'Administrateur de Territoire, entouré des agents territoriaux, et en présence de nombreux "évolués".

En créant la carte de mérite civique, l'Administrateur belge poursuivait un but bien précis :

> "Ce qui a poussé l'Administration belge à créer la carte de mérite civique, c'était pour diviser l'élite intellectuelle. Parce que cette carte semait des conflits entre ceux qui avaient la carte et ceux qui n'en avaient pas. Les détenteurs de cette carte jouissaient de beaucoup d'avantages refusés aux autres. Ils fréquentaient les endroits publics réservés aux Européens. Et du fait qu'ils étaient très bien cotés, leur salaire s'en trouvait augmenté" (1).

Cette carte de mérite civique a contribué à scinder en deux la classe des "évolués" à la grande satisfaction de l'Administration.

D'un côté, les détenteurs de cette carte se montraient fiers et hautains, se considéraient comme des "supers-évolués" ; car ils jouissaient de certains droits non reconnus aux autres et avaient la confiance des colonisateurs.

(1) *Ancien du Groupe Scolaire d'Astrida interrogé à Bujumbura en septembre 1988.*

De l'autre, ce qui n'en avaient pas, qualifiaient ces derniers de "vendus", de "valets des Blancs". D'ailleurs, plusieurs "évolués" n'ont jamais voulu la demander malgré les quelques avantages qu'elle donnait au titulaire.

Cette carte de mérite civique a eu pour effet l'impossibilité de constituer au sein des "évolués" un groupe capable de formuler officiellement des griefs contre l'Administration belge.

D. L'immatriculation.

Le 17 mai 1952, un décret organisa l'immatriculation des Congolais :

> "l'immatriculation est une institution réalisant l'assimilation de certains Congolais aux non-indigènes au point de vue civil, en les plaçant sous l'empire de nos lois civiles de type européen" (1).

L'immatriculé était soumis aux mêmes lois que les Blancs, avait les mêmes droits qu'eux. Cependant, la nationalité belge ne lui était pas octroyée. Alors qu'au Congo-Belge on comptait en 1958, 217 immatriculés, nos informateurs nous ont dit qu'un seul Burundais a pu avoir la carte d'immatriculation. Il semble que plusieurs Barundi ont demandé a être immatriculés, mais ils se heurtèrent tous à un refus.

On peut dire qu'au sein de l'élite intellectuelle de la période coloniale, les Astridiens ont joué un rôle extrêmement important dans les domaines politique, économique et social. Choyés par l'Administration coloniale qui comptait en eux d'excellents techniciens et auxiliaires,

(1) PIRON P., *Codes et lois du Congo-Belge*, T.1, Bruxelles, 1954, p. 49.

les Astridiens, par leur attitude réservée, affichant parfois un complexe de supériorité, ont été davantage des "instruments" du pouvoir colonial que des gens au service de la population.

Malgré tout, dans l'ensemble, ils ont été des hommes de mérite et de valeur, des chrétiens exemplaires, des fonctionnaires dévoués et intègres. Leur rôle s'est accru davantage au moment de la recherche de l'indépendance.

CHAPITRE III. : LES ASTRIDIENS ET LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE DU BURUNDI.

Après les études à Astrida, les Astridiens se sont mis corps et âmes au travail qui leur était confié, sans s'occuper de la politique.

L'idée d'émancipation a commencé à se faire entendre dans les cercles pour "évolués" vers les années 58-59. On y discutait de la politique de la Tutelle et on parlait de l'indépendance des autres pays.

Mais déjà dans le Conseil Supérieur du pays, à partir de l'année 1955, l'on assistait à un certain éveil politique qui s'est manifesté par une prise de position ferme contre le colonisateur, face à certains problèmes du pays.

L'arrivée du Prince Louis RWAGASORE qui revenait de l'étranger accéléra le processus d'émancipation du pays déclenché par le Conseil Supérieur du pays. Il créa un parti politique : l'UPRONA (Unité et Progrès National) qui voulait une indépendance immédiate.
La Tutelle qui n'avait pas encore envisagé de donner l'indépendance au Ruanda-Urundi fut prise de court. Elle suggéra alors à certains Astridiens de créer des partis politiques pour contrecarrer l'action de RWAGASORE.

A. Les Astridiens face aux problèmes politiques du pays.

1. Dans le Conseil Supérieur du pays.

Le Conseil Supérieur du pays a été institué par le décret du 14 juillet 1952 sur l'organisation politique indigène du Ruanda—Urundi. Il donnait aux autochtones la possibilité de

participer à la gestion des affaires publiques du pays. Et c'est par l'intermédiaire des conseils institués par ce décret que la population devait s'exprimer.

Le premier Conseil Supérieur du pays fut mis sur pied en mars 1954 en remplacement du Conseil du Mwami. Les anciens de l'école d'Astrida, majoritaires parmi l'élite intellectuelle de l'époque y étaient minoritaires (voir tableau n° 4).
Dans le premier mandat, sur trente membres, nous comptons douze Astridiens, soit 40 %. Dans le second, il n'y a que neuf Astridiens soit 30 %.

Tableau n° 4. : Tableau des membres qui ont siégé au C.S.P. de 1954 à 1960.

	1er mandat de 1954 à 1957		2ème mandat de 1957 à 1960	
Président	1. MWAMBUTSA		X	
Chefs	2. BIHUMUGANI	Astridien	X	
	3. NKESHIMANA	-"-	X	
	4. BARUSASIYEKO	-"-	X	
	5. BARANYANKA		X	
	6. KASHIRAHAMWE	-"-	NDIKUMWAMI	
	7. BUJENJEGERI		X	
	8. NDAKOZE		X	
	9 NYAWAKIRA		X	
	10. BIMPENDA	-"-	X	
	11. MUHIRWA	-"-	NZORUBARA	
	12. BIGAYIMPUZI	-"-	X	
	13. KAMATARI		X	
	14. NDUNUMWE		BANKAMWABO	
	15. NTIDENDEREZA	-"-	NDENZAKO	Astridien
Notables	16. NTIBAKIVAYO		NTAVYIBUHA	
	17. KIRAMVU		RUHWENYANGA	
	18. NDENGUTSE		NKUNDWANABAKE	
	19. NDAMBI		SIRYUYUMUNSI	Astridien
	20. SHAYAYE		BIZIMANA	
	21. BISHAKIRA		NUGU	
	22. KIRABEBA		GIKERE	
	23. MAROHA		X	
Abbés	24. BURIJE		MIKENYERO	
	25. KABIRIGI		X	
Messieurs	26. NTIRUHWAMA		X	
	27. BAGANZICAHA	Astridien	BAREDETSE	
	28. MIREREKANO	-"-	KANA	
	29. BANCIYEKO	-"-	MUHAKWANKE	Astridien
	30. KATAGARUKA	-"-	NDAMVYA	-"-
Secrétaire	NTIDENDEREZA		NTIDENDEREZA BANKUMUHARI	

Source : D. BIGAYI : *Le Conseil du Mwami et le Conseil du pays face à la colonisation belge au Burundi de 1939 à 1960. Mémoire E.N.S., Histoire-Géographie, 1977, p. 56.*

Le Conseil Supérieur du pays, instance suprême, a joué un grand rôle dans la prise de conscience des problèmes politiques. Nationalistes, il a toujours cherché à défendre les droits des Barundi et revendiqué assez rapidement l'indépendance. Cela apparaît dans les pétitions qu'il a envoyées au Gouvernement belge à propos des questions suivantes :

- menace de laïcisation de l'enseignement ;
- le statut des villes et des centres extra-coutumiers où les Barundi pouvaient se rendre sous certaines conditions mais avec un accès facilité aux étrangers. L'Administration tutélaire ayant soustrait ces centres extra-coutumiers à l'autorité indigène, une lutte s'engagea entre elle et le Conseil Supérieur du pays pour la modification de cette situation ;
- la séparation du Burundi et du Ruanda dès l'accession à l'autonomie qui était une étape vers l'indépendance (1).

Il semble que, vu leur nombre assez limité, ils aient peu influencé les décisions du Conseil Supérieur du pays.

2. Dans les cercles pour "évolués".

Les "évolués" se rencontraient souvent dans les cercles que nous avons eu l'occasion de décrire plus haut. On se rappelle qu'il était strictement interdit d'y parler de la politique. Les membres ont appris à se connaître et à connaître certains d'entre eux qu'il fallait éviter parce qu'il s'agissait des espions des Blancs :

(1) *Pour plus de détails, voir* BUCUMI Alphonse, *Le rôle du Conseil Supérieur dans l'évolution politique du Burundi (1953-1960), Mémoire U.B., 1982.*

"Certains d'entre nous étaient payés par les Blancs pour leur rapporter des critiques qui se faisaient contre eux. Ces espions, nous les appellions des "vendus". Il y avait des évolués qui aimaient leur pays : c'étaient des nationalistes. Il y avait d'autres qui ne prenaient aucune position" (1).

Les contacts permanents occasionnés par la fréquentation des cercles permirent aux évolués d'échanger des points de vue sur l'avenir du pays. Peu à peu, il se forma une conscience nationaliste. Un petit groupe d'intellectuels dirigé par le Prince Louis RWAGASORE, s'est mis de bonne heure au travail pour éveiller la conscience de tous les Barundi. J. NZEYIMANA nous révèle que :

"l'action politique du Prince débute discrètement au sein du cercle Pierre RYCKMANS (2).

En effet, à l'occasion de son investiture à la présidence du cercle Pierre RYCKMANS de Gitega, il prononça un discours où nous lisons :

"Evoluer, je tiens à vous le rappeler, Messieurs, ne consiste pas à porter souliers et cravates, ni à se donner des airs de pseudo-intellectuels ni à épouser à l'aveuglette d'autres civilisations, d'autres philosophies, je veux dire en d'autres termes que nous ne pouvons oublier que dans ce pays nous avons des lois de savoir vivre, etc... C'est donc à nous de ne pas les abandonner, mais

(1) MUH., *interrogé à Bujumbura en septembre 1988.*

(2) J. NZEYIMANA : *Nationalisme burundais et presse catholique avant l'indépendance. Cas de T.N.A. Mémoire de Licence en Sciences et Techniques de l'Information, UNAZA, Kinshasa, 1979, p. 76.*

de les corriger, de les parfaire et de les consolider grâce au contact harmonieux des peuples plus évolués...
Je ferai en sorte que votre esprit de patriotisme soit renouvelé sain et non fanatique, car dit-on le fanatisme consiste à poursuivre un idéal lorsqu'on n'en connaît plus le but. Or, nous connaissons notre but, c'est-à-dire participer tous dans nos cadres au progrès de nos pays (le Ruanda et le Burundi), à l'évolution culturelle et économique de nos compatriotes..." (1).

Les idées de RWAGASORE gagnèrent peu à peu les esprits. Un groupe de nationalistes ardents, parvint clandestinement à entrer en contact avec des partis des pays étrangers, par le biais de certains asiatiques résidant à Usumbura :

"Les évolués nationalistes, avant la création des partis politiques en 1959, s'étaient faits des contacts avec des leaders de certains partis nationalistes d'autres pays... Ces évolués futurs animateurs du Parti UPRONA, recevaient clandestinement, livres et revues en provenance de l'étranger, par le biais des commerçants indiens résidants à Usumbura. Ces indiens voyageaient souvent dans les pays étrangers pour rendre visite à leurs parentés. De retour, ils donnaient en cachette ces publications à ces évolués" (2).

(1) T.N.A., n° 13, 7 avril 1957, p. 4.

(2) MUH., *interrogé à Bujumbura en septembre 1988.*

Certains évolués ayant peur de faire des revendications directement, recouraient à des personnes interposées :

> "il nous était difficile d'affronter les chefs de l'Administration belge pour leur exprimer nos désirs et leur montrer que nous ne sommes pas toujours d'accord avec leur politique. Alors, nous écrivions des lettres anonymes adressées au Vice-Gouverneur Général. Après avoir corrompu ses boys, ceux-ci les déposaient à un endroit de la maison où le Vice-Gouverneur Général pouvait les repérer facilement" (1).

A partir de 1959, les débats politiques naguère interdits, furent organisés dans les cercles pour évolués. Dès 1959 à 1961, les leaders des partis politiques y tenait régulièrement des meetings et y organisaient leurs campagnes électorales.

Autant l'Administration belge ne tolérait pas des discussions d'ordre politique, autant elle encourageait celles en rapport avec les conditions de vie, augmentation de salaire, etc... Evidemment, on comprend que des Astridiens s'exprimaient peu à ce sujet, car ils faisaient partie des privilégiés.

A y regarder de très près, les cercles pour évolués, ont été pour utiliser l'expression de R. CORNEVIN, les premiers laboratoires de formation politique dans la mesure où ils ont organisé des débats politiques déjà à partir de 1959.

3. Dans la presse.

Les journaux Temps Nouveaux d'Afrique (T.N.A.) et Ndongozi, l'hebdomadaire Rudipresse et le bimensuel Bulletin Officiel du Ruanda-Urundi étaient les principales publications de la période d'avant l'indépendance qui ont touché le plus

(1) *SIR., interrogé à Bujumbura en septembre 1988.*

grand nombre d'indigènes. T.N.A. et Ndongozi étaient publiés par les Presses Lavigerie. Le Bulletin Officiel du Ruanda-Urundi était édité par le Vice-Gouverneur Général et Rudipresse par le service des affaires indigènes.

Ces deux derniers périodiques étaient essentiellement destinés aux services gouvernementaux. T.N.A. et Ndongozi étaient les principales sources d'information pour la grande partie des lettrés burundais. Vers les années 50, ils ont ouvert leurs pages aux plaintes et revendications diverses émanant des lecteurs et destinées aux autorités politiques.

A travers ces deux journaux, les signes du nationalisme les plus apparents se sont manifestés autour des questions relatives :

- au problème scolaire ;
- au statut des villes et des centres extra-coutumiers ;
- à la séparation du Ruanda-Urundi en deux territoires ;
- à l'indépendance du Burundi.

La presse a joué un certain rôle dans la prise de conscience politique par l'information des problèmes politiques qui secouaient le Burundi à cette époque. Elle diffusait les doléances et réclamations non seulement de la masse et de l'élite intellectuelle indigène ; mais aussi les décisions de l'Administration tutélaire. T.N.A. et Ndongozi ont servi de tribune libre où les deux parties, la Tutelle et les indigènes exprimaient leurs points de vue.

Cependant, les Astridiens craignaient de s'exprimer dans ces journaux. Les courageux parmi les "évolués" qui y ont envoyé des articles, ont gardé l'anonymat. D'autres ont signé sous des noms d'emprunt tels les cas de "DIVRAI" et "Enfants terribles" dans T.N.A. ou des noms génériques tels "Abarundi" dans Ndongozi ou "évolués" accompagnés du nom de région. D'autres Astridiens nationalistes (de l'UPRONA) qui avaient un article l'envoyaient à l'étranger (en Belgique notamment) chez des amis du Prince Louis RWAGASORE. Ils les

publiaient dans des journaux étrangers qui paraissaient au Burundi, comme Remarques Congolaises et Africaines par exemple.

Les débats organisés au sein du Conseil Supérieur du pays ou dans les cercles pour évolués, les opinions exprimées dans la presse locale montrent que les Astridiens commençaient à avoir une prise de conscience sur les problèmes politiques de leur pays. Cette prise de conscience va gagner de plus en plus les esprits suite à la création des partis politiques.

B. Les Astridiens et les partis politiques.

Au retour de l'Europe après ses études en 1956, le Prince Louis RWAGASORE (ancien de l'école d'Astrida) a commencé à parler de l'autonomie du Burundi. Il voulait d'abord développer l'économie du pays, puis réclamer l'indépendance politique ensuite. Il commença par créer des coopératives en vue de mettre sur pied une classe de commerçants nationaux.

La plupart des Astridiens soutenaient la Tutelle. Car nous avons déjà vu qu'ils avaient des salaires importants et bénéficiaient de beaucoup d'avantages. Certains d'entre-eux croyaient que la fin de la Tutelle, entraînerait la fin de l'aisance matérielle, parce qu'après l'indépendance il fallait partager les privilèges.

Le Prince Louis RWAGASORE, n'ayant pas réussi avec les coopératives, créa un parti politique qui réclamait une indépendance immédiate. Il fut suivi surtout par les anciens séminaristes et les moniteurs, qui eux, n'avaient aucun intérêt à ce que ces colonisateurs restent encore. Mais quelques Astridiens nationalistes ont adhéré à son parti. Pour eux, il fallait beaucoup de courage pour soutenir le Prince. Parce qu'on risquait de perdre même son travail :

> "... Il est dès lors, recommandé aux agents de l'Administration, aux chefs et aux sous-chefs de s'abstenir de participer officiellement au comité de direction d'un parti ; ...

> Il va sans dire que les agents de l'Administration, les chefs et les sous-chefs ne peuvent participer à une réunion politique qui n'aurait pas été régulièrement autorisée selon la législation en vigueur par l'Administrateur du Territoire" (1).

Beaucoup sympathisaient l'action de l'UPRONA mais n'osaient pas l'extérioriser.

La Tutelle connaissait les rivalités qui opposaient les Bezi et les Batare. Elle joua cette carte pour contre-carrer l'action du Prince qui était un Mwezi. Elle suggéra à quelques Astridiens Batare la création des partis d'opposition dont les principaux étaient le Parti Démocrate Chrétien (P.D.C.) et le Parti Démocrate Rural (P.D.R.).

Plusieurs autres petits partis naquirent, mais ils étaient affiliés au P.D.C. ou à l'UPRONA. D'autres n'ont eu que très peu d'influence. Parmi ceux qui ont vu le jour, seuls quatre d'entre-eux pouvaient être considérés comme des partis "nationaux" en raison d'un nombre élevé d'adhérants qu'ils comptaient dans toutes les régions du pays (2).
Ils étaient classés par ordre d'ancienneté :

- l'UPRONA, Parti de l'Unité et du Progrès National fondé par le Prince Louis RWAGASORE et agréé le 7 janvier 1960 ;
- le P.P., Parti du Peuple, agréé le 4 février 1960 ;
- le P.D.C., Parti Démocrate Chrétien, fondé par Joseph BIROLI et agréé le 5 février 1960 ;
- le P.D.R., Parti Démocrate Rural, fondé par P. BIGAYIMPUMBI.

Il semble que tous les fondateurs de ces grandes formations politiques étaient tous des anciens de l'école d'Astrida.

(1) *Archives nationales, Fonds de Kitega, AB 235, 1952-1961, Liasse 3.*
(2) *Rudipresse n° 159 du 5 mars 1960.*

L'organisation générale de ces partis se présentait comme suit :

- ils devaient être agrées par le Résident Général. Ils faisaient leur campagne électorale à travers des meetings. L'objet et le lieu des réunions devaient être connus. Leurs objectifs étaient annoncés au cours des réunions politiques ;

- les ressources des partis provenaient aussi bien de la vente des cartes que des subsides de l'Administration et des dons ;

- chaque parti avait un comité central, dont les membres étaient nommés par les fondateurs du parti. Le comité comptait cinq personnes en moyenne : le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et le conseiller. Il pouvait y avoir plusieurs conseillers.

Pour analyser les programmes politiques de ces partis, il serait intéressant de voir la représentativité des Astridiens au sein des leaders principaux de chaque parti :

1. L'UPRONA.

Créé par le Prince Louis RWAGASORE, ce Parti recrutait ses membres au sein des milieux variés (autorités coutumières, clergé catholique national, quelques islamisés, les cultivateurs, les fonctionnaires de l'Etat, etc.).

Les leaders de l'UPRONA étaient P. MIREREKANO, A. MUHIRWA, Z. NTIYICA et le Conseiller, Prince Louis RWAGASORE. Trois de ces quatre sont Astridiens.

Par le manifeste de septembre-octobre 1959 et celui du 7 janvier 1960, l'UPRONA se proposait de conduire le Burundi sans heurt, mais aussi sans défaillance vers sa pleine émancipation. Il voulait une plus large autonomie interne pour le premier janvier 1960 afin de préparer l'indépendance. L'UPRONA la voulait pour décembre 1960.

Ce programme politique n'a pas du tout enchanté la Tutelle. Elle n'envisageait pas encore de quitter le pays. Elle s'est mise à combattre l'UPRONA. Ceci a eu pour résultat la non adhésion à ce Parti, de la plupart des fonctionnaires de l'Etat qui craignaient la réaction de l'Administration coloniale notamment les Astridiens.

L'UPRONA était un parti de masse. La majorité de ses adhérants étaient des non instruits de toutes les couches de la population et de toutes les confessions qui existaient au Burundi. Les cadres qui ont adhéré à ce Parti étaient pour la plupart des anciens séminaristes et des moniteurs. Les Astridiens membres de l'UPRONA ne dépassaient pas dix personnes (S.T., K.F., N.A., N.L., N.M., M.P., K.J.B., M.A., B.E., N.G.)(1

L'adhésion massive des anciens séminaristes au Parti UPRONA, s'explique aisément. L'Administration belge avait réservé presque tous les emplois et tous les privilèges aux Astridiens.

Cette discrimination engendra chez les anciens séminaristes, une haine contre la Tutelle. Et lorsque la question de l'indépendance du Burundi fut posée, ces "évolués" aigris réclamèrent le départ inconditionnel des Belges :

> "C'est ainsi que la majeure partie des adhérants à l'UPRONA étaient des anciens séminaristes, des prêtres, des religieux et religieuses Barundi..." (2).

Quelques mois avant les élections législatives du 18 septembre 1961, les 24 partis politiques se groupèrent en deux cartels politiques : le Front Commun, animé par le R.D.C. et

(1) BANK., NY., MUH., *interrogés à Bujumbura en septembre 1988.*

(2) BANKUMUHARI V., *Le Conseil Supérieur du pays promoteur de l'indépendance nationale*, s.d., s.l., p. 17.

les six partis politiques démocrates et monarchistes, avec l'UPRONA en tête (1).

2. Le P.D.C.

Le fondateur de ce Parti, J. BIROLI appartenait à la branche des Baganwa-Datare. Il a recruté ses membres au sein des milieux intellectuels, en majorité des Astridiens. Les principaux leaders étaient J. BIROLI, J.B. NTIDENDEREZA, BIGIRINDAVYI, KASHIRAHAMWE et BARUSASIYEKO. Tous étaient Astridiens.

Le P.D.C. déclarait vouloir dans le cadre de la monarchie, la démocratisation des institutions avant l'accession à l'indépendance. Pour cela, il ne fallait pas la précipiter. Au contraire, on devait appuyer les efforts de l'Administration belge. Les leaders de ce Parti disaient que le départ des Européens signifierait le retour aux exactions et aux misères d'antan.

Vers la fin du mois d'octobre 1960, le Front Commun a publié un communiqué qui ne laisse pas de doute quant à sa position vis-à-vis de la question de l'accession du Burundi à l'indépendance :

> "Nos partis réaffirment aux Européens du secteur privé leur souci de franche collaboration dans le respect des droits de chacun, afin de pouvoir continuer l'oeuvre commune dans un climat de confiance réciproque...

(1) *Les satellites de l'UPRONA étaient : le Parti des Jeune Travailleurs du Burundi (P.D.J.T.B.), la Voix du Peuple Murundi (V.P.M.), le Parti des Abanyamajambere b'i Burundi (A.B.), le Parti Conservateur (P.C.) et la Démocratie Nationale du Burundi (D.N.B.). Ces six partis nationalistes ont formé cette coalition le 30 juillet 1960.*

Contrairement à ces six partis politiques qui réclamaient l'indépendance pour 1960, le Front Commun était hostile à l'arrêt de l'oeuvre coloniale belge. Il s'est constitué le 20 septembre 1960, et comprenait 12 partis politiques dont la tête pensante s'appelait P.D.C.

L'accession à l'indépendance n'est d'ailleurs pas synonyme de simplification des problèmes, elle en posera sans doute de nouveaux..." (1).

Comme on le voit, le Front Commun animé par le P.D.C. avec des leaders Astridiens, a rejeté pour la fin de l'année 1960, l'idée de l'indépendance du Burundi (2). On avait des arguments avancés pour justifier ce refus d'indépendance, c'était le manque de cadres hautement qualifiés et en quantité suffisante pour assurer la relève. D'après son manifeste publié le 13 février 1960, le P.D.C. déclarait qu'il fallait une indépendance préparée par la formation d'éléments de valeur.

Ceci est peu convaincant. Ces "évolués" plus que tout autre, savaient fort bien que l'Administration belge s'est abstenue de former des cadres autochtones en grand nombre, parce qu'elle voulait que l'autorité dans tous les domaines demeure entre les mains des Blancs. D'où ces cadres parcimonieusement formés : 9 Astridiens (3) (fin 1962), six diplômés d'université un an avant l'indépendance (4) ; en 1963, il n'y a pas un seul professeur Murundi qui enseigne à l'école secondaire (5), un seul médecin et un seul ingénieur agronome en 1962 (6)... Ce bilan plus que maigre prouve que la formation d'une élite intellectuelle burundaise était le moindre des soucis de l'Administration belge.

(1) M. LECHAT, Op. cit., p. 37.

(2) Tous les Astridiens n'étaient pas contre l'indépendance immédiate du pays, car il y avait des Astridiens upronistes. Mais ils étaient peu nombreux.

(3) Registre d'inscription des élèves du Groupe Scolaire d'Astrida.

(4) Revue nationale d'éducation, Buja, janvier 1964, p. 17.

(5) COIFFARD J.L., Soixante ans de colonisation au royaume du Burundi (1902-1962), Revues, 1965, p. 155.

(6) Revue nationale d'éducation, Buja, janvier 1964, p. 17.

"... la colonisation belge fut l'une des plus hostiles à toute mesure d'assimilation. Aussi, l'enseignement fut-il longtemps considéré comme étranger aux préoccupations du colonisateur" (1).

La vraie cause qui a poussé le Front Commun à rejeter l'idée d'indépendance est la suivante : elle est présentée par un ancien secrétaire du Conseil Supérieur du pays de l'Urundi :

"Le Front Commun nageait dans l'argent tandis que les upronistes dans la privation parfois du nécessaire continuaient, la tête haute à prêcher l'acquisition de l'indépendance" (2).

Au sujet de RWAGASORE et du Mwami, le P.D.C. disait que :

"conformément à la tradition du Burundi aussi bien qu'aux impératifs des conceptions politiques modernes, le Parti estime que le Mwami règne mais ne gouverne pas et se doit de rester avec sa famille directe en dehors et au dessus des partis" (3).

Fort de ce prétexte, le P.D.C. soutenu par la puissance tutélaire mit tout en oeuvre pour évincer RWAGASORE de la scène politique et déjouer les activités de son Parti. Cependant, il n'exerçait pas une grande influence sur cette population burundaise, qui était loin d'avoir oublié la chicote et les corvées coloniales... Et sans le soutien de la masse, il était très difficile de gagner les élections au suffrage universel parce que l'élite intellectuelle était peu nombreuse.

(1) Guillaume, P., Le monde colonial (19e-20e siècle), Paris, 1974, 286 p., p. 169.

(2) BANKUMUHARI, V., Op. cit., p. 18.

(3) Documentation de l'O.N.U, 1960, Programme du P.D.C., février 1960, p. 2.

3. Le P.D.R.

Le fondateur de ce parti, le Chef Pierre BIGAYIMPUNZI est un ancien de l'école d'Astrida. Son programme, fort semblable à celui du P.D.C., mettait l'accent sur la réforme foncière, ce qui attira la sympathie de la masse.

Les principaux leaders de ce parti étaient BIGAYIMPUNZI, KAYONDE, NGOWENUBUSA et KAVUMBAGU, tous Astridiens.

Après avoir réclamé l'indépendance dans un délai assez rapproché (décembre 1960), il craignait néanmoins que l'accession prématurée à la souveraineté nationale n'entraîne la main-mise des "féodaux" sur le pays. Aussi, souhaitait-il une préalable démocratisation (1).

4. Le P.P.

Le Parti du Peuple avait pour programme la lutte contre les privilèges et les discriminations, la promotion politique, sociale, culturelle et économique des "déshérités", le respect de la monarchie constitutionnelle et l'étroite collaboration avec la Belgique.

Le Parti du Peuple estimait qu'une certaine émancipation politique, culturelle et économique devait précéder l'autonomie du pays. Par conséquent, elle devait être provisoirement poursuivie sous la Tutelle de la Belgique (2). Il fallait éviter que la "caste féodale" précipite cette autonomie dans le but de rétablir sa domination sur le peuple.

(1) M. LECHAT, Op. cit., p. 30.

(2) Documentation de l'O.N.U., 1960, Programme du P.P., janvier 1960, p. 1.

"N'attendons pas que d'autres travaillent pour en récolter le fruit. Notre pays ne sera pas servi par ceux qui l'ont asservi...
Mais c'est nous-mêmes qui devons reprendre courage et nous regrouper afin d'avoir la foule nécessaire pour nous libérer du double colonialisme dont nous souffrons. Il n'est pas encore trop tard pour asservir les ambitions de certaines personnes prétentieuses... Nous devons tous, tout le peuple rundi accéder rapidement à l'indépendance, mais il faut que les vrais représentants des diverses couches de la population aient le temps nécessaire pour y arriver..." (1).

Les principaux leaders étaient E. NIGANE, A. NZOHABONA J. BARIBWEGURE, P. NGUNZU, P. MBUZIYONJA (2).

On constate que les Astridiens ont joué un rôle important dans les partis politiques. Leur prise de position était en général dictée par les rapports qui les liaient à la Tutelle en tant que "fils privilégiés de l'Administration belge" : ils n'étaient pas libres d'adhérer aux partis politiques de leur choix. La Tutelle étant opposée à l'UPRONA, les Astridiens membres de cette formation politique subissaient toutes sortes de persécutions de la part de l'Administration coloniale, raison pour laquelle très peu d'entre eux ont suivi le Prince Louis RWAGASORE. Certains parmi eux ont même reçu des émissaires du P.D.C. venus les convaincre de quitter l'UPRONA.

Cependant, cela n'a pas empêché ce parti de mener sa lutte jusqu'à la victoire, grâce au dynamisme et à l'engagement d'un petit groupe d'intellectuels upronistes sortis d'Astrida.

(1) *Allocution de M. Joachim BARIBWEGURE, Président du Parti du Peuple, prononcée au Congrès du Parti à Usumbura, le 1er mai 1960, in : Archives nationales, Fonds de Kitega, AB 13, 1961-1972, liasse 2.*

(2) M. LECHAT, *Op. cit.*, pp. 23-24.

C. Le rôle des Astridiens upronistes.

Les Astridiens upronistes avec le concours d'autres fonctionnaires et du clergé national sont à la base de la victoire de l'UPRONA. Leur grand mérite a consisté à ce que, face à un ennemi déclaré et très puissant, l'UPRONA a adopté une stratégie de lutte que ses membres devaient suivre coûte que coûte afin de remporter la victoire.

Pour ce faire, il fallait encadrer au maximum la masse des non instruits. Les leaders parcouraient tout le pays organisant des meetings. Alors que les partis du Front Commun tenaient leurs meetings publiquement, les membres de l'UPRONA devaient se réunir clandestinement sous peine d'être arrêtés :

> "Les leaders de l'URPONA partaient la nuit pour contacter les membres des provinces et tenir leur meeting" (1).

Un Astridien vétérinaire upruniste nous a affirmé ceci :

> "il était difficile d'organiser des meetings. Moi, je demandais à la population d'amener leurs vaches dans les deeping tanks très tôt le matin. Je profitais de ce moment pour tenir ma réunion" (2).

Compte tenu de ses moyens très limités, son travail n'était pas du tout facile. L'UPRONA, pour alimenter sa caisse ne disposait que des cotisations de ses membres. Et pour faire la propagande, les leaders utilisaient leurs propres voitures. A ce même moment, le P.D.C. bénéficiait d'une aide financière octroyée par la Tutelle et des véhicules du Gouvernement. C'est ainsi que l'UPRONA s'est retournée vers l'extérieur pour chercher un appui. Julius NYERERE et son

(1) MUH., *interrogé à Bujumbura en septembre 1988.*

(2) NV., *interrogé à Bujumbura en septembre 1988.*

parti la TANU, Patrice LUMUMBA et son parti le M.N.C. avaient de la sympathie pour l'UPRONA et lui prêtaient main forte (1).

Pourtant, son action était tout le temps gênée par la Tutelle et le Front Commun qui ont mis tout en oeuvre pour faire échouer son entreprise. Peu de journaux acceptaient de publier les nouvelles du Parti UPRONA. Ceux qui ont consenti à le faire furent sérieusement sanctionnés :

> "Une petite imprimerie qui était située à l'emplacement actuel de l'Imprimerie Nationale du Burundi avait une fois accepté de publier les documents de l'UPRONA. Elle fut supprimée par la suite" (2).

Les publications de ce parti étaient imprimées par la TANU et envoyées au Burundi

Dans leur tâche d'encadrement, les Astridiens ont bénéficié du concours d'autres cadres upronistes notamment les anciens séminaristes et normaliens sortis de l'école de Gitega.

D. La propagande contre l'UPRONA.

L'UPRONA a été victime d'une mauvaise propagande organisée par la Tutelle et de nombreux Astridiens non upronistes, surtout lors de la préparation des élections communales et législatives.

a) Les élections communales

Les élections communales étaient prévues dans le cadre de la Déclaration gouvernementale du 10 novembre 1959. Elles eurent lieu du 15 novembre au 18 décembre. Supervisées par l'Administration belge qui ne portait nullement au coeur

(1) MUH., ... SIR., *interrogés à Bujumbura en septembre 1988.*

(2) SIR., *interrogé à Bujumbura en septembre 1988.*

l'UPRONA, elles se déroulèrent alors que le Prince Louis RWAGASORE venait d'être incarcéré. Elles furent remportées par le Front Commun en général et le P.D.C. en particulier. Ce parti en effet totalisa 32,2 % de voix (1).

L'UPRONA ayant été lésée protesta auprès de l'O.N.U. et dénonça la complicité des autorités belges pour donner la victoire au P.D.C.

Au colloque de Bruxelles qui se tint du 23 au 31 août 1960 et où participaient outre les membres de la commission intérimaire tous appartenant au Front Commun, des représentants du Gouvernement tutélaire, les 13 leaders des partis politiques (2), on discuta de la mise en place des commissariats du pays et des administrateurs de province. On décida également que les parents alliés du Mwami jusqu'au deuxième degré ne pourraient plus recevoir de mandats électifs ni exercer aucune fonction politique (3).

Il semble que cette mesure était destinée à affaiblir la tête du Parti UPRONA qui était composée des parents proches de la famille royale et partant favoriser la victoire du Front Commun.

(1) *Conseil de Tutelle, Rapport intérimaire de la Commission de l'O.N.U. pour le Ruanda-Urundi, document A/4706, p. 50*

L'UPRONA n'a eu que 18,97 % de voix.

(2) *Le Parti du Peuple (P.P.), le Parti de l'Emancipation Populaire (P.E.P.), le Mouvement Progressiste du Burundi (M.P.B.), la Voix du Peuple Murundi (V.P.M.), le Parti Démocrate Chrétien (P.D.C.), l'Union Démocrate Paysanne (U.D.P.), le Parti Démocrate Rural (P.D.R.), l'Union du Progrès National (UPRONA), le Parti des Jeunes Travailleurs Barundi (P.D.J.T.B.), la Démocratie Nationale du Burundi (D.N.B.), le Parti des Abanyamajambere b'i Burundi (A.B.), l'Union Nationale du Burundi (U.N.B.), et le Rassemblement Populaire du Burundi (R.P.B.).*

(3) *M. LECHAT, Op. cit., p. 49.*

L'UPRONA, parce qu'elle cherchait une indépendance immédiate, fut taxée de communiste, de féodale, d'anti-démocratique par le P.D.C. et la Tutelle (1).

Ainsi, peut-on lire dans le Journal Amakuru y'Uburundi du 25 octobre 1960 une importante déclaration faite en Belgique par Monsieur le Résident Général :

> "En effet, au lendemain du colloque ayant préparé les élections communales qui se dérouleront dans quelques semaines en Urundi, on a constaté que certains partis se sont agités.
> S'inspirant des événements survenus au Congo, ils estiment que la violence paie et ils ont tendance à l'utiliser pour atteindre leur but.
> Au Ruanda-Urundi, la politique est venue se greffer sur un système féodal. La minorité qui bénéficie de l'ancien régime n'entend pas se départir de ses avantages... Estimant que plus vite il sera mis fin à la Tutelle des Belges, plus il leur sera facile de rétablir l'ordre ancien, de restaurer la structure féodale qui leur est profitable : les traditionalistes veulent précipiter les choses"

Plus loin encore, on lit ceci :

> "Au Burundi, il y a certains dirigeants qui s'inspirent des événements du Congo et qui estiment que la violence est un moyen sûr pour prendre le pouvoir comme cela s'est passé au Congo. Ce sont certains dirigeants du Parti des Abadasigana (UPRONA) ; soutenus par certains dirigeants des deux ou trois autres petits partis.
>
>

(1) *Le Ministère de la Justice du Royaume du Burundi, le Prince Louis RWAGASORE, Bujumbura, 1962, pp. 15-16.*

Le parti qui demande l'indépendance immédiate favorise les communistes. Une indépendance non préparée amènera le désordre dans le pays (comme au Congo). Les communistes profiteront de ce désordre pour s'implanter au Burundi... Et vous savez que le communisme est synonyme de dictature.

.....

.....

Si vous votez pour les partis qui réclament l'indépendance immédiate comme certains partis congolais l'ont fait, le pays sera plongé dans la misère et la guerre".

Il ressort de ce qui précède que le Gouvernement tutélaire en faisant de telles déclarations jetait un trouble parmi la population.

Le P.D.C. n'est pas resté en arrière pour épauler la Tutelle dans sa lutte contre l'UPRONA :

"Il est absurde d'affirmer que si nous ne demandons pas l'indépendance immédiate, les autres pays se moqueront de nous. Que cet ennemi des gens de Bururi regarde ce qui se passe au Congo. Il sera alors convaincu que cette indépendance immédiate est se rassasier en un jour en sorte que demain il ne lui reste rien. Nous, nous voulons manger peu et bien tous les jours.
Il est honteux de dire que les Belges nous ont dégradés. Qui l'affirme n'a pas d'yeux ? N'a-t-il pas vu les hôpitaux, les routes, les écoles, les deepings-tanks, les tribunaux, les cultures de coton, café, etc... que nous n'avions pas auparavant ?

> Les bonnes choses que les Belges ont trouvées au Burundi ont été maintenues, mais ils ont supprimé l'injustice qu'il n'espère plus perpétuer ses abus à la faveur du départ des Belges... (1).

Ces propos prouvent une fois de plus l'attachement du P.D.C. et du Front Commun à l'Administration tutélaire.

L'Organisation des Nations Unies après avoir examiné les plaintes, les pétitions qui lui avaient été envoyées par l'UPRONA à propos des élections communales, décida, après un long débat à l'assemblée générale, que la Belgique devait rapidement organiser les élections législatives dans les meilleurs délais.

b) Les élections législatives du 18 septembre 1961.

L'UPRONA se prépara sérieusement aux élections législatives. Les rapports qu'elle entretenait avec la population montrent que celle-ci avait beaucoup confiance en ce Parti.

> "La population nous conseillait de ne plus aller la voir pour qu'on ne nous emprisonne pas. Cependant, elle nous redonnait confiance en nous disant ceci : en ce qui concerne nos entretiens secrets, nous vous avons bien compris et nous tiendrons parole. Si nous avons une question nous enverrons quelqu'un chez vous pour demander des explications. Pour le reste, les élections, c'est nous qui allons trancher. Soyez sans crainte (2).

(1) *Archives nationales, Fonds de Kitega, AA 451, 1960, 2 sous-dossiers sous-dossier 1 : Réponse au tract "Ukwikukira" répandu par l'UPRONA en territoire de Bururi.*

Auteurs : gens de Bururi, membres du P.D.C., M.R.B. et U.N.B.

(2) *SIN., interrogé à Bujumbura en septembre 1988.*

A cette époque, la majorité des Barundi était attachée au Prince Louis RWAGASORE :

> "L'UPRONA a profité du fait que RWAGASORE était fils du Mwami pour gagner la masse. Celle-ci était habituée à un régime monarchique depuis des siècles. Il n'était pas facile pour elle d'adhérer à un autre parti en voyant à côté celui du fils du Mwami. En plus, les membres du P.D.C. étaient hautains vis-à-vis de la population non instruite" (1)

L'incarcération du Prince à la veille des élections communales a fortement contribué à accroître son prestige. La population était témoin des manoeuvres malveillantes de la Tutelle et du P.D.C. contre le fils du Mwami.

A cette époque, toute une série de lettres dénoncent les pratiques des autorités locales qui s'opposaient à l'UPRONA.

> "A sa Majesté le Mwami du Burundi MWAMBUTSA,
> Nous vous saluons respectueusement, Nous avons des nouvelles graves à porter à votre connaissance. Lorsque vous étiez en Europe, on nous a dit de choisir nos bourgmestres et nous avons choisi le nôtre. Nos administrateurs n'ont pas voulu le reconnaître parce que disaient-ils c'était un uproniste. A sa place, on nous a donné un homme qui n'avait que 280 voix et on nous a forcé à le reconnaître. Mais, nous n'avons pas voulu. En outre, ils nous ont forcé à adhérer à un parti qui n'est pas de notre choix.
> Monsieur M. nous a dit que nous devons reconnaître BIROLI, que c'est lui qui est sur le "Tambour" et que, quant à vous, on vous avait frappé avec un marteau.
> Même nos cartes du Parti "UPRONA", Monsieur M. et Monsieur N. les ont brulées" (2).

(1) NY., *interrogé à Bujumbura en septembre 1988.*

(2) *Lettre anonyme : A sa Majesté le Mwami du Burundi, MWAMBUTSA, Commune NTUNDA, le 16/01/1961.*

Les élections législatives contrôlées par les observateurs de l'O.N.U. et par la Belgique, donnèrent une victoire impressionnante au Parti UPRONA qui remporta plus de 87 % des sièges à pourvoir. La Tutelle, suite à ces résultats accepta que RWAGASORE forme un Gouvernement.

Cependant, elle ne s'avoua pas vaincue.

"Le Front Commun a perdu la bataille ; toutefois, tout n'est pas perdu si on tue très vite RWAGASORE...".

.....

"Une des solutions au problème politique au lendemain des élections aurait consisté à liquidation de RWAGASORE. Par le terme liquidation, j'entends tuer RWAGASORE" (1).

Ce qui fut fait le 13 octobre 1961.

E. Les Astridiens aux postes de grandes responsabilités politiques.

Pour examiner le rôle qu'ont joué les Astridiens à la veille et au lendemain de notre indépendance, il convient d'examiner la composition des trois premiers gouvernements.

(1) *Propos de M. REGNIER, Résident du Burundi, in : Royaume du Burundi, Ministère des Affaires Extérieures, La vérité sur le procès des assassins du Prince Louis RWAGASORE, Usumbura, le 1er mars 1963.*

	Membres du 1er Gouvernement		Gouvernement du 1ér juillet 1962		Gouvernement du 18 juin 1963	
1. Premier Ministre	Louis RWAGASORE	Astridien	André MUHIRWA	Astridien	P. NGENDANDUMWE	—
2. Vice 1er Ministre et Ministre des Finances	P. NGENDANDUMWE	—	P. NGENDANDUMWE	—	Pie MASUMBUKO	Astridien
3. Ministre de la Justice	Pierre Claver NUWINKWARE	—	Pierre Claver NUWINKWARE	—	Pierre Claver NUWINKWARE	—
4. Ministre des Affaires Sociales	Jean NTIRUHWAMA	—	G. NKESHIMANA	Astridien	P.C. NUWINKWARE	—
5. Ministre de l'Intérieur	André MUHIRWA	Astridien	Albin NYAMOYA	-"-	Pascal BUBIRIZA	Astridien
6. Ministre de l'Economie	Félix KATIKATI	-"-	Félix KATIKATI	-"-	I. LIBATORE	-"-
7. Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	Albin NYAMOYA	-"-	Henri RURAMUSURA	—	Henri RURAMUSURA	—
8. Ministre de la Santé Publique	André BOREDETSE	—	André BOREDETSE	—	Pie MASUMBUKO	
9. Ministre de l'Education Nationale	Pierre NGUNZU	Astridien	Pierre NGUNZU	Astridien	Amédée KABUGUBUGU	Astridien
10. Ministre des Travaux Publics	Ignace NDIMANYA	—	Ignace NDIMANYA	—	Zacharie NTIRYICA	—
11. Ministre des Affaires Extérieures et du Commerce Extérieur	—	—	Lorgio NIMUBONA	Astridien	Lorgio NIMUBONA	Astridien
12. Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale	—	—	Zénon NICAYENZI	—	Zénon NICAYENZI	—
13. Ministre des Télécommunications.	—	—	Jean NTIRUHWAMA	—	Félix KATIKATI	Astridien

Source : *Rudipresse, n° 242 du 7 octobre 1961, p. 1 et SINDAVE Salvator, Aspects de la politique étrangère du royaume du Burundi (1962-1966), p. 128. Mémoire U.B., Histoire, 1986.*

On constate que les Astridiens ont toujours occupé une place importante au sein de ces gouvernements. Ils étaient 50 % dans le premier, 46 % dans le second et 46 % dans le troisième. Ils vont influencer qu'on le veuille ou non, la vie socio-politique de notre pays au début de la période post-coloniale.

CONCLUSION GENERALE

Après avoir analysé la formation que le Groupe Scolaire d'Astrida a dispensé, le comportement des Astridiens dans leur vie active et leur attitude vis-à-vis de l'indépendance du pays du Burundi, nous avons constaté que les Astridiens - sauf quelques exceptions - ont répondu aux objectifs formulés par le Gouvernement belge et les Frères de la Charité de Gand.

En effet, dans les services qu'ils ont rendus au pays et au Gouvernement colonial, les Astridiens ont été loyaux et dévoués. Ils ont contribué énormément au développement économique et social du pays : ils ont contribué au développement de l'agriculture, combattu les maladies, souvent avec les moyens de bord, essayé d'améliorer l'élevage, etc.

Cependant, le Gouvernement belge, parce qu'il avait un dessein particulier sur les anciens d'Astrida, il les a privilégiés dans plusieurs domaines. Les Astridiens participaient au "festin" organisé par la puissance administrante, alors que les anciens séminaristes et les anciens de l'école normale de Gitega en étaient exclus.

Les Astridiens faisaient la fierté des colonisateurs qui les trouvaient plus "évolués" que les auxiliaires congolais : c'est ce qu'a constaté l'ancien résident général J.P. HARROY :

> "Qu'ils soient Hutu ou Tutsi, les Ruandais et les Rundi ont un langage d'Européens par rapport aux Congolais. Motif : école d'Astrida (1).

(1) HARROY, J.P., *Burundi (1955-1962)* Hayez, Bruxelles 1987, p. 307.

Toutefois, au sein de cette élite formée à Astrida, on y décèle un petit groupe très nationaliste qui a tourné le dos à la Tutelle et a mis tout en oeuvre pour revendiquer l'indépendance. Il s'est heurté à un autre groupe plus vaste qui a collaboré avec la Tutelle pour combattre l'UPRONA.

La Belgique qui voyait pointer à l'horizon le jour de l'indépendance du Burundi aurait voulu laisser le Burundi aux mains de ses anciens collaborateurs, notamment les membres du Parti P.D.C. :

> "J'ai combattu la conscience tranquille RWAGASORE et son nationalisme injustifié, parce que la possibilité me paraissait évidente de pouvoir laisser le Burundi indépendant entre les mains meilleures et plus expertes que celles de l'UPRONA" (1).

Astrida, de par son rôle prépondérant dans la vie socio-économique du pays à la veille de l'indépendance, peut être comparée à d'autres établissements comme l'école William PONTY, ou au Collège de Makerere qui ont fourni à l'Afrique Occidentale et Orientale de nombreux leaders.

(1) HARROY, J.P., *Burundi (1955-1962)*, Hayez/Bruxelles, 1987, p. 644.

BIBLIOGRAPHIE

I. LES SOURCES ORALES

LISTE DES INFORMATEURS

Noms	Nationalité	Astridiens	FONCTION	
			Avant l'indépendance	Après l'indépendance
1. A. RUGIRA	Rwandaise	x	Assistant médical	Président de l'Assemblée Nationale
2. RUTAYISIRE	-"-	x	Commis	—
3. I. NDINDABAHIZI	-"-	—	—	Professeur à l'U.N.R.
4. P. TWAGIRAMUTARA	-"-	—	—	-"-
5. Z. KAGIRANEZA	-"-	—	—	Professeur au Groupe Scolaire de Butare.
6. Frère Antoine	Belge	—	Professeur au Groupe Scolaire d'Astrida.	-"- -"-
7. Père Van der Meerch	Belge	—	Aumônier du Groupe Scolaire d'Astrida	Agent de l'Institut Catéchetique Africain (ICA) Butare.
8. A. MUHIRWA	Burundaise	x	Ancien chef	1er Ministre
9. A. NYAMOYA	-"-	x	Assistant vétérinaire	Ministre de l'Agriculture
10. L. BIHUMUGANI	-"-	x	Ancien chef	Ministre des Finances
11. T. SIRYUYUMUSI	-"-	x	Ancien chef	Président de l'Assemblée Nationale.
12. F. KATIKATI	-"-	x	—	Ministre de liIntérieur
13. J. NTABAHUNGU	-"-	x	—	Directeur S.T.A.B.
14. J. NINDORERA	-"-	x	Administrateur de Province	Ministre de la Santé.

15. C. BITARIHO	Burundaise	x	Administrateur de Province	Ministre de la Santé.
16. L. NZEYIMANA	-"-	x	—	Ambassadeur
17. A. MERI	-"-	—	—	-"-
18. V. BANKUMUHARI	-"-	—	Secrétaire du Conseil Supérieur du pays du Burundi (54-60).	
19. A. M'SELEMU	-"-	—	Propagandiste de l'UPRONA en Région de Rutana.	Agent de l'ONIMAC.
20. Z. NICAYENZI	-"-	—	—	Secrétaire d'Etat à la Défense.

II. LES SOURCES ECRITES

A. Les documents d'archives

a) Archives nationales, Fonds de Gitega

b) Archives du Groupe Scolaire d'Astrida (A.G.S.) (Butare - Rwanda)

1. Conditions d'admission dans la section pour fils de chef au Groupe Scolaire d'Astrida 1932.

2. Convention du 11 juillet 1929 entre la Congrégation des Frères de la Charité de Gand et le Ruanda-Urundi fait à Gand, le 11 juillet 1929.

3. Engagement de l'Eglise catholique vis-à-vis de l'oeuvre des Frères de la Charité de Gand à Astrida, Kabgayi, le 26 juin 1929.

4. CONRAD (Frère), Historique du Groupe Scolaire de Butare (Recueil de documents), 1979.

5. Groupe Scolaire d'Astrida, Organisation de stage, 1940 (Recueil de notes).

6. Livre d'or du Groupe Scolaire

7. Lettre n° 91/FIN du Gouverneur E. JUNGERS au Gouverneur Général, Usumbura, le 13 février 1940.

8. Lettre n° 319/FIN III du chef de service des Finances du Ruanda-Urundi, Usumbura, le 21/03/1944.

9. Lettres circulaires de la Direction du Groupe Scolaire aux anciens élèves.

10. Note du Frère Directeur sur les rapports entre le Vicariat et le Groupe Scolaire, s.d.

11. Note de la Direction du Groupe Scolaire sur les quartiers pour anciens élèves dans les centres, Astrida, le 1er septembre 1943.

12. Note du Frère Secundien sur le problème des traitements, Astrida, le 26 juillet 1945.

13. Registre d'inscription du Groupe Scolaire de Butare (1932-1962).

14. Règlement du Groupe Scolaire d'Astrida, 1939.

15. Règles d'engagement du personnel de couleur, 1942.

16. Rapport de la Direction du Groupe Scolaire 1932 à 1962.

c) Document d'archives personnels Meri, Lettre anonyme à sa Majesté le Mwami du Burundi, Commune NTUNDA, le 16 janvier 1961.

B. Documents inédits.

1. BOURGEOIS, R., Témoignages, Vol. 1, Bruxelles, 1949, inédit.

2. BOURGEOIS, R., Cours de déontologie et de politique indigène à l'usage des candidats-chefs et des candidats-commis de la section administrative, Astrida, 1951 (Multigraph

3. Cercles et associations des évolués du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi, s.l., s.d.

4. Documentation de l'O.N.U., 1960 : Programme du P.D.C. février 1960.

5. Documentation de l'O.N.U., 1960 : Programme du P.P. 1960.

6. Frères de la Charité, Le Groupe Scolaire d'Astrida dirigé par les Frères de la Charité, Kabgayi, 1944.

7. Groupe Scolaire de Butare, Jubilé 50 ans 1929-1979, s.l., n.d.

8. Ministère des Affaires Extérieures : La vérité sur le procès des assassins du Prince Louis RWAGASORE, Bujumbura, le 1er mars 1963.

C. Rapports

1. Minstère des Colonies, Rapport sur l'Administration belge au Ruanda-Urundi, Bruxelles, années 1927 - 1928 - 1959 - 1960.

2. O.N.U., Conseil de Tutelle, Rapport intérimaire de la Commission de l'O.N.U. pour le Ruanda-Urundi, document A/4706

3. Pères Blancs, Rapports annuels de la société des Missionnaires d'Afrique, 1953-1954.

D. Mémoires et thèses

1. BIGAYI, D. ; Le conseil du Mwami et le conseil du pays face à la colonisation belge au Burundi. De 1939 à 1960, Mémoire E.N.S., Histoire-Géographie 1977.

2. BUCUMI, A. ; Le rôle du Conseil Supérieur du pays dans l'évolution politique du Burundi (1953-1960), Mémoire U.B., Histoire 1982.

3. BUKUBA, F. ; L'action des anciens élèves dans le Rwanda politique (1945-1959), Mémoire UNAZA, Histoire, Lubumbashi 1973-1974.

4. CIZA, J.B. ; Déclaration gouvernementale du 10 novembre 1959 ou la définition tardive de la politique coloniale belge au Ruanda-Urundi, Mémoire U.B., Histoire, 1979.

5. MUNEZERO, A. ; La place des évolués dans la société burundaise (1940-1961), Mémoire U.B., Histoire, janvier 1984.

6. NJONI, P. ; et KAMANZI, V. ; Evolution politique du Ruanda-Urundi à travers les pétitions 1959-1961, Mémoire E.N.S., Histoire-Géographie, 1977.

7. NZEYIMANA, J. ; Nationalisme burundais et presse catholique avant l'indépendance, cas de T.N.A., Mémoire de licence en Sciences et techniques de l'information, UNAZA, Kinshasa, 1979.

8. NZOJIBWAMI, J. ; et SHURI, M. ; Le processus d'émancipation politique du Burundi 1959-1961. Les partis politiques, Mémoires U.B., Histoire, 1981.

9. RUTERANA, J.M.V. ; Le Groupe Scolaire de Butare 1929-1962, Mémoire U.N.R., Histoire Ruhengeri, 1987.

10. RUZOVIYO, G. ; et NTIBESHA, B. ; La presse catholique dans l'évolution politique du Burundi (56-59), le cas de T.N.A. et Ndongozi, Mémoire U.B., Histoire, 1982.

11. SINDAYE S., Aspects de la politique étrangère du royaume du Burundi (1962-1966, Mémoire U.B., Histoire 1986.

11. COIFFARD, J.L. ; Soixante ans de colonisation au Royaume du Burundi (1902-1962), Rennes, 1965.

12. MBONIMANA, G. ; L'instauration d'un royaume chrétien au Rwanda (1900-1931). Université Catholique de Louvain, thèse de doctorat en Philosophie et Lettres, Histoire Comtemporaine, Louvain-La-Neuve, 1981.

13. MUREGO, D. ; La Révolution Rwandaise 1959-1962 ; essai d'interprétation, Louvain, Institut des Sciences Politiques et Sociales, 1975.

E. Ouvrages généraux

1. BANKUMUHARI, V. ; Le Conseil Supérieur du pays du Burundi, promoteur de l'indépendance nationale, s.l. ; s.d.

2. CORNEVIN, R. ; Histoire de l'Afrique, Tome III, colonisation et décolonisation, indépendance, Paris, 1971.

3. EVERAERTS, E. ; Monographie agricole du Ruanda-Urundi Bruxelles, 1947.

4. GAHAMA, J. ; Le Burundi sous administration belge. La période du mandat, 1919-1939, Paris, Karthala, 1983.

5. HARROY, J.P. ; Burundi (1955-1962), Hayez-Bruxelles, 1987.

6. LECHAT, M. ; Le Burundi politique, Usumbura, 1961.

7. LEROY, P. ; et WESTHOF, J. ; Législation du Ruanda-Urundi, Bruxelles, 1954.

TABLE DES MATIERES

Pages

DEDICACE
AVANT-PROPOS
INTRODUCTION GENERALE 1

CHAPITRE I. : L'ECOLE D'ASTRIDA 3

I. La fondation de l'Ecole. 6

A. Les buts assignés à Astrida 6
B. Le contrat avec le Vicariat du Ruanda 7
C. Convention avec le Gouvernement du Ruanda-Urundi 8
D. L'arrivée des Frères de la Charité et l'installation de l'Ecole 9

II. Les conditions d'admission 13

A. Le profil du candidat 13
B. Les modalités de l'examen d'entrée 14
C. L'élimination des moins doués 14
D. Les effectifs admis chaque année 15

III. L'organisation matérielle de l'école 21

IV. L'organisation scolaire 25

A. Les sections de l'école 25
1) La période antérieure à 1933 25

a) L'école pour fils de chefs 25
b) La section des candidats-commis 26
c) La section pour aspirants-moniteurs 27
d) La section confection, imprimerie et reliure 27

2) La période postérieure à 1933 28

a) La section médicale 28
b) La section agricole 28
c) La section vétérinaire 29
d) La section des candidats-chefs ou section administrative 29
e) La section secrétariat, section dactylographie ou section administrative inférieure 30
f) La section pédagogique ou normale 31
g) La section scientifique 31
h) La section artisanale ou l'école de métier 31

B. L'orientation dans les sections 33

1. Dans la section pour les fils de chefs 33
2. Dans les autres sections techniques 33

C. La composition "ethnique" des "Astridiens" 34

D. La formation dispensée 41

1. La formation intellectuelle 41
2. La formation morale 45
3. La formation d'une nouvelle classe sociale .. 48

V. Le fonctionnement de l'école 50

A. La politique générale du groupe scolaire 50

1. La politique d'autonomie 50
2. La tutelle des Frères de la Charité sur leurs anciens élèves 51

a) La "retrempe" annuelle 52
b) L'association des anciens d'Astrida "ASSADA" 55

B. Le conflit entre les Frères de la Charité et les Pères Blancs 58

1. La démolition de la chapelle du groupe scolaire 59
2. La suppression de l'école normale du groupe scolaire 59
3. L'admission d'anciens séminaristes au groupe scolaire 59

C. Le rôle du Frère Secundien dans le fonctionnement de l'école 60

CHAPITRE II. : LES ASTRIDIENS DANS LA VIE ACTIVE 66

I. L'installation dans la vie professionnelle 66

A. La rémunération 66
B. Le logement 70
C. L'équipement 72
D. La vie en service itinérant 73

II. Les Astridiens au service du pays 75

A. Dans le domaine médical 75
B. Dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage 75
C. Dans l'Administration 77
D. Dans l'enseignement 77

II. Les Astridiens au sein de la société burundaise ... 77

A. Le comportement des Astridiens 78
B. Les activités extra-professionnelles 81

a) La notion d'évolué 81
b) L'Astridien en tant qu'évolué 82
c) Les cercles pour évolués 84

C. La carte de mérite civique 86
D. L'immatriculation 88

CHAPITRE III. : LES ASTRIDIENS ET LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE DU BURUNDI 90

A. Les Astridiens face aux problèmes politiques du pays 90

1. Dans le Conseil Supérieur du pays 90
2. Dans les cercles pour évolués 93
3. Dans la presse 96

B. Les Astridiens et les partis politiques 98

1. UPRONA 100
2. P.D.C. 102
3. P.D.R. 105
4. P.P. 105

C. Le rôle des Astridiens upronistes 107

D. La propagande contre l'UPRONA 108

a) Les élections communales 108
b) Les élections législatives 112

E. Les Astridiens aux postes de grandes responsabilités politiques 114

CONCLUSION GENERALE 117
BIBLIOGRAPHIE 119
TABLE DES MATIERES 129
ANNEXES

ANNEXE I

LETTRE DE Mgr CLASSE SUR LA FORMATION MORALE

(COPIE). Kabgayi, le 15.5.1936.

Révérend Frère Directeur,

Il y a longtemps que je suis avec attentio votre méthode de formation morale, à Astrida, et je n puis qu'approuver pleinement et louer de plus en plu le zèle éclairé et sage, entièrement selon le vrai espri de l'Eglise, qui anime et vivifie toute l'oeuvre éducatric des Frères de la Charité.

Trop souvent, en parlant d'établissements scolai on se borne à vanter la valeur de l'enseignement, le progrès des élèves, les méthodes employées pour développer ces progrès. C'est être trop utilitariste et n'envisager que les besoins du moment présent, sans penser aux déceptio peut être aux dangers, de demain.

L'instruction, les connaissances données ne sont qu'une partie de l'éducation, -et chez vous, cette instruct est hors pair, -partie nécessaire et fondamentale, c'est vrai, mais qui deviendrait tôt, surtout dans la Colonie, inutile ou dangereuse si elle n'était étayée et fortifiée par une forte formation morale et chrétienne, qui est l'âme de toute éducation.

L'instruction agit sur la mémoire et l'intelligence des enfants, mais la formation morale et chrétienne agit sur leur conscience, leur coeur, leur volonté, leurs habitud Elle agit sur leur vie entière, intérieure et extérieure, formant des hommes sur lesquels on peut compter.

Avec raison on a écrit: "Aux Colonies, plus que partout ailleurs, l'enseignement doit se préoccuper

d'éducation morale autant que l'instruction, puisque le milieu familial est incapable de seconder, sur ce point, l'action de l'école... Il est dangereux pour tout le monde de laisser l'instruction prendre le pas sur l'éducation morale... C'est pour avoir négligé cette précaution qu'on a fréquemment encombré de mauvais sujets les cadres indigènes, qu'on a considéré l'école en la faisant apparaître comme une fabrique de révoltés..." (G.Hardy)

Ce n'est, certes, ni à vous ni aux Frères que ce reproche pourra s'adresser: vous avez trop bien compris, -tout en donnant d'une manière magistrale l'instruction - que la formation morale et chrétienne de vos élèves est quelque chose de plus grand, de plus profond, de plus fécond aussi pour l'avenir de la Colonie, que l'instruction seule.

Votre méthode de formation morale est recommandable à tous points de vue et sera féconde parce qu'elle s'inspire d'une bonne et forte spiritualité qui tend à donner toujours une base solide à la vie chrétienne, et non des pratiques religieuses et de la créer dans ces âmes avec le concours suggéré non imposé de leur volonté propre, de leurs efforts journaliers, - leur apprenant à vaincre, se renoncer, se dévouer spontanément, - les faisant prier, recevoir les Sacrements en toute liberté et non sous la pression d'un règlement qu'elles ne pourraient éluder, - à chercher pour chaque jour, librement aussi, leur force dans l'Eucharisti centre et source de toute vie chrétienne vraie, dans les grandes dévotions de l'Eglise à la Passion, à la Ste Vierge, sans jamais les lancer dans la mièvrerie, mais les faisant vivre de la vie liturgique de l'Eglise.

Rien, dans votre méthode de formation morale ne reste oublié ni au hasard, pas même le temps des vacances qui est préparé.

Un danger bien prévu, sérieusement envisagé, est déjà à moitié surmonté.

C'est ainsi que vous préparez les coeurs et les volontés aux vertus viriles et que vous les armez pour la vie, les faisant, progressivement et volontairement, reproduire, non par imitation mais par participation, la vie de Jésus-Christ qui leur avait été communiquée par le Baptême. C'est par cette fomation morale et chrétienne que vous les transformez, les faites sortir d'eux-mêmes, leur donnant le Sauveur comme idéal vivant pour fixer leur attention, exciter leur volonté et en même temps leur être un secours permanent pour réaliser cet idéal par l'effort quotidien réfléchi et voulu. Voilà la formation qui assure l'avenir.

Pour cela je ne me lasserai pas de louer, d'approuver votre méthode de formation morale et chrétienne, qui donne toute sa valeur à votre enseignement. Par là vous êtes véritablement, comme dit St Paul: "ouvriers avec Dieu."

Veuillez agréer, Révérend Frère Directeur, l'assurance de mon entier dévouement en NS. et ND.

(s) + Léon Classe.
Vic.apost. R.

Source: A.G.S.

ANNEXE 2

EQUIPEMENT AVANCE AUX ANCIENS DU GROUPE SCOLAIRE AU DEBUT DE LEUR CARRIERE, *1940*

Voici les objets estimés indispensables avec mention de leur valeur approximative:

A; meubles:

- 4 chaises à 30 fr.	120 fr.
- 1 table	90 fr.
-1 lavabo et 1 table de nuit combinés	100 fr.
-1 armoire	200 fr.
- 1 étagère(pour bibliothèque)	15 fr.
1 petite table pupitre	100 fr.

B. Articles religieux:

- 1 bénitier
- -2 crucifix
- - 2 images Sacré-Coeur
- - 2 images Ste Vierge
- - 2 images St Joseph

C. Objets personnels:

- une malle métallique et 2 cadenas	60 fr.
- 2 uniformes kaki à 100fr.	200 fr.
- 1 capitula	10 fr.
- 1 uniforme blanc	100 fr.
- 2 chemises à 15 fr.	30 fr.
- 1 ceinture cuir à 5 fr.	5 fr.
- 3 pairs de bas(chaussettes) à 5 fr.	15 fr.

- 1 pair bas-sport à 15 fr. 15 fr.
- 1 pair de souliers toile à 19 fr. 19 fr.
- 4 mouchoirs à 1 fr. 4 fr.
- 1 béret 5,5fr.
- 1 casquette képi 30 fr.
- 1 nécessaire à coudre y compris des ciseaux 15 fr.
- 2 insignes 8 fr.
- 1 fer à repasser 30 fr.
- 1 réveille matin 30 fr.
- Lampe à pétrole sur pied
- 1 lampe-tempête (moyenne) 8 fr.
- nécessaire à écrire:encre - bloc -notes- enveloppes 18 fr.

D. Literie et toilette:

- 1 lit en bois 150 fr.
- 1 toile de matelas 40 fr.
- 2 toiles d'oreillers 10 fr.
- 2 draps de lit à 18 fr. 36 fr.
- 2 couvertures à 25 fr. 50 fr.
- 2 robes de nuit à 10 fr. 20 fr.
- 1 bassin émaillé à 9 fr. 9 fr.
- 1 savonnière 2 fr.
- 1 savonnette 2 fr.
- 1 brosse à dents 5 fr.
- 2 essuie-mains à 6 fr. 12 fr
- 1 brique de savon de marseille —

E. Nécessaire de cuisine et de table:

- 4 assiettes à 4 fr. 16 fr.
- 4 tasses avec soucoupes à 5 fr. 20 fr.
- 4 verres à 3,5 fr? 14 fr.

- 2 gobelets émaillés à 3 fr.	6 fr.
- 6 cuillers à 3 fr.	18 fr.
- 2 cuillers à café à 2 fr.	4 fr.
- 6 fourchettes à 3 fr.	18 fr.
- 4 couteaux de table à 5 fr.	15 fr.
- 1 couteau de cuisine à 10 fr.	10 fr.
- 1 cafetière à filtre	35 fr.
- 1 moulin à café	25 fr.
- 1 bouilloire	25 fr.
- 1 poêle à frire	17,5 fr.
- 1 petite louche	5 fr.
- un jeu de 4 casseroles en aluminium avec couvercles	50 fr.
- 2 bassins émaillés (petits) à 6 fr.	12 fr.
- 1 seau galvanisé	15 fr.
- 1 brosse à balayer	12 fr.
- 1 brosse à recurer	8 fr.
- 1 torchon	7 fr.
- 1broc à lait de 2 ou 3 l.	30 fr.

F. Bibliothèque personnelle (don de l'Institut) :

- Tous les livres et syllabus classiques employés à l'école moyenne et dans la section suivie.
- Une dizaine de livres de formation, constituant un ensemble de livres de chevet.

Note :

Les employés du Service Agricole devraient avoir les objets suivants indispensables à l'exercice de leur profession :

- 1 couteau serpette
- 1 greffoir
- 1 sécateur
- 1 mètre pliant
- 1 fil à plomb

Ces articles devraient leur être personnels et le service de l'agriculture devrait les fournir à l'élève sortant.

Source: A. G. S.

ANNEXE 3 : Note circulaire (copie)

à ceux d'Usumbura

1° Ne pas fréquenter [illegible] le village suspect et surtout veiller à éviter toute interprétation. Aucun ancien élève ne peut faire partie de quelque sport que ce soit, de n'importe quel club ou réunion qui n'a pas son siège à la maison et est défendu de fréquenter n'importe quel [illegible]. Vos maisons ne peuvent être ni recevoir vous ceux d'Usumbura ou un logement des gens venus de l'intérieur.

2° Ne pas boire de la bière pendant le jour. Vous pouvez boire de la bière chez-vous avec le repas du soir. Quand les dimanches après-midi vous êtes chez l'un ou l'autre compagnon ancien-élève, il n'est évidemment pas défendu de prendre un verre de bière, mais on doit être très sobre. Ne donnez lieu à personne de suspecter que vous vous réunissez pour boire. Il est rigoureusement interdit d'aller dans n'importe quel cabaret, soit dans le Belge soit hors du Belge; soit de votre propre gré soit sur invitation.

3° Le soir vous devez être chez-vous lorsque l'obscurité tombe. Il ne convient pas de quitter vos maisons après 7 heures. Il est strictement défendu de mettre un pied dans le Belge, pour n'importe quel motif, une fois l'obscurité tombée. S'il y en a qui s'obstinent à enfreindre cette loi, je me verrai obligé de faire agir la police ou de vous faire quitter vos maisons.

4° Etre serviable, charitable et aimable envers tout le monde; mais veille à ne pas vous mettre sur un pied de camaraderie avec tous les évolués. Vous devez tenir à votre groupe d'Astrida, vous devez jalousement conserver notre mentalité et notre esprit c.à d. ceux vous inculqués au Groupe Scolaire. Ne croyez pas que vous pourrez impunément fréquenter des gens qui n'ont pas notre esprit, qui boivent, qui mènent une vie légère,le mal est plus alléchant et généralement plus prosélytique que le bien,...vous connaissez l'exemple de l'orange pourrie, ne vous exposez pas au sort des oranges qui étaient bonnes! La loi du retour à la forme primitive, l'influence, l'exemple et surtout les paroles séduisantes des autres sont autant de facteurs qui vous feront glisser de plus en plus vers l'acceptation de règles et d'idéals païens. Sachez bien que jamais on ne s'expose impunément au danger du mal.

5° Vos maisons ne peuvent être d'aucune façon l'asile des Barundi ou Banyarwanda qui voyagent. On a prétendu à plusieurs reprises que tout un

SOurce : A.G.S.

[illegible] de la [illegible] de la [illegible] cela est [illegible]. Tout les enfants élèves de l'école en [illegible] et [illegible] [illegible] Trouvons donc que les [illegible] de Notre famille qui viennent nous visiter trouvent leur chez-eux.

Ne [illegible] qu'il arrive assez fréquemment que des gens qui ont dit à Antride ou au Frère Supérieur vraiment désirer de l'argent pour voyager, pour vivre à Ifra, etc..Aller en Europe, en [illegible] est couvre de charité est très louable, mais aller en [illegible] n'est nullement la charité!

7° La réalisation d'une vie de recueillement suppose un énergique et constant effort de notre côté et d'abondantes grâces de la part de Dieu.
Pour nous assurer le concours de ces grâces il faut:

a) prier le matin et prier le soir à des heures fixes; le soir prier en famille la prière du soir et le chapelet;
b) faire journellement une petite méditation et un court examen de conscience (voir Point Particulier);
c) recevoir très régulièrement les sacrements de pénitence et d'Eucharistie: le premier toutes les 2 semaines, le second les dimanches et pour tous ceux qui sont dans le service administratif où le travail commence à 7.30 heures, deux ou trois fois en semaine.

[illegible] 1.5.5

ANNEXE 4

CONDITIONS D'ADMISSION DANS LA SECTION POUR FILS DE CHEF AU GROUPE SCOLAIRE D'ASTRIDA (1932)

Les fils de Chefs des deux territoires du Ruanda-Urundi peuvent être admis à suivre les cours de la section "Fils de Chefs"aux conditions suivantes:

I. Les enfants doivent jouir d'une bonne santé et pouvoir suivre en tout le règlement de l'internat. Si possible, ils seront porteurs d'un certificat médical.

2. L'âge de préférence pour l'admission est de 8 ans enviro Les enfants beaucoup plus jeunes ou qui surpassent notablem cet âge ne pourraient être admis qu'exceptionnellement et à des conditions à fixer par le Directeur de l'Ecole.

3. Les élèves sont présentés par les soins du gouvernement. On fournira - au moment de l'entrée - pour chaque élève les données d'immatriculation suivantes:

a) Nom
b) Date de naissance ou âge approximatif
c) Nom du Père
d) Nom de la Mère
e) Chefferie
f) Territoire

Trois mois avant la fin de l'année scolaire en cours, le Directeur de l'Ecole portera à la connaissance du Gouver le nombre de places disponibles pour les fils de chefs des deux Territoires.

5. La durée des études est de HUIT années.

6. En cas de renvoi d'un élève, la Direc tion de l'Ecole

entend agir librement sans discussion de motifs. Elle en informera cependant immédiatement Monsieur le Résident ainsi que son Délégué intéressés.

7) Le minerval est fixé à 1.000 fr. pour les années 1931 et 1932. Il devra être payé semestriellement et strictement au préalable. Il est à charge des parents. L'argent sera versé par les soins de Monsieur l'Administrateur du Territoire où résident les parents de l'élève. Ce versement doit être fait avant l'entrée ou la rentrée de l'élève. En cas de sortie de l'élève, quel qu'en soit le motif, le paiement reste au total acquis par l'Ecole.

8. L'Ecole sera ouverte dès que les constructions en cours seront achevées. Les intéressés seront avertis en temps opportun.

Source: A.G.S.

ANNEXE 5

S T A N D A R D D E V I E

QUI CONVIENT A UN EVOLUE AYANT ACHEVE LE CYCLE COMPLET DES ETUDES AU GROUPE SCOLAIRE D'ASTRIDA.

Ce qui suit est une estimation, la plus exacte possible, des besoins d'un ménage de jeunes évolués dont le mari a été éduqué au Groupe Scolaire et dont la femme s'adapte (ce qui est général) à sa mentalité.

Les frais d'entretien des enfants dépendent évidemment en grande partie de l'âge de ceux-ci et sont à calculer à part.

L'aperçu qui suit n'est pas une énumération de tout ce que "possède" l'ancien Elève, mais bien de ce qui est "consommé" ou "usé" et doit donc nécessairement être régulièrement remplacé.

Nous estimons qu'astreindre un ancien élève d'Astrida à une aisance matérielle et un bien-être inférieurs à ce qui suit, est lui enlever l'indispensable pour vivre dans le sens de l'éducation reçue.

Nous nous bornons au strict minimum et éliminons tout ce qui peut être qualifié de superfluité ou de luxe, de sorte que, valorisés au prix d'achat du milieu où vit l'ancien élève, l'ensemble de ces articles doit constituer son "minimum vital" ou traitement minimum c.à d. le traitement le plus bas possible, dans les circonstances actuelles, ne donnant que le juste suffisant pour vivre d'après son rang.

La valorisation que nous donnons est calculée sur le coût de la vie à Astrida en "bonne" saison (mois de juillet 1945). Pour que le traitement soit équitable et, même seulement suffisant, dans quelques centres du pays (Kisenyi - Usumbura - Kigali), cette valorisation devrait être multipliée par un certain index qui varie suivant le coût réel de la vie dans les différentes localités. Cet index réel est peut-être assez difficile à établir parce que p.ex. aux marchés il y a bien souvent une différence notable entre les prix contrôlés ou imposés et ceux qui sont payés.

Une double remarque préliminaire s'impose:

a) Tous les anciens élèves sont au service du Gouvernement. Celui-ci les loge dans des maisons en matériaux durables qui sont

et restent sa propriété. Nous ne comptons donc ni indemnité ni amortissement de logement.

b) L'oeuvre des Anciens Elèves fournit, au prix de revient, à chaque élève qui sort un premier ameublement et équipement (voir "A ceux qui s'en vont") qui est à rembourser par des retenues annuelles sur le traitement des intéressés. Cette avance s'élève à ± 3.500 frs; il faut tenir compte de l'amortissement de cette somme et en outre du remplacement et de l'augmentation éventuels de l'ameublement. Nous estimons que le budget annuel de l'ancien élève doit prévoir pour ce poste un minimum de 500 frs: amortissement de la dette susmentionnée pendant 7 ans; dans la suite remplacement progressif ou augmentation du mobilier.

BESOINS D'UN MENAGE D'ANCIENS ELEVES (sans enfants)

I. NOURRITURE.

Note préliminaire: Nous donnons ci-dessous un modèle de régime que nous estimons convenir à un ancien élève d'Astrida ayant achevé le cycle complet de ses études.
Ce régime s'adapte à celui de l'internat; il est varié, bien équilibré et suffisamment riche - sans exagération cependant - pour l'entretien d'une vie jeune, vigoureuse et très active. Il donne, au point de vue choix de la nourriture, le degré d'évolution que nous estimons qu'un BCB élément diplômé a atteint et doit garder.

Il suppose trois repas par jour dont le menu est, en entier, basé sur les produits locaux.

Si momentanément ou localement tel ou tel article ne peut être obtenu ou ne peut l'être qu'à des prix exorbitants, on le remplacera par des équivalents tout en veillant cependant à ne pas rompre les équilibres essentiels (cfr "SSAVIA" 1945 Le problème de l'Alimentation N° 445).

Articles	Poids moyen journalier	Poids mensuel	Valorisation unité	Valorisation mensuelle
1. Pain de froment (farine du pays)	500 gr.	15.000 gr.	3.-	45.-
2. Saindoux ou beurre	50 gr.	1.500 gr.	36.-	54.-
3. Huile de palme	100 gr.	3.000 gr.	7,50	22,50
4. Lait	500 gr.	15.000 gr.	1,50	22,50
5. Sucre (pour café, confiture, riz, etc.)	± 160 gr.	5.000 gr.	7,-	35.-
6. Viande	± 340 gr.	10.000 gr.	7,-	70,-
7. Patates, ou pommes de terre, ou bananes cuites, ou légumes cuits	1.000 gr.	30.000 gr.	0,50	15,-
8. Haricots ou pois	400 gr.	12.000 gr.	1,50	18,-
9. Riz	± 160 gr.	5.000 gr.	5,-	25,-
10. Oeufs	4 par semaine	400 gr. (=16 oeufs)	0,35	5,60
11. Légumes verts ou fruits (tomates, salades, bananes mûres, oranges, etc.)	± 300 gr.	9.000 gr.	1,-	9,-
12. Bière (de banance)	4 bouteilles par semaine		3,-	48,-
13. Sel de cuisine	900 gr. par mois		4,-	3,60
14. Condiments:				
a) piments - environ 50 soit 200 gr. par mois			5,-	1,-
b) oignons - environ 100 échalotes (= ± 2.000 gr.) par mois			5,-	10,-
15. Café: 1 kgr. par mois (peut être remplacé en partie ou en entier par du thé)			5,-	5,-
				frs: 389,20

soit par an: 389,20 x 12 = 4.670,40 frs pour deux personnes.

II. HABILLEMENT (par an)

	unité	Valorisation annuelle,
A. Homme:		
- 2 pantalons et 3 culottes en coton (12 yards à 42 frs + 170 frs pr la couture)		674,-
- 2 vestons et 2 shirt-coats en coton (12 yards à 42 frs + 300 frs pour la couture)		704,-
- 6 chemises (1)	70,-	420,-
- 2 cravates	40,-	80,-
- 6 caleçons (1)	40,-	240,-
- 3 singlets (tricots) (1)	50,-	150,-
- 1 ceinture de traite	20,-	20,-
- 1 chapeau	100,-	100,-
- 3 paires de souliers ou sandales	300,-	900,-
- 3 paires bas-sport et 4 paires de chaussettes (bas-sport: 60 frs la paire - chaussettes: 24 frs la paire)	-	276,-
- 1 imperméable de traite	100,-	100,-
- 4 mouchoirs	10,-	40,-
		3.704,- frs
B. Femme:		
- 4 costumes (= 8 pagnes)	100,-	800,-
- 4 singlets (tricots)	50,-	200,-
- 4 jupons (ingutiya)	60,-	240,-
4 mouchoirs	10,-	40,-
- 1 parapluie tous les 3 ans	45,-	15,-
		1.295,—frs
III. LITERIE (par an)		
- 9 draps de lit (2 petits lits) (1 drap de lit= 2,30 m. américani à 12 fr. le m.)	30,-	240,-
- 2 couvertures de traite	108,-	216,-
- 2 robes de nuit	50,-	100,-
- 4 taies d'oreillers	12,-	48,-
- tous les 5 ans: deux moustiquaires à 135 frs pièce		45,-
- tous les 5 ans: 2 matelas pr "indigènes" à 175 frs pièce		70,-
		719,- frs

(1) Ces articles sont actuellement mis en vente dans de qualité très médiocre.

IV. TOILETTE ET LESSIVE.

	unité	Valorisation annuelle.
- 2 savons de toilette par mois (24 par an)	4,-	96,-
- 3 barres savons bleu pour lessive par mois (36 par an)	4,-	134,-
- 4 essuie-mains par an	35,-	140,-
- 2 brosses à dents par an	14,-	28,-
- 6 tubes dentifrice par an	15,-	90,-
- 2 bassins émaillés par an	30,-	60,-
- 1 brosse pour souliers par an	28,-	28,-
- 1 boîte cirage par mois (12 par an)	6,-	72,-
- 1 fer à repasser tous les 2 ans	120,-	60,-
- 12 lames de rasoir et 1 peigne par an (12 frs + 8frs)	-	20,-
		728,—frs

V. ENTRETIEN GENERAL DE LA MAISON.

- bois de chauffage: 1 grand fagot par jour	5,-	1.850,-
- 6 rideaux fenêtres à renouveler chaque année	20,-	120,-
- pétrole: 3 bouteilles par mois	6,50	234,-
- 1 nappe de table par an	75.—	75,-
- 2 bouts par an	30,-	60,-

N.B.: Le salaire des cultivateurs éventuels est à défalquer du poêt de la nourriture puisque le produit de leur travail remplace des articles qui seraient à acheter.

- 1 brosse à balayer et 2 torchons (25 frs + 30 frs)		55,-
- 1 boy (90 frs par mois, tout compris) (1)	-	1080,-
- 1 réveil tous les 5 ans	150,-	30,-
- 1 lanterne par an	90,-	90,-
- 1 veilleuse avec 4 verres de rechange tous les 5 ans $\frac{(40 \text{ frs} + (4 \times 10 \text{frs})}{5}$	-	14,-
- 4 réparations de souliers par an	50,-	200,-
- Allumettes, 20 boîtes par an	1,-	20,-
- 1 sean par an	35,50	35,50
- 1 boîte (425 gr.) vernis par an pour les sandales	35,-	35,-
		3.891,50fr.

(1) Le salaire proprement dit des boys est en réalité minime; mais ceux-ci doivent - d'après les conditions d'engagement - être nourris et vêtus, c'est ce qui coûte le plus cher.

VI. MATERIEL DE CUISINE ET DE TABLE.

	Valorisation unité	Valorisation annuelle
- 1 casserole émaillée par an	67,-	67,-
- 1 poêle à frire tous les 4 ans	56,-	14,-
- 2 assiettes émaillées tous les 3 ans	15,-	10,-
- 2 fourchettes tous les 5 ans	10,-	4,-
- 2 cuillers à soupe tous les 5 ans	10,-	4,-
- 2 cuillers à café tous les 5 ans	5,-	2,-
- 1 couteau de cuisine tous les 2 ans	20,-	10,-
- 2 couteaux de table tous les 5 ans	20,-	8,-
- 4 tasses avec soucoupes par an	15,-	60,-
- 4 verres par an	7,50	30,-
- 2 tasses émaillées tous les 3 ans	12,-	8,-
- 1 bouilloire tous les 3 ans	85,-	28,50
- 1 salière par an	15,-	15,-
- 1 passoire à thé par an	15,-	15,-
- 1 petite louche tous les 2 ans	20,-	10,-
- 1 moulin à café tous les 4 ans	120,-	30,-
- 2 petits bassins émaillés tous les 3 ans	20,-	13,50
- 1 cafetière tous les 3 ans	110,-	36,50
- 1 hachette (pour bois) tous les 5 ans	50,-	10,-
N.B.: La plupart de ces articles pourraient durer au moins le double du temps indiqué s'ils étaient de meilleure qualité.		375,50 fr.

VII. DIVERS [1]

- Tabac: 2 paquets de cigarettes par semaine (104 paquets par an)	3,50	364,-
- Papier, enveloppes, encre, timbres: ±100 frs par an	-	100,-
- Livres d'étude, lecture, revues: ± 300 frs par an	-	300,-
- Ficelle, tenaille, clous et autres petits instruments:	-	150,-
		914,- frs

[1] N.B.: Nous n'incluons pas la bicyclette dans le calcul du minimum vital. Si l'intéressé en a besoin pour des raisons de service, il recevra l'indemnité prévue. Dans le cas contraire la bicyclette n'est pas strictement indispensable et sera une des dépenses faites dès que les disponibilités le permettront.

RESUME DES VALORISATIONS.

RECAPITULATION GENERALE.

Marié sans enfants:

1. Mobilier et équipement général	500,—
2. Nourriture	4.670,40
3. Habillement (homme)	3.704,—
4. Habillement (femme)	1.295,—
5. Literie	714,—
6. Toilette et lessive	728,—
7. Entretien général de la maison	3.891,50
8. Matériel de cuisine et de table	375,50
9. Divers	914,—
	16.792,40 frs

Soit un traitement mensuel net de ± 1.399,60 frs

Célibataire:

1. Mobilier	500,—
2. Nourriture	2.335,20
3. Habillement	3.704,—
4. Literie	357,—
5. Toilette et lessive	728,—
6. Entretien général	3.891,50
7. Matériel de cuisine & de table	375,50
8. Divers	914,—
	12.805,20 frs

Soit un traitement mensuel net de ± 1.067,10 frs

N O T E :

Il est peut-être utile de rapprocher de nos calculs un extrait de "La Voix du Congolais", revue patronnée et propagée par le Gouvernement Général.

Cette revue est dans les mains d'un grand nombre d'anciens élèves puisque beaucoup ont été "moralement" obligés de prendre un abonnement.

Il est évident qu'ils comparent les salaires, qui y sont mentionnés, avec les leurs. Le N°3 mai-juin 1945 signale à la page 77:

" La plupart des noirs qui ont reçu une bonne instruction ont une

" situation enviable. Il en est qui occupent des emplois qui furent " jadis confiés aux européens. Leurs appointements sont à l'heure " actuelle dignes d'être cités comme très avantageux. Certains ont " un salaire de 2.000 frs par mois; d'autres 3.000 frs ou 4.000 frs. " Il en existe qui gagnent exceptionnellement 4.500 frs, et nous ne " craignons pas d'avouer que certains éléments méritants ont ou auront " bientôt un salaire mensuel de 5.000 frs.

" On peut considérer comme "évolué" tout indigène qui gagne un salaire "supérieur à mille francs. C'est-à-dire celui qui a un traitement " annuel de base de 12.000 frs, comme les commis principaux du " Gouvernement, doit être choisi comme apte à être considéré comme " un évolué".

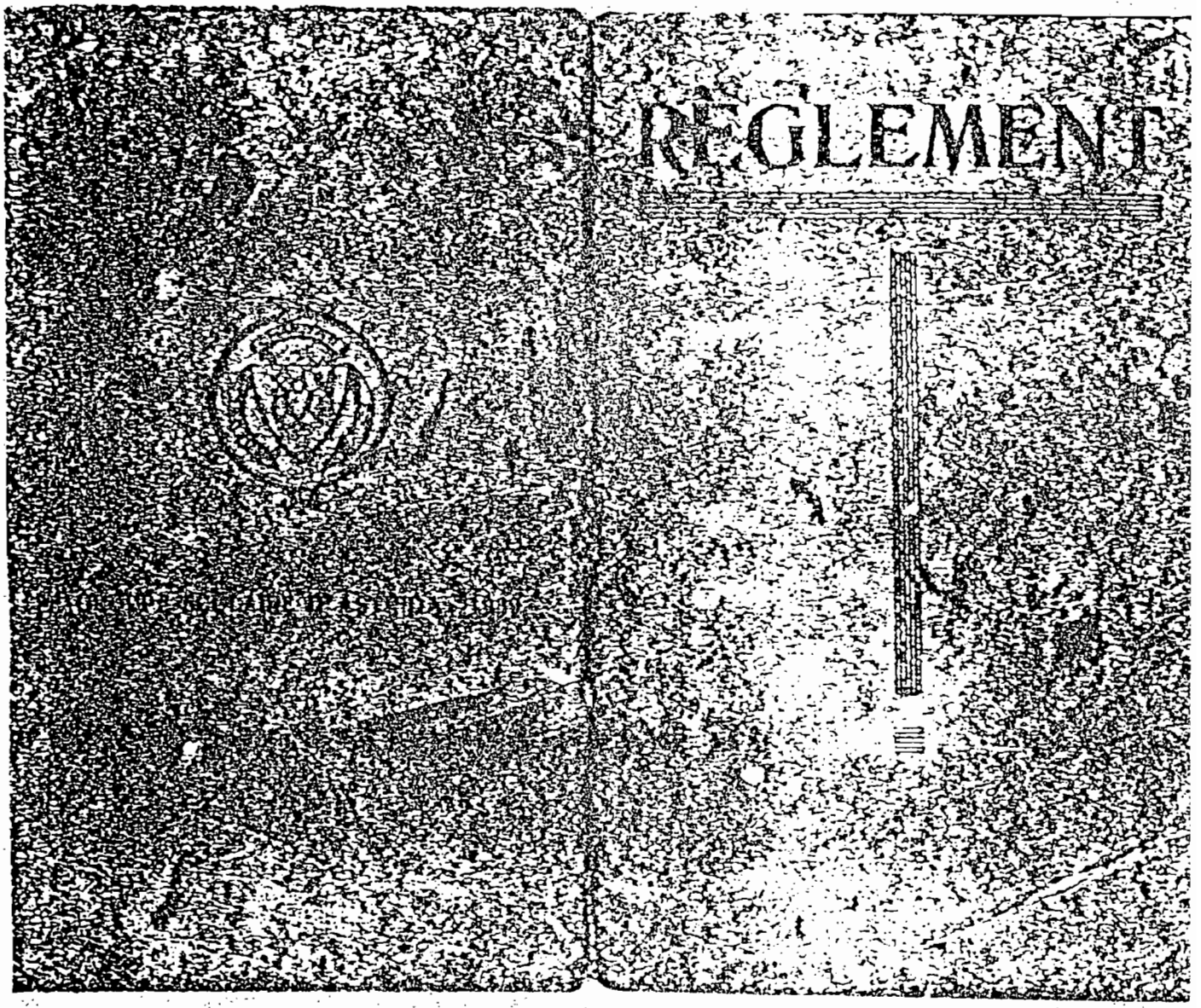
On objectera peut-être à cette citation que les évolués de Léo et de Bville ont des besoins beaucoup plus grands que les nôtres du Ruanda-Urundi, leur évolution matérielle étant plus avancée.
A mon avis les évolués de ces centres estiment être indispensable ce que nous qualifions de "luxe ou superfluité"; ainsi, d'après les statistiques officielles, les cités de Léopoldville dépensent mensuellement 3.500.000 frs en bière de la brasserie: ce qui veut dire une moyenne de 29 bouteilles environ par mois et par consommateur! Je ne crois pas que leurs besoins réels soient supérieurs à ceux de nos Anciens Elèves.
Des gens sérieux m'ont affirmé que le confort d'habillement, de logement et d'alimentation rationnelle auquel les nôtres sont habitués n'est pas inférieur à celui des cités de Léopoldville et d'Elisabethville.-

Astrida, le 26 juillet 1945.

Le Directeur du Groupe Scolaire d'Astrida.

ANNEXE 6

Règlement du Groupe Scolaire d'Astrida, 1939



Source: A. G. S.

N° 24.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR.

1. Discipline générale.

1. Le Frère Supérieur est la première autorité de l'Etablissement ; le Frère Directeur est son délégué à l'Internat. Ils se réservent le droit de dispenser du présent règlement. L'élève qui obtient une dispense doit en donner connaissance au Frère surveillant.

2. Les élèves seront toujours propres et correctement vêtus. Ils ne peuvent laisser réparer leurs habits sans autorisation. Cette autorisation doit être demandée le matin avant le déjeuner.

Ils peuvent, pendant les heures d'étude, remplacer eux-mêmes des boutons manquants. Pour laver des vêtements salis, ils doivent avoir l'autorisation du Frère surveillant.

3. L'ordre et la propreté doivent régner partout et toujours. Rien ne pourra traîner dans les dortoirs, les classes, le réfectoire, etc.

4. Les élèves doivent observer partout les règles de la politesse ; ils saluent poliment leurs supérieurs quand ils les rencontrent ainsi que toute personne qui visite l'Institut. Le matin ils salueront leur Frère quand il entre pour la première fois.

5. Quand une personne étrangère entre dans une place où les élèves sont réunis, tous se lèvent et saluent poliment ; au signal donné ils s'asseyent et reprennent leurs occupations. S'ils sont au réfectoire, ils cessent toute conversation jusqu'à ce que la permission de parler soit donnée. A la sortie des visiteurs ils se lèvent encore une fois.

6. Les élèves seront charitables et prévenants les uns envers les autres. Leurs rapports mutuels porteront toujours la marque de la politesse et du bon ton.

7. Nul ne peut s'absenter d'un exercice ou quitter une place sans avoir reçu la permission du surveillant qui y est en fonction.

En cas d'empêchement réel et imprévu on doit motiver au plus tôt son absence ou son retard.

8. Lorsqu'un élève a essuyé un refus chez un surveillant, il ne peut jamais s'adresser à un autre pour le même objet. Toutefois s'il s'agit d'une chose de grande importance, il peut exposer avec sincérité au Frère Directeur l'objet de sa demande et le refus qu'il a essuyé.

En dehors des heures de classe tout élève peut toujours demander pour aller chez le Frère Supérieur ou le Frère Directeur.

9. Les élèves doivent garder les rangs, en allant à la chapelle (sauf pour les visites au S^t Sacrement et la confession), au dortoir et au réfectoire ; aussi quand ils sortent du réfectoire. Ils ne peuvent s'en détacher sans autorisation du surveillant. Ils éviteront avec soin de trop serrer les rangs, surtout lorsqu'ils doivent stationner devant une place.

10. Le silence est obligatoire dans les rangs, à la salle d'étude, en classe, au dortoir, dans les escaliers, aux et devant les W.C. et les urinoirs.

11. Chacun conservera toujours la place qui lui a été désignée en classe, à la cha-

pelle, à l'étude, au réfectoire et dans les rangs.

12. Ceux qui trouveraient un objet qui ne leur appartient pas, doivent immédiatement le remettre au Frère surveillant ou au Frère Directeur.

13. Il est défendu de conserver de l'argent. Tous les livres ou objets apportés à l'Institut doivent être montrés au Frère Directeur.

14. Il est interdit de toucher aux appareils d'éclairage, rideaux, plantes, fleurs, etc. sans y avoir été invité.

15. Il est strictement défendu d'écrire sur les murs des W.C. ou des urinoirs, d'y jeter des bouts de cigares, des cailloux, des morceaux de papier, etc.
L'élève qui trouve les W.C. malpropres en informera immédiatement le surveillant.
En dehors des temps indiqués (le matin, après le déjeuner — le midi, avant 2 heures —le soir, après la récréation) personne ne peut aller au W.C. sans la permission du professeur ou du surveillant.

16. A l'annonce de la fin d'un exercice tous doivent, à l'instant même, cesser toute

occupation, mettre leurs objets en ordre et attendre le signal de la prière. Après celle-ci, ils se rendent à la place désignée.

17. Le règlement ne permet pas d'avoir en sa possession du tabac ou des allumettes, à moins qu'on n'ait besoin de ces dernières pour son poste.

2. Exercices religieux.

1. Les élèves attacheront la plus haute importance à tout ce qui se rapporte à notre Sainte Religion, ils s'efforceront avant tout de s'acquitter avec piété de leurs devoirs religieux.

2. A la chapelle, comme pendant tous les exercices de piété, leur maintien annoncera ce recueillement intérieur qui doit toujours les accompagner et cet esprit de foi qui doit animer tout chrétien. Par conséquent ils éviteront toute nonchalance : ils tiendront les mains jointes à la hauteur de la poitrine, ils n'auront jamais les bras croisés à la chapelle, ils s'agenouilleront sur deux genoux, n'auront point les jambes croisées. Ils ne peuvent s'asseoir à la chapelle qu'avec la permission du Frère surveillant.

3. Les élèves marcheront modestement et éviteront toute précipitation à l'entrée et à la sortie de la chapelle.

4. Ils prennent une part active aux prières qui sont dites à haute voix ; Ils observeront minutieusement les pauses indiquées.

5. Les élèves assistent journellement à la sainte Messe. Ils auront grand soin de recevoir fréquemment le sacrement de l'Eucharistie. Il est strictement défendu d'aller à communion par banc. Tous les élèves s'appliqueront à garder leur liberté vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis de leurs compagnons pour tout ce qui concerne le sacrement de l'Eucharistie.

6. Les servants de Messe ne peuvent aller à communion à l'autel. (Statuts synodaux)

7. A la chapelle ils ne peuvent faire usage que des livres de prière autorisés

8. Chacun peut librement, sans en demander permission, se confesser quand il le désire et au confesseur de son choix. Il y a occasion pour se confesser chaque jour à 4 h. 10

La confession bimensuelle doit être envisagée comme de nécessité absolue pour tout élève qui désire se former.

9. Tous les élèves doivent bien se persuader que leur formation morale et religieuse est le premier et le principal but de l'Institut.

3. Classes et Etudes.

1. Durant les heures consacrées aux leçons et études, les élèves sont obligés :

— à écouter attentivement les leçons

— à s'occuper sérieusement et utilement

— à ne pas troubler l'ordre, soit en parlant, soit de toute autre manière

2. Ils doivent arranger toujours leurs effets classiques avec le plus grand ordre, ils auront soin de tenir leurs livres et leurs cahiers parfaitement propres. Ils éviteront de conserver dans leur pupitre de classe des objets inutiles.

3. Il leur est strictement interdit de prendre quoi que ce soit dans le pupitre de leurs condisciples.

4. Ils prendront l'habitude d'un travail sérieux et méthodique pendant les études évitant de changer continuellement de besogne.

5. Il est défendu aux élèves de copier les devoirs de leurs condisciples, de leur demander des explications ou de faire le devoir d'un autre. Les explications supplémentaires peuvent toujours être demandées

au Frère-professeur par ceux qui ne seraient pas parvenus à comprendre les explications générales.

6. Le temps de l'étude sera employé exclusivement à des choses utiles : apprendre ses leçons et faire ses devoirs. Ils ne passeront pas leur temps à des occupations inutiles. Les élèves peuvent lire le midi, au sortir du réfectoire jusqu'à 1h ainsi que pendant l'étude libre du dimanche si leur professeur le permet.

7. A l'étude les élèves ne se prêteront rien, ils éviteront aussi d'emprunter quoi que ce soit ; tous doivent être pourvus du nécessaire.

8. Les élèves doivent se tenir convenablement à leur place ; ils ne la quitteront que le plus silencieusement possible, en cas de nécessité absolue et avec la permission formelle du professeur ou du surveillant.

9. En entrant en classe et en sortant ils éviteront toute précipitation et ne s'arrêteront pas pour regarder les tableaux, le calendrier, etc.

10. Il est contraire aux convenances de re-

garder par les fenêtres, de tourner la tête avec trop de curiosité. Les jeunes gens studieux ne se soucient pas de ce qui se passe autour d'eux, ils ne s'occupent que de leur travail.

4 Récréations.

1. Pendant la récréation les élèves ne peuvent quitter sans permission du surveillant, le lieu de récréation.

2 Pendant la récréation de 5 h tout le monde doit être dans la cour et est obligé de jouer. Pour en être exempté la permission du Frere surveillant est nécessaire.

3. Il est contraire aux convenances d'être assis ou couché par terre, de patauger dans la boue, de s'appuyer nonchalamment contre le mur, de se battre ou de se tirailler en jouant, de jouer tout jeu par lequel on est exposé à déchirer ou à salir ses habits, de se jeter des pierres, de l'eau, etc.

4 Les élèves se respecteront et respecteront leurs compagnons ; à cet effet ils éviteront avec soin les paroles grossières, les injures et les insultes.

5 Il est défendu de siffler, de crier ou de faire un autre bruit inconvenant et cela non seulement à l'intérieur des locaux mais encore à la cour

6. Il est strictement obligatoire de parler français en récréation et partout ailleurs,

sauf les dimanches et les jours de fête. Tous les élèves s'appliqueront à une intonation correcte et une prononciation nette du français

7. Si un élève a entendu d'un condisciple quelque chose de malsonnant, critique répétée ou paroles médisantes, il se gardera bien de le communiquer à d'autres ; il le dira au Frère Directeur ou au Frère intéressé.

8 Il est impoli d'avoir les mains en poche ou de se livrer à des jeux de mains et des badinages.

9. A la fin des récréations, lorsque les élèves sont à la cour, on donne un premier signal, tout jeu cesse, on garde le silence et chacun regarde le surveillant ; sur un second signal donné par le surveillant les élèves entrent avec ordre et silence.

10. Dix minutes avant la fin de la récréation de 5 h., le surveillant donne le signal pour la fin du jeu et pour aller au W.C. Pendant le jeu on ne peut pas aller au W.C. sans autorisation du surveillant.

11. A 4 h on doit garder le silence pour

se rendre au dispensaire, a la chappelle ou ailleurs

12. Tout changement de locaux de classe pour les différents cours doit se faire en silence.

5. Promenade.

1. Aucun élève n'est dispensé de la promenade sans une permission spéciale du Frère Directeur, ou du Frère infirmier.

2. Au moment du départ pour la promenade les élèves prennent en silence leur place dans les rangs. Dès que le signal pour le départ est donné ils peuvent parler avec leurs compagnons de rang, mais ils n'adressent pas la parole à ceux qui sont devant ou derrière eux.

3. Ceux qui ouvrent le rang doivent marcher d'un pas convenable. Ils tiennent le rang de préférence sur la droite de la route, côté qu'on doit toujours prendre et garder pour croiser des véhicules.
Chacun suit de manière à ce qu'il ne se forme aucun groupe séparé.

4. On doit prendre ses précautions avant la sortie pour n'avoir pas à quitter les rangs par nécessité ; jamais on ne peut les quitter sans la permission du surveillant Il en est de même à Ruhande, avant, pendant et après le jeu.

5. Le surveillant peut donner la permission de rompre les rangs. En ce cas les groupes se suivront de près et chaque groupe comptera au moins quatre élèves.

6. En promenade les élèves ne ramassent ou n'arrachent rien.

7. En promenade, comme à l'Etablissemet, nous se font remarquer par l'observation stricte et rigoureuse de la bienséance.
A cet effet ils evitent :

— de promener trop librement les regards
— de montrer du doig' ou de toiser les passants
— de rire des passants ou de faire supposer qu'on s'occupe d'eux pour les tourner en ridicule
— de tenir les mains dans les poches, de prendre les mains de son compagnon ou de s'appuyer sur l'épaule ou le bras d'un autre
— de parler à trop haute voix, de crier ou de rire aux éclats
— d'adresser la parole ou de faire des signes à des passants
— de marcher nonchalamment ou avec pré-

tention
— d'agacer les animaux.

Quand on se rend à une Mission, chez un Blanc ou un chef tous se feront un devoir d'aller saluer le maitre de la maison, en arrivant comme en quittant.

8 Au signal donné par le surveillant, les élèves reprennent leurs places dans le rang.

En rentrant à l'Etablissement ils attendront le signal pour rompre les rangs.

9. Si, en promenade ou à Ruhande, ils sont surpris par la pluie ils ne se mettront pas à crier ou à courir, mais feront ce que le surveillant leur dira. Quand, à Ruhande, on doit s'abriter, on évitera de se bousculer ou de vouloir tous occuper la même place.

10. Quand on peut fumer pendant la promenade ou en d'autres occassions on cesse de fumer au premier signal pour entrer en classe ou à l'étude.

6. Réfectoire.

1 Le réfectoire est une place où doivent régner l'ordre et le silence ; en y entrant, les élèves se rendent sans précitation à leur place et se tiennent debout, tournés vers le crucifix Le surveillant donnera le signal pour la prière.

2. Après la prière et au signal donné par le surveillant, ils s'asseyent sans faire du bruit ni causer du dérangement ; pendent les repas, ils sont tenus d'observer rigoureusement les règles de la civilité et de la bienséance.

3. La permission de parler à table est donnée par le surveillant

Le matin et le soir elle est donnée avant de commencer le repas ; le midi après la soupe.

4. Il est defendu de parler à trop haute voix, de crier ou d'adresser la parole à ceux qui ne se trouvent pas à la même table.

5 A chaque table on servira les différents mets à tour de rôle ; celui qui distribue

se sert le dernier.

Tous éviteront soigneusement de salir les tables, soit en versant de l'eau, soit en laissant tomber de la nourriture.

6. Il est défendu de céder sa portion à un camarade ; on ne prend que le nécessaire et l'on s'exercera à manger de tout ce qui est servi.

7. Quand le surveillant annonce la fin du repas toute conversation cesse et ceux qui ont été indiqués à le faire desservent les tables.

Au signal du surveillant tous se lèvent pour dire les grâces.

8. Les vêtements réparés sont rendus le soir après les grâces, avant la récréation. S'il y a beaucoup d'habits, le surveillant fera l'appel des numéros.

9. Pendant les repas, il est défendu de lire ou d'écrire.

10. Il est défendu d'emporter de table soit des fruits, soit des arachides, soit autre chose.

7. Dortoir — Lever — Coucher.

1. Après la chapelle, le dortoir est le lieu, où les élèves doivent se montrer le plus réservés. Ils y observeront un *silence* recueilli, une grande *modestie* et une *propreté* exquise.

2. Le matin les élèves quitteront le lit au premier signal et auront soin de donner leur première pensée à Dieu. Agenouillés sur le lit, ils tiendront les mains jointes et, au signal du surveillant, ils feront ensemble et à haute voix le signe de la croix. Ils diront ensuite trois Ave Maria en l'honneur de l'Immaculée Conception, afin de conserver la belle vertu de chasteté. On y ajoutera la courte invocation : « O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à Vous », suivie du signe de la croix.

3. Ils se tiennent debout, au pied du lit, jusqu au moment où le surveillant donne le signal. Ils vont alors se laver par groupes.

Les premiers groupes se lavent en robe de nuit, tandis que les derniers mettent la

culotte immédiatement après la prière. Pendant que les uns se lavent, les autres étalent leurs couvertures sur la tête du lit. Le matin, les élèves se lavent au savon la tête et la nuque. Ils peuvent aller aux urinoirs dans l'ordre qui leur sera indiqué. Il n'est pas permis d'aller au cabinet le matin après le lever, sans permission. Il est strictement défendu de frotter du savon sur les jambes ou sur les bras.

Après s'être soigneusement vêtus, les élèves se tiennent debout à côté du lit, sans s'appuyer et tiendront les bras croisés. Ils diront leur chapelet, ou se souviendront de la méditation de la veille ou se prépareront à la Ste Communion.

4. Les élèves peuvent se rincer la bouche au dortoir soit le matin, soit le soir.

5. A l'heure indiquée, les élèves mettent leur lit en ordre.

6. Chaque *lundi* matin, les élèves déploient la natte sur le lit au moment du lever. Ce jour, avant de faire leur lit, ils examineront leur natte. S'ils le jugent nécessaire, ils demanderont la permission au

surveillant pour mettre leur natte au soleil.

7. La plus grande propreté doit régner au dortoir. Les élèves veilleront à ce que les lits soient bien faits et à ce qu'aucun objet ne traine sur les lits. La même attention devra être apportée à la propreté des habits et l'ordre qui doit régner dans les casiers des habits de rechange.

8. Pendant le jour, les élèves ne se rendront jamais au dortoir sans l'autorisation du Frère surveillant.

9. A l'heure du coucher, ils iront au dortoir dans le plus grand ordre et dans un silence absolu. Il leur est recommandé de réfléchir à la méditation ou de dire le chapelet.

10. En arrivant au dortoir, le soir, ils se tiendront debout au pied du lit sans s'appuyer contre quoi que ce soit. Ils s'agenouilleront ensemble au signal du surveillant pour dire les trois Ave Maria et l'invocation : « O Marie, conçue sans péché, . . . ». Ils iront ensuite se laver les pieds dans le même ordre que le matin.

11. Après s'être lavés les pieds, ils se dés-

habilleront et se mettront au lit décemment.

12. Etant au lit, ils s'occuperont de la méditation ou diront leur chapelet jusqu'au moment où il s'endorment. Il leur est sévèrement défendu de s'entretenir avec d'autres, soit par paroles, soit par signes ou gestes.

13. Au lit, ils éviteront l'habitude malsaine de s'enfouler la tête dans les couvertures ; ils tiendront les bras croisés sur la poitrine et veilleront à entretenir strictement les règles de la politesse.

Ils se coucheront de préférence sur le côté droit.

14. En entrant au dortoir le *soir* et en le quittant le matin ils feront le signe de croix avec de l'eau bénité. Cela ne doit pas se faire lorsque, pendant le jour, on va au dortoir pour faire le lit, changer de vêtements...

15 Lorsque, pendant la nuit, les élèves se lèvent pour aller aux urinoirs, ils marcheront sans bruit, sans courir et jamais ils ne se permettront de s'arrêter au lit d'un compagnon, d'aller appeler un autre

ou de faire un détour.

16 *Douches* : Les élèves vont aux douches à l'heure et aux jours indiqués par l'horaire. Ils y vont en groupe et en silence.

17. Sans autorisation du Frere Directeur ils ne peuvent pas s'absenter de la douche ou changer de groupe

18. A la salle des douches, ils garderont un silence strict. Ils y seront très modestes et réservés. Ils mettront toujours le pagne de douche d'une manière convenable.

8. Infirmerie et Dispensaire.

1. Le dispensaire est ouvert à 4 h. — Ceux qui ont des plaies ou autres infirmités bénignes s'y présenteront dans l'ordre et aux jours qui leur auront été indiqués.

2. Les élèves sont tenus, à la moindre indisposition qu'ils ressentent, de prévenir le surveillant ou le professeur. Ils se présenteront au Frère infirmier à l'heure indiquée. Ceux qui ont besoin de ses services sont tenus à s'expliquer à ce moment.

3. Celui qui le matin au lever se sent indisposé demandera au Frère surveillant la permission pour rester au lit. Il doit par après en informer le Frère Directeur.

4. Personne ne peut se rendre à l'infirmerie sans une permission spéciale du professeur ou du surveillant.

5. Les élèves placés à l'infirmerie sont sous la surveillance immédiate de l'infirmier et lui doivent obéissance en tout. Ils ne peuvent rien prendre, ni se lever, ni sortir qu'avec son autorisation.

9. Visites et Correspondances.

1. Les élèves ne peuvent être visités que par leurs parents ; sauf pour des raisons spéciales aucune visite de bagarage ou d'ami n'est permise.

2. Aucune visite ne peut être reçue sans la permission du Frère Directeur.
Les élèves ne peuvent pas recevoir de visite à Ruhande ou pendant les promenades. S'ils rencontrent leur père ou mère, ils peuvent les saluer avec l'autorisation du surveillant sans toutefois entamer une longue conversation.

3. Les élèves ne peuvent écrire ou recevoir des lettres qu'avec l'autorisation et par l'entremise du Frère Directeur.

4. Sans autorisation du Frère Directeur aucun élève ne peut se mettre en communication avec les étrangers. Il est également défendu de communiquer avec les domestiques ou les moniteurs pour leur confier une commission quelconque.

5. Les billets d'élève à élève sont très sévèrement défendus.

6. Ils n'adresseront jamais la parole à un Supérieur (Blanc, Frère. . .) quand il est en conversation avec un autre.
Ils arrêteront la conversation et se retireront quand un autre supérieur (Blanc, Frere. ..) se présente.

10. Travail manuel.

1. Les élèves s'appliqueront à faire régner l'ordre et la propreté dans le poste dont ils sont chargés.
Pendant le temps du travail ils sont sous les ordres du chef de poste.